

SERVICE ÉDUCATIF DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
DE LOT-ET-GARONNE

UNE SOCIÉTÉ RURALE
AU XIX^{ème} SIÈCLE

LE LOT-ET-GARONNE
DE L'EMPIRE A LA RÉPUBLIQUE



Dossier établi par
Pierre POLIVKA
Agrégé de l'Université

RECUEIL DE DOCUMENTS N° 1
Diffusé par le Centre Départemental
de Documentation Pédagogique de Lot-et-Garonne

~ AGEN 1979 ~

– AVANT - PROPOS –

Le Service Educatif des Archives départementales de Lot-et-Garonne fonctionne depuis 1958.

Grâce à lui, nombreux ont été les élèves de tous les niveaux qui ont pu avoir le contact direct avec le document historique. Visites commentées du dépôt, expositions sur divers thèmes, travaux de groupes organisés à la demande des professeurs, participation au concours des jeunes historiens ont été ainsi, successivement ou simultanément, offerts aux jeunes des différents établissements scolaires.

Le Service Educatif a également contribué largement à la préparation des enseignants : formation initiale des normaliens, formation continue des instituteurs, stage "patrimoine culturel" proposés aux professeurs de l'enseignement du second degré.

A l'initiative de MM. les Inspecteurs Pédagogiques régionaux et de M. le Directeur du Centre départemental de documentation pédagogique, s'ajoute aujourd'hui, à cet ensemble d'activités, la publication d'un dossier : "UNE SOCIÉTÉ RURALE AU XIX^e SIÈCLE, LE LOT-ET-GARONNE DE L'EMPIRE À LA RÉPUBLIQUE".

En raison de la connaissance approfondie qu'il possède de l'histoire de notre département au siècle dernier - il achève en effet une thèse de doctorat d'Etat sur la République et les populations rurales du Sud-Ouest - M. POLIVKA était tout désigné pour définir les orientations générales de la publication.

Ainsi, ont été choisis, classés, élaborés, commentés une cinquantaine de documents, en collaboration avec le professeur responsable du Service Educatif et avec le concours du personnel des Archives.

J. BURIAS

Directeur des Services d'Archives

S. CAILLAOUZE

*Professeur chargé du service
éducatif des Archives*

PRESENTATION

Cette publication de documents d'histoire de Lot-et-Garonne de l'Empire à la République tente de répondre à plusieurs préoccupations.

Tout d'abord, il s'agit de combler un vide regrettable. L'histoire de Lot-et-Garonne au XIX^e siècle, en dépit de sa richesse, a été négligée par les historiens. De ce fait, nos collègues ne disposaient pas toujours des documents d'histoire susceptible d'ancrer la réflexion historique dans le quotidien d'une communauté partagée. Ainsi nos élèves pouvaient-ils s'intéresser au Coup d'Etat du Deux Décembre, sans en ressentir concrètement ses manifestations dans leur département, qui en fut une des principales victimes.

Nous avons également voulu insister sur l'absence de ruptures décisives en histoire ; les documents révèlent une société rurale encore engoncée par plus d'un trait dans des structures d'Ancien Régime, mais amorçant déjà son insertion dans le monde contemporain. Voilà pourquoi nous avons insisté sur la modernité des comportements démographiques de ce département (pourtant il ne fait que schématiser l'originalité de la démographie française au XIX^e) et sur l'archaïsme de ses techniques agricoles. La vie économique et sociale est volontairement présentée sous plusieurs regards : celui des enquêtes statistiques, celui des notables petits ou grands, celui enfin de l'administration et du pouvoir politique. A ceux qui regretteront l'absence du regard de l'humble et du petit, nous nous contenterons de répondre que l'état de la documentation nous contraint à partager leur déception.

C'est volontairement que nous paraissions privilégier l'histoire politique. Aujourd'hui, souvent négligée car trop "désincarnée", elle nous paraît devoir retrouver sa logique quand elle s'inscrit dans la réalité de l'évolution d'une société donnée. Les rapports de police et les feuilles de tournées replacent naturellement la vie politique dans son environnement économique, social et culturel lorsque le lecteur prend la peine de les lire avec le recul critique nécessaire. Voir de respectables notaires, des entrepreneurs dynamiques ou de gros propriétaires fonciers affublés de l'étiquette "Rouge" ou "dangereux démagogues", nous met en contact direct avec la réalité politique de l'époque et relativise des points de vue souvent trop généraux sur les courants politiques au XIX^e. De même, la Commune de Paris, jugée par des républicains provinciaux, se charge-t-elle d'une signification nouvelle, ce qui réactualise le fameux dilemme, "la Commune, aurore ou crépuscule".

Enfin et surtout, les nouveaux programmes d'histoire et de géographie nécessitent une nouvelle approche ; pour les élèves des nouvelles classes de quatrième, comme ceux de nos traditionnelles premières, la publication de documents d'histoire d'une région rurale s'imposait ; les classes de seconde pourront également appréhender la démographie et la démographie historique à partir de ces cas concrets.

Les documents présentés ici peuvent être traités sous les formes les plus diverses, mais nous voudrions insister plus particulièrement sur l'intérêt de leur utilisation en travail de groupe - soit par l'étude d'un thème à travers une série de documents, ainsi la Commune sous le regard de la province, - soit par l'étude exhaustive d'un document en confiant à chacune des équipes un point particulier, ainsi les structures d'une population rurale en 1872 d'après le document numéro 4. Il est aussi possible de mener, en groupes, des études diachroniques et synchroniques.

Voilà pourquoi nous nous sommes refusés à commenter systématiquement les documents. Nous avons préféré présenter chacun d'entre eux en le replaçant dans son contexte local et national, nous limitant à apporter les précisions indispensables à sa totale compréhension.

En guise de conclusion, nous voudrions remercier tous ceux qui ont permis à cette publication de voir le jour : MM. les Inspecteurs pédagogiques régionaux de l'Académie de Bordeaux, J. MINBIELLE et P. BIARD, et M. le directeur du Centre Départemental de Documentation Pédagogique, J.R. ARGACHA, qui nous ont incité et encouragé à entreprendre ce travail ; tous les personnels des Archives départementales de Lot-et-Garonne et de son Service Educatif qui ont mis leur compétence et leur bonne volonté à notre disposition ; enfin la Préfecture de Lot-et-Garonne qui a bien voulu se charger de l'impression et de la publication.

Pierre POLIVKA
Agrégé de l'Université

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

AD - Archives départementales (1)

AD - Série M - Résultats généraux des dénombrements quinquennaux - sous-série 6 M

AD - Série M - Mouvements de la population par commune - sous-série 6 M

AD - Série M - Statistiques industrielles - sous-série 6 M 29

AD - 20 PL - Agriculture - généralités

AD - Série O dépôt - Administration et comptabilités communales depuis 1800

AD - Série M - Victimes du Coup d'Etat - sous-série 4 M 25 à 44

AD - Série U - Cour d'Appel - Plébiscite 1851

AD - Série M - Rapports de Police 1868 à 1877 - sous-série 4 M 152 à 161

AD - Série JX - Journaux

AD - Série M - Evènements de la Commune - sous-série 4 M 45

AD - Série M - Election d'un représentant au 2 juillet 1871 - sous-série 4 M 60

AD - Série M - Cafés, cercles, spectacles 1854-1883 - sous-série 4 M 85

AD - Série M - Evènements politiques 1881-1883

AD - Série M - Elections : 1877-1879

AD - Série N - Conseil Général

AD - Statistiques de la France

AD - Enquête agricole - Deuxième série : Enquêtes départementales
16ème circonscription - Dordogne - Lot-et-Garonne - Gironde
Paris Imprimerie Nationale 1867 495 pp folio

Parmi les très nombreux ouvrages consacrés à l'histoire générale du XIXème ou aux thèmes abordés dans cette publication nous ne retiendrons que les suivants :

G. DUPEUX - La Société Française : 1789-1960 - 296 p A. COLIN 1964

P. SORLIN - La Société Française T 1 1840-1914 - 310 p ARTHAUD 1969

G. DUBY et A. WALLON - sous la direction de Histoire de la France rurale T 3 - 568 p
éd. du Seuil 1976

M. AGULHON - 1848 ou l'apprentissage de la République
Nouvelle histoire de la France contemporaine T 8 éd. du Seuil 1973

(1) Uniquement celles dont sont extraits les documents publiés.

- A. PLESSIS - De la fête impériale au mur des fédérés 1852-1871
Nouvelle histoire de la France contemporaine T 9 éd. du Seuil 1973
- J.M. MAYEUR - Les débuts de la Troisième République 1871-1898
Nouvelle histoire de la France contemporaine T 10 éd. du Seuil 1973
- CH. HIGOUNET - sous la direction de
Histoire de l'Aquitaine - Edouard Privat, éditeur - 537 p - Toulouse 1971
- Ph. ARIES - Histoire des populations françaises et leurs attitudes devant la vie depuis
le XVIIIème - 573 p S.E.L.F. 1948
- A. ARMENGAUD - Les populations de l'Est Aquitain au début de l'époque contemporaine
589 p MOUTON 1961
- F. FURET et J. OZOUF - sous la direction de
Lire et écrire : L'alphabétisation des Français de Calvin à J. Ferry - T. 1
382 p, T2 379 p, éditions de Minuit 1977
- P. DEFFONTAINES - Les hommes et leurs travaux dans les pays de la Moyenne Garonne -
462 p Lille 1932 réédité 1978 - Librairie Quesseveur Agen.

T A B L E

- AVANT-PROPOS	1
- PRESENTATION	3
- SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE	5

I - DEPEUPELEMENT ET ALPHABETISATION EN LOT-ET-GARONNE AU XIXÈME SIECLE

- 1 - Evolution de la population du département
 - A - Evolution de la population légale du département de 1801 à 1975
 - B - Mouvement de la population de 1851 à 1901
- 2 - Natalité, mortalité et nuptialité en Lot-et-Garonne au XIXème
- 3 - Un exemple de dénatalité : la commune de Clairac au XIXème
- 4 - Dénombrement de la population du département en 1872
- 5 - Courbes des naissances et des décès au XIXème
- 6 - Pyramide des âges du département en 1872
- 7 - Inquiétude du Préfet face à la dépopulation
- 8 - Inquiétude et interrogation du clergé
- 9 - Inquiétude et explication d'un notaire
- 10 - Evolution des pourcentages de signatures au mariage de 1686 à 1866
- 11 - Courbes de la progression différentielle de l'alphabétisation

II - ASPECTS D'UNE ECONOMIE RURALE DANS LA SECONDE MOITIE DU XIXÈME SIECLE

- 12 - Les exploitants du sol
- 13 - Propriétés et modes d'exploitations
- 14 - Résultats généraux de l'enquête agricole de 1862
 - a - les exploitations ; b - valeur vénale de la terre et du prix du fermage ;
 - c - l'outillage ; d - l'utilisation du sol
- 15 - L'évolution des grandes productions de 1862 à 1892
- 16 - La condition des ouvriers agricoles vue par des notables en 1866
- 17 - Les répercussions du développement des transports et du traité de libre-échange de 1860
- 18 - Les techniques et les limites des progrès agricoles
- 19 - L'introduction de la faux pour le fauchage des blés vers 1850
- 20 - Prix et salaires en 1860 - Exemple de l'arrondissement de Marmande
- 21 - Etat de la situation industrielle au 1er janvier 1860
- 22 - Grandes fortunes et professions à Marmande en 1863
- 23 - L'étude du milieu local dans les écoles primaires en 1866.

III - DES OPPOSITIONS AU SECOND EMPIRE

- 24 - Les principaux résultats électoraux de 1851 à 1877
 - A - Les trois plébiscites
 - B - Les élections législatives de 1869 et 1870
 - C - Les élections législatives du 8 février et du 2 juillet 1871
 - D - Les résultats des élections législatives de 1876 et 1877 par arrondissement
- 25 - Liste des personnes poursuivies à l'occasion du Coup d'Etat de 1851
- 26 - Résultats partiels du plébiscite du 20 décembre 1851 : Rapport du procureur de la République de Nérac
- 27 - Echec des réformes de 1867-1868 : Rapport de police
- 28 - Succès de l'opposition aux élections municipales : rapport de police 1868
- 29 - Echec de l'opposition aux législatives : rapport de police 1869
- 30 - Inquiétude de la bourgeoisie à la fin de l'Empire : rapport de police 1869
- 31 - L'opposition dans les campagnes : rapport de police 1870

IV - 1871 : ANNEE DECISIVE POUR LA REPUBLIQUE

- 32 - Le Réveil de Lot-et-Garonne : numéro du 30-31 octobre 1870
- 33 - Le Réveil de Lot-et-Garonne : le scrutin du 8 février 1871
- 34 - Le Réveil de Lot-et-Garonne : numéro du 5 avril 1871 - la Commune de Paris
- 35 - Le Réveil de Lot-et-Garonne : numéro du 13 avril 1871 - la Commune de Paris
- 36 - Lettre du Comité Central Républicain au sujet de la Commune
- 37 - 38 - Le Réveil de Lot-et-Garonne : numéro du 1-2 mai et du 3 mai 1871 : les élections municipales
- 39 - Le Réveil de Lot-et-Garonne : numéro du 23 juin 1871 : nouvelle tactique électorale des républicains
- 40 - Manifeste électoral du candidat républicain L. FAYE
- 41 - Brochure de propagande du candidat conservateur : élection du 2 juillet 1871
- 42 - Manifeste électoral du candidat conservateur
- 43 - Affiche de L. FAYE, candidat républicain
- 44 - Affiche d'un comité de soutien républicain
- 45 - Le Réveil de Lot-et-Garonne : numéro du 3 juillet 1871 - triomphe électoral
- 46 - Le Réveil de Lot-et-Garonne : numéro du 19 octobre 1871 - résultats des élections cantonales

V - DE L'ORDRE MORAL AU 16 MAI

- 47 - Protestations contre des pressions électorales
- 48 - La situation du département d'après un rapport préfectoral de février 1872
- 49 - Le protestantisme libéral et la propagande républicaine
- 50 - Vanité des efforts de l'Eglise catholique au temps de l'Ordre Moral
- 51 - La politique des républicains aux législatives de 1876
- 52 - Manifeste du Maréchal de Mac-Mahon
- 53 - Manifeste conservateur : Aux abstentionnistes
- 54 - Manifeste conservateur : Avis aux contribuables
- 55 - La candidature officielle
- 56 - Décret de révocation d'un maire
- 57 - Placard électoral en faveur de Fallières

I

DÉPEUPLEMENT ET ALPHABÉTISATION EN LOT-et-GARONNE AU XIX^{eme} SIÈCLE

1 - Evolution de la population du département.

*A. D. Série M : Résultats généraux des dénombrements quinquennaux
Pièces A-B*

Le dépeuplement du Lot-et-Garonne n'est pas lié à l'exode rural ; au contraire, le solde migratoire reste largement positif. Le total des émigrants n'excède celui des immigrants qu'en deux occasions : à la fin des années 1850, quand l'achèvement de la ligne de chemin de fer Bordeaux-Cette précipite le déclin de la batellerie et des activités qui lui sont liées et au milieu des années 1880, quand la crise phylloxérique vient s'ajouter aux effets de la dépression agricole générale.

2 - La chute de la natalité : chiffres bruts des naissances, des décès et des mariages

A.D. Série M : Mouvement de la population

Le déficit des naissances ne cesse de s'accroître tout au long du XIXe siècle. La comparaison des taux de natalité du département, aisément calculables, avec ceux de la France, révèle la modernité originale du comportement démographique Lot-et-Garonnais. Ce n'est pas une révolution démographique, mais l'accélération d'un processus amorcé dès la seconde moitié du XVIIIe siècle.

3 - Un exemple de dénatalité : la commune de Clairac

A. D. Série M : Mouvement de la population par commune.

Le comportement démographique est loin d'être uniforme ; il varie selon les régions. Ce sont les cantons ou les communes les plus riches et les plus alphabétisés qui adoptent les premiers les attitudes restrictives les plus drastiques devant la vie. Ainsi Clairac, important foyer protestant, près du confluent du Lot et de la Garonne. Les cantons périphériques du Sud-Ouest et du nord ne sont gagnés que dans le dernier tiers du siècle.

4 - Dénombrement de la population de 1872

A. D. Série M : Dénombrement de la population.

Ce document très complet permet de reconstruire la structure par âge de la population (cf. document 6) et sa composition professionnelle.

Pour étudier la fécondité, même approximativement, il faut prendre pour référence le nombre des naissances du document 2 ; en effet, ici, il n'est fait état que des naissances des huit premiers mois de l'année. La fécondité, tout au long du XIXe siècle, reste la plus basse de France. Certains résultats doivent être regardés avec prudence ; ainsi du niveau d'instruction des adultes souvent laissé à l'appréciation des officiers municipaux ; sur cette question voir les documents 10 et 11.

5 - Courbes des naissances et décès

Les points de mortalité traduisent la fréquence et la brutalité des épidémies ; le choléra en 1854-1855, le typhus en 1859 et les gripes en 1870-1871. L'allure générale des courbes se calque sur celles de la France, mais avec une nuance de taille : en Lot-et-Garonne, les naissances restent toujours moins nombreuses que les décès.

La natalité est déjà moderne quand la mortalité rappelle celle d'Ancien Régime.

6 - Pyramide des âges en 1872

7 - Inquiétude du Préfet face à la dépopulation

A. D. Série N : Délibérations du Conseil Général 1862 pp 95-96-97

Par delà l'inquiétude du Préfet, il faut souligner la faiblesse du nombre de naissances naturelles et surtout l'importance de celui des mariages précédés d'un contrat.

8 - Inquiétude et interrogation du clergé

A. D. 20 PL 15/1/9. M. le curé Larrey discours à la fête annuelle du Comice Agricole d'Agen le 25 septembre 1859

Ce document vaut surtout par l'idéologie qu'il reflète et que partagent les notables conservateurs. Contrairement aux affirmations du curé, le taux de nuptialité reste toujours élevé et l'âge au mariage demeure plus précoce que dans le reste de la France : 29 ans pour les hommes en Lot-et-Garonne, 30 ans et 2 mois pour la France ; 23 ans et 6 mois pour les femmes en Lot-et-Garonne, 26 ans et 1 mois pour la France en 1860. Enfin il est faux d'attribuer la crise démographique à l'émigration vers les villes.

Les républicains et les radicaux ne perçurent guère les problèmes de la dépopulation : plus tard, ils approuvèrent même les pratiques démographiques restrictives.

9 - Inquiétude et explication d'un notaire

*A. D. Enquête agricole départementale de 1866 : Paris, Imprimerie Impériale 1867
Réponse de M. Termes-Dubroca pp 244*

10 - Evolution des pourcentages de signatures de 1686 à 1866 par département d'après l'enquête de Louis Maggiolo

*in Lire et Ecrire T 2 chapitre 8 p 299 contribution de J.P. Poussou
Editions de Minuit 1977*

Le pourcentage des signatures des époux aux mariages traduit s'il en était besoin de retard aquitain, quant à l'alphabétisation. Le rattrapage de la fin du XVIIIe et surtout du XIXe siècle coïncide avec l'adoption d'un nouveau comportement démographique et avec l'émancipation politique des masses rurales.

11 - Courbes de la progression différentielle de l'alphabétisation

Recherches de l'auteur

A la fin de l'Empire, l'effort de scolarisation porte ses fruits ; dès 1865, le pourcentage des élèves scolarisés par rapport à la population scolarisable est plus élevé que celui de la moyenne française. Mais les contrastes régionaux demeurent importants et traduisent les clivages politiques et démographiques. Les cantons les plus alphabétisés correspondent aux cantons politiquement à gauche et au comportement démographique restrictif. Ici, Houeillès illustre bien le retard des Landes ; dans la seconde moitié du siècle il adopte les modèles du département et devient un foyer de gauche.

EVOLUTION DE LA POPULATION DU DEPARTEMENT

A - Evolution de la population légale de Lot-et-Garonne

<i>Année</i>	<i>Population</i>	<i>Année</i>	<i>Population</i>	<i>Année</i>	<i>Population</i>
1801	323 940	1861	332 065	1911	268 083
1806	326 127	1866	327 962		
1821	330 121	1872	319 289	1921	239 972
1826	336 886	1876	316 920	1926	246 609
1831	346 885	1881	312 084	1931	247 500
1836	346 400	1886	307 497	1936	252 761
1841	347 073	1891	296 016	1946	265 449
1846	346 260	1896	286 377	1954	265 549
1851	341 345	1901	278 740	1962	275 028
1856	340 011	1906	274 610	1968	290 592
				1975	292 616

+ 1801 – 1806 recensement dans le cadre du département décrété le 8 février 1790.

En 1808 rattachement de quatre cantons au nouveau département de Tarn-et-Garonne : Valence, Auvillars, Dunes, Castelsagrat.

B - Mouvement de la population de 1851 à 1901

<i>Recensements</i>	<i>Variations</i>		<i>Solde du mouvement naturel</i>		<i>Solde migratoire</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>%</i>	<i>Nombre</i>	<i>%</i>	<i>Nombre</i>	<i>%</i>
1851 - 1856	-1304	-0,38	-2305	-0,6	+1001	+ 0,29
1856 - 1861	-7976	-2,3	-5227	-1,5	-2749	-0,8
1861 - 1866	-4103	-1,23	-4289	-1,29	+ 186	+ 0,05
1866 - 1872	-8673	-2,62	-12129	-3,6	+3456	+ 1,05
1872 - 1876	-2369	-0,7	-4963	-1,5	+2594	+ 0,8
1876 - 1881	-4839	-1,52	-6692	-2,5	+1853	+ 0,5
1881 - 1886	-4363	-1,39	-6707	-2,1	+2344	+ 0,7
1886 - 1891	-14481	-4,7	-9716	-3,15	-4765	-1,5
1891 - 1896	-6639	-2,26	-7992	-2,7	+1353	+ 0,4
1896 - 1901	-7637	-2,66	-8062	-2,8	+ 425	+ 0,1

NATALITE ET MORTALITE EN LOT-ET-GARONNE

de 1849 à 1901

<i>Année</i>	<i>Naissances</i>	<i>Décès</i>	<i>Année</i>	<i>Naissances</i>	<i>Décès</i>
1849	7209	8482	1875	5765	7167
1850	6666	6151	1876	5900	7120
1851	6901	6828	1877	5786	7021
1852	6675	6747	1878	5812	6850
1853	6517	6292	1879	5576	7093
1854	6407	6517	1880	5574	7176
1855	6487	7799	1881	5439	6739
1856	6284	7320	1882	5231	6181
1857	6261	7397	1883	5033	6563
1858	6129	7172	1884	5021	6451
1859	6385	8567	1885	4888	6290
1860	5991	6436	1886	4967	6362
1861	6388	6809	1887	4811	6429
1862	6216	6975	1888	4549	6334
1863	6261	7067	1889	4510	5889
1864	5979	7313	1890	4249	6500
1865	6200	7338	1891	4415	7098
1866	6153	6405	1892	4206	6371
1867	5996	7184	1893	4419	5992
1868	5836	7372	1894	4604	6134
1869	6215	7735	1895	4143	5812
1870	5901	9641	1896	4473	5528
1871	5298	9443	1897	4426	5335
1872	6033	6449	1898	4152	5794
1873	6047	7326	1899	4143	6132
1874	5896	6542	1900	4052	6126
			1901	4292	5740

NUPTIALITE EN LOT-ET-GARONNE

1867	2529	1870	1886	1873	2628
1868	2464	1871	2363	1874	2252
1869	2723	1872	3029	1875	2241
				1876	2336

UN EXEMPLE DE DENATALITE : LA COMMUNE DE CLAIRAC

<i>Dates</i>	<i>Naissances</i>	<i>Décès</i>	<i>Mariages</i>	<i>Naissances naturelles</i>	<i>Signatures (1)</i>		<i>Population</i>
					<i>H</i>	<i>F</i>	
1856	62	113	48	2	37	20	4344
1857	67	94	31	1	22	12	
1858	87	100	30	3	24	15	
1859	83	100	49	1	36	20	
1860	81	97	34	1	21	16	
1861	76	105	33	4	25	13	4310
1862	80	91	33	3	25	16	
1863	77	108	39	2	29	24	
1864	86	81	21	1	15	9	
1865	83	96	37	1	30	18	
1866	68	82	24	0	19	17	4350
1867	75	121	23	2	18	14	
1868	68	96	35	1	25	22	
1869	95	87	27	4	25	15	
1870	68	109	23	2	20	17	
1871	68	157	20	5	16	14	
1872	78	91	34	1	29	19	4189
1873	89	100	32	2	29	23	
1874	84	89	23	3	21	17	
1875	78	126	20	1	18	14	
1876	64	94	29	2	26	21	4156
1877	87	124	29	0	26	24	
1878	75	97	22	4	19	15	
1879	58	91	30	3	28	23	
1880	84	107	30	4	24	22	
1881	56	90	19	2	16	15	4050
1882	62	69	25	1	22	20	
1883	60	108	27	2	26	23	
1884	64	86	31	0	28	26	
1885	65	72	27	2	25	23	
1886	64	86	21	1	20	19	3840
1887	61	84	24	2	22	20	
1888	50	90	26	3	26	24	
1889	50	72	19	1	16	16	
1890	60	79	22	3	21	19	
1891	56	64	23	2	23	22	3562
1892	47	79	22	1	20	21	
1893	43	62	21	1	20	20	
1894	55	84	36	1	31	31	
1895	46	89	18	1	18	17	
1896	60	70	19	0	18	19	3203

(1) *Nombre d'époux signant les actes de mariage.*

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

DÉNOMBREMENT DE 1872.

Département de *Lot-et-Garonne*

B

**ÉTAT RÉCAPITULATIF
DE LA POPULATION TOTALE DU DÉPARTEMENT**

D'APRÈS LE DÉNOMBREMENT DE L'ANNÉE 1872.

NOTES ET OBSERVATIONS.

RÈGLES GÉNÉRALES RELATIVES AU DÉNOMBREMENT.

1^o Le dénombrement doit comprendre toutes les personnes, françaises ou étrangères, domiciliées ou simplement résidant dans la commune, lors mêmes qu'elles seraient momentanément absentes pour leurs affaires ou pour tout autre motif. On ne doit en exclure que les personnes qui se trouvent momentanément de passage dans la commune.

2^o Le dénombrement doit être personnel, c'est-à-dire que les agents chargés d'y procéder doivent, à moins d'une impossibilité absolue, voir chaque habitant et recueillir de sa propre bouche les renseignements demandés ci-après. Quand cette impossibilité est constatée, les renseignements doivent être recueillis, d'abord auprès des membres de la famille; s'il n'y en a pas, auprès des voisins, dans les campagnes; dans les villes, auprès du concierge, ou du principal locataire, ou du propriétaire, quand il habite la maison. Si l'individu à recenser est absent et si aucune des personnes ne peut fournir les renseignements demandés, on devra laisser à l'une d'elles un bulletin que l'absent remplira à son retour.

3^o Le dénombrement s'effectuera par **Bulletins individuels** (conformes au modèle), et le recenseur remplira ou fera remplir, par chaque chef de ménage, autant de bulletins qu'il y a de personnes dans le ménage. On devra réunir ensuite tous les bulletins appartenant à chaque ménage. Le décompte de ces bulletins fournira le nombre des ménages. On réunira enfin tous les bulletins d'une maison.

Pour les catégories de population recensées à jour fixe, on enverra à chaque directeur d'établissement, ainsi qu'aux chefs de corps de troupes, un État récapitulatif, conforme au modèle. Le dénombrement terminé, tous ces bulletins et États seront dépouillés et les résultats de ce dépouillement seront portés dans le présent cadre, aux tableaux qui y sont affectés.

4^o Le dénombrement, une fois commencé, doit être poursuivi sans interruption et le plus promptement possible. C'est le seul moyen d'éviter les doubles emplois.

OBSERVATIONS RELATIVES AUX TABLEAUX DU DÉNOMBREMENT

TABLEAU N^o I.

Population classée d'après les prescriptions du Ministre de l'Intérieur.

Suivant le décret du 8 mars 1872, la population normale ou municipale doit seule servir de base à l'assiette des impôts et à l'application des lois administratives et politiques.

La population qui n'est pas comprise dans la population normale est celle des prisons, des hospices, des dépôts de mendicité et asiles d'aliénés, des établissements d'instruction primaire, des séminaires, des communautés religieuses et des réfugiés à la solde de l'État. Il faut y comprendre aussi l'armée, mais dans une colonne à part.

Toutefois on doit compter dans la population normale : 1^o les individus en détention comme simples prévenus; 2^o les malades momentanément dans les hôpitaux; 3^o le personnel fixe des établissements ci-dessus désignés, comme directeurs, économes, professeurs, surveillants, concierges, gardiens, gens de service, etc.; 4^o les élèves internes (des lycées, collèges communaux et pensionnats) dont les parents habitent le département.

Les membres des congrégations religieuses, détachés de la communauté, figurent dans la population normale de la commune où ils résident. Il en est de même des gendarmes, sergents de ville, etc., en raison de leur position sédentaire.

TABLEAU N° 2.

Maisons. — Ménages.

Il ne faut entendre par *maisons* que les constructions destinées à l'habitation et non les granges, étables, écuries, hangars, magasins ou ateliers.

Par ménage il ne faut pas entendre une famille. — Une personne vivant seule dans un logement distinct forme un ménage. Une famille composée du mari, de la femme, d'un ou plusieurs enfants, d'un ou plusieurs parents, enfin d'un ou plusieurs domestiques, **demeurant ensemble** dans le même appartement, forme également un ménage.

TABLEAU N° 3.

Population selon l'origine et la nationalité.

(Ce tableau, ainsi que les tableaux n°s 4, 5, 6 et 7, doit comprendre la population totale de la commune). Les femmes doivent être comprises dans leur nationalité d'origine. Il en est de même des enfants, à moins qu'ils n'aient acquis légalement la qualité de Français.

TABLEAU N° 4.

Population par culte.

Les anglicans, méthodistes, quakers, anabaptistes, frères moraves, etc., etc., doivent être compris dans la colonne **Autres sectes protestantes**. Une colonne spéciale est affectée aux personnes déclarant ouvertement n'appartenir à aucune religion.

TABLEAU N° 5.

Population d'après la degré d'instruction.

A cet égard, la population a été divisée en trois groupes d'âges, 0-6 ans, 6-20 ans, 20 ans et au-dessus; pour les deux premiers groupes, MM. les maires consulteront avec fruit les fonctionnaires de l'instruction publique.

TABLEAU N° 6.

Population par âge et par état civil.

On devra faire les plus grands efforts pour connaître *exactement* et non approximativement l'âge de chaque individu. Pour cela, on fera bien, au lieu de l'âge, de demander *l'année de la naissance*. Il suffira alors, au moment du dépouillement, de la retrancher du millésime 1872. Cette prescription est surtout utile pour les enfants en bas âge, pour les femmes. Il est bien entendu que tous les âges doivent être recensés avec le même soin, depuis celui des nouveau-nés, jusqu'aux centenaires.

TABLEAU N° 7.

Population classée selon les professions.

Avant d'opérer le dépouillement des professions recensées et de les classer conformément aux indications du cadre ci-après, il est indispensable que MM. les maires se rendent bien compte des dispositions de ce cadre.

La première distinction essentielle à faire, c'est la **séparation absolue** des individus qui **exercent réellement** la profession indiquée, des personnes qui, à un titre quelconque, soit comme femme ou mari, père et mère, enfants, ascendants à tout degré ou même n'appartenant pas à la famille, **vivent du travail des premiers**.

La seconde, c'est que les domestiques attachés à la personne doivent être classés (avec les personnes qu'ils font vivre) en regard des individus au service desquels ils sont attachés.

Les deux colonnes (4-5) du tableau sont affectées aux personnes *exerçant réellement* les professions désignées;

Les deux suivantes (6-7) intitulées [**Famille**], sont affectées aux personnes qui **vivent du travail des premiers**;

Les deux suivantes (8-9) aux domestiques;

Enfin les trois dernières colonnes sont destinées à totaliser les premières et à reproduire, selon le sexe, à la fin du tableau, la population entière de la commune.

En ce qui concerne la **classification** proprement dite des professions, on s'est attaché à simplifier autant que possible et à ne conserver que les détails essentiels; — c'est ainsi que dans l'industrie et le commerce on ne s'est pas plus préoccupé de la désignation des produits, mais seulement de la fonction sociale des individus.

A ce point de vue, les individus recensés ont été compris, suivant les divisions, dans quatre catégories principales :

1° **Chefs d'exploitation, PATRONS**, chefs d'établissements, titulaires des emplois libéraux.

2° **Employés**, ingénieurs, administrateurs, commis ou chargés d'aider à l'exploitation des établissements indiqués.

3° **Ouvriers**.

4° **Journaliers**, hommes de peine, garçons de bureau, charretiers, portefaix, commissionnaires, etc.

Des indications spéciales distinguent de plus les exploitations de mines et carrières de la grande industrie, et cette dernière, des arts et métiers proprement dits.

De même, dans le commerce, on a distingué les négociants, des marchands proprement dits, et les marchands en gros, des marchands au détail.

En résumé, ces diverses indications, toutes très-simples et conformes au langage commun, sont réparties en 73 numéros au lieu de 620 que comportaient les classifications antérieures.

Une étude quelque peu attentive les rendra en peu de temps familières à tous les agents du recensement.

Les grandes divisions adoptées sont les suivantes : 1° Agriculture; 2° Industrie; 3° Commerce; 4° Transports, établissements de banque, de crédit, d'assurance, de commissions; 5° Professions diverses; 6° Professions libérales; 7° Personnes vivant exclusivement de leurs revenus; 8° Individus sans profession; 9° Individus non classés; 10° Individus dont la profession n'a pu être constatée.

TABLEAU N° 8.

Infirmités diverses.

Ce dénombrement s'applique exclusivement à ceux de ces infirmes qui ont été trouvés dans le sein de leur famille et non à ceux qui sont traités dans les établissements spéciaux.

L'**Aliéné** est celui qui, ayant joui antrefois de la plénitude des ses facultés intellectuelles, les a perdues en tout ou en partie. L'**Idiot** ou le **Crétin** est celui qui n'en a jamais joui ou qui n'en a joui que très-imparfaitement.

TABLEAU N° 9.

Dénombrement des animaux domestiques.

Tous les animaux, quelle que soit leur désignation, doivent être comptés, non-seulement dans les fermes, mais même dans les villes. On comptera également les chevaux de l'armée, des haras, des dépôts de remonte, etc.

DÉNOMBREMENT DE LA POPULATION
EN 1872.

TABLEAU N° 1.

Population classée d'après les prescriptions du Ministère de l'Intérieur.

POPULATION NORMALE OU MUNICIPALE.			POPULATIONS COMPRIS à part en vertu de l'art. du décret du 8 mars 1872 sous la gar- nison.	CORPS de TROUPE — Garnison.	TOTAL GÉNÉRAL.	POPULATION TOTALE PAR SEXE.		
Agglomérée.	Éparse.	TOTAL.				Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
106561	209837	316398	2380	511	319289	160403	158886	319289

TABLEAU N° 2.

Ménages. — Maisons par Catégories. — Locations.

NOMBRE des MÉNAGES.	NOMBRE DE						DÉTAILS SUR LES MAISONS HABITÉES.				NOMBRE des Locations industrielles et commerciales.
	RUES, PLACES, impasses, quais, etc.	ÉDIFICES publics isolés.	MAISONS PARTICULIÈRES.			TOTAL des maisons particulières.	MAISONS occupées par des Établissements publics.	MAISONS occupées par des particuliers.	LOCATIONS dans les maisons particulières.		
			Maisons habitées.	Maisons inhabitées.	Maisons en constructions.				occupées.	vacantes.	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
91487	1422	439	83100	4120	424	87644	794	82306	8402	1430	2653

TABLEAU N° 3.

Population générale selon l'Origine et la Nationalité.

	FRANÇAIS				Alsaciens et Lorrains n'ayant pas opté.	Anglais, Écossais Irlandais.	Américains du Nord et du Sud.	Allemands de la Confédération du Nord. Prussiens.	Autrichiens, etc.	Belges.	Hollandais.	Italiens.	Espagnols.	Suiques.	Eusses.	Polonais.	Suédois, Norvégiens, Danois.	Tures, Grecs, Valaques, etc.	Chinois, Indiens, et autres Asiatiques.	Autres étrangers.	Nationalités inconnues.	TOTAL GÉNÉRAL de la population.
	Nés dans le département.	Nés dans d'autres départements	Étrangers naturalisés français.	Alsaciens et Lorrains ayant opté.																		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
Sexe masculin.	141377	15877	13	80	38	11	9	31	12	13	17	59	2683	45	5	100				33		160403
Sexe féminin.	145028	11457	17	31	6	25	9	16	6	5	8	27	2158	20	2	41		2	1	26	1	158886
TOTAL...	286405	27334	30	111	44	36	18	47	18	18	25	86	4841	65	7	141		2	1	59	1	319289

TABLEAU N° 4.
Population générale par Culte.

	Catholiques.	PROTESTANTS.				ISRAÉLITES.	CULTES divers (Mahométans, bouddhistes, etc.)	INDIVIDUS qui ont déclaré ne suivre aucun culte.	INDIVIDUS dont le culte n'a pu être constaté.	TOTAL GÉNÉRAL de la population.
		Calvinistes.	Luthériens.	Autres sectes.	TOTAL.					
Sexe masculin	155535	4302	508	10	4820	12	28	8	160403	
Sexe féminin	154261	4123	476	9	4608	11	4	2	158886	
TOTAL	309796	8425	984	19	9428	23	32	10	319289	

TABLEAU N° 5.
Population générale classée d'après le degré d'Instruction.

AGES	NE SACHANT NI LIRE NI ÉCRIRE.		SACHANT LIRE SEULEMENT		SACHANT LIRE ET ÉCRIRE.		DONT ON N'A PU VÉRIFIER L'INSTRUCTION.		TOTAL GÉNÉRAL DE LA POPULATION.		
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL.
De 0 à 6 ans	12270	12248	1263	1209	294	158	28	9	13855	13624	27479
De 6 à 20 —	7086	8514	5559	7073	19669	16293	105	83	32419	31963	64382
De 20 ans et au-dessus.	45683	59491	11431	16881	56778	36799	237	128	114129	113299	227428
TOTAL	65039	80253	18253	25163	76741	53250	370	220	160403	158886	319289

TABLEAU N° 6.
Population générale par Ages, selon l'état civil.

AGES.	SEXE MASCULIN.				SEXE FÉMININ.				AGES.	SEXE MASCULIN.				SEXE FÉMININ.			
	Garçons	Mariés.	Veufs.	TOTAL.	Filles.	Mariées.	Veuves.	TOTAL.		Garçons.	Mariés.	Veufs.	TOTAL.	Filles.	Mariées.	Veuves.	TOTAL.
De 0 à 12 mois	2519			2519	2455			2455	Report	48377	163		48540	44704	3614	34	48352
De 1 à 2 ans	2270			2270	2161			2161	De 21 à 22 —	1738	293	5	2036	1067	1409	22	2498
De 2 à 3 —	2313			2313	2282			2282	De 22 à 23 —	1681	570	11	2262	829	1689	48	2566
De 3 à 4 —	2347			2347	2249			2249	De 23 à 24 —	1465	840	18	2323	703	1846	55	2604
De 4 à 5 —	2183			2183	2220			2220	De 24 à 25 —	1387	1498	31	2916	625	2379	110	3114
De 5 à 6 —	2223			2223	2257			2257	De 25 à 30 —	3596	6786	160	10542	1357	9163	364	10884
De 6 à 7 —	2264			2264	2272			2272	De 30 à 35 —	1856	9028	313	11197	1031	9673	533	11237
De 7 à 8 —	2407			2407	2330			2330	De 35 à 40 —	1315	10144	441	11900	785	9583	785	11153
De 8 à 9 —	2258			2258	2203			2203	De 40 à 45 —	973	9725	545	11243	570	9213	1092	10875
De 9 à 10 —	2177			2177	2204			2204	De 45 à 50 —	793	9337	618	10748	605	8698	1515	10818
De 10 à 11 —	2192			2192	2245			2245	De 50 à 55 —	622	9135	865	10622	558	7167	1952	9677
De 11 à 12 —	2320			2320	2114			2114	De 55 à 60 —	562	8381	959	9902	527	6517	2422	9466
De 12 à 13 —	2402			2402	2276			2276	De 60 à 65 —	458	7548	1239	9245	474	5165	2895	8534
De 13 à 14 —	2224			2224	2242			2242	De 65 à 70 —	362	5531	1677	7570	409	3646	3377	7432
De 14 à 15 —	2199			2199	2171			2171	De 70 à 75 —	254	3481	1617	5352	320	1835	2956	5111
De 15 à 16 —	2330			2330	2157	53		2210	De 75 à 80 —	137	1371	1040	2548	197	755	1939	2891
De 16 à 17 —	2337			2337	2087	174		2261	De 80 à 85 —	43	397	612	1052	87	193	860	1140
De 17 à 18 —	2419			2419	2095	407		2502	De 85 à 90 —	15	128	167	310	25	37	343	405
De 18 à 19 —	2538	15		2553	1805	705	2	2512	De 90 à 95 —	4	22	55	81	15	8	84	107
De 19 à 20 —	2293	44		2337	1466	943	12	2421	De 95 à 100 —	3	1	8	12	4	1	14	19
De 20 à 21 —	2162	104		2266	1413	1332	20	2765	Centenaires								
A reporter	48377	163		48540	44704	3614	34	48352	Age inconnu	1	1		2	1	1	1	3
									TOTAL	65642	84380	10381	160403	54893	82592	21401	158886

TABLEAU N° 7.
Population générale classée par professions.

GRANDES DIVISIONS.	Nos d'ordre.	DÉSIGNATION des PROFESSIONS.	INDIVIDUS exerçant réellement les professions ci-dessous.		LEUR FAMILLE — Parents à tous degrés vivant du travail ou de la fortune des précédents.		DOMESTIQUES attachés au service personnel des précédents.		NOMBRE D'INDIVIDUS que chaque profession fait vivre directement ou indirectement.		
			Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL.
			4	5	6	7	8	9	10	11	12
I. AGRICULTURE.	1	Propriétaires vivant dans leurs terres ou les cultivant eux-mêmes	36308	8933	24937	52052	4385	4346	65630	65331	130961
	2	Colons et métayers	11063	2524	10738	18380	2530	1986	24331	22890	47221
	3	Fermiers	1323	592	1350	2241	313	253	2986	3086	6072
	4	Personnel permanent des fermes (domestiques agricoles)	2588	1416	831	1371	"	"	3419	2787	6206
	5	Journaliers employés temporairement	4991	4762	2697	4617	"	"	7638	9379	17067
	6	Autres professions agricoles { Bûcherons et charbonniers	552	244	275	747	"	"	827	991	1818
	7		Jardiniers, maraîchers, pépiniéristes, fleuristes	583	179	432	798	45	65	1060	1042
		TOTAUX.....	57408	18650	41260	80206	7273	6650	105941	105506	211447
II. INDUSTRIE.	8	PATRONS. Chefs d'exploitation de mines et carrières	270	5	257	482	34	23	561	510	1071
	9	— Chefs d'usine (établissements où l'on modifie les matières premières)	832	77	637	1174	182	108	1651	1359	3010
	10	— Fabricants (machines, tissus, objets industriels de toute nature)	2125	276	1641	2947	186	172	3952	3395	7347
	11	— Entrepreneurs de travaux, constructeurs (architectes)	907	37	602	1143	64	74	1573	1254	2827
	12	— Chefs-ouvriers attachés aux arts et métiers	1223	272	783	1422	54	30	2060	1724	3784
	13	EMPLOYÉS. Ingénieurs, administrateurs, commis, etc.	91	7	68	120	9	14	168	141	309
	14	OUVRIERS de mines et carrières	546	2	359	653	5	2	910	657	1567
	15	— attachés aux usines et fabriques	2595	2393	1411	2418	2	7	4008	4818	8826
	16	— de la petite industrie	4794	1384	2280	5264	108	83	7182	6731	13913
	17	JOURNALIERS, hommes de peine, charretiers, etc.	1592	635	1244	1952	15	16	2851	2603	5454
		TOTAUX.....	14975	5088	9282	17575	659	529	24916	23192	48108
III. COMMERCE.	18	PATRONS, négociants et marchands en gros	812	77	497	982	199	247	1508	1306	2814
	19	— marchands au détail (boutiquiers, débitants)	2462	917	2044	3341	225	337	4737	4595	9332
	20	EMPLOYÉS, caissiers, commis, etc.	639	93	218	415	9	45	866	553	1419
	21	JOURNALIERS, hommes de peine, garçons de service, portefaix et commissionnaires	764	368	539	952	5	6	1308	1326	2634
			TOTAUX.....	4677	1455	3298	5690	438	635	8613	7780
IV. TRANSPORTS. — CRÉDIT. — BANQUES. — COMMISSION.	22	CHEFS et DIRECTEURS de chemins de fer	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	23	— d'entreprises de transports, (maîtres de poste, diligences, omnibus, voitures publiques, bateaux à vapeur)	75	5	56	108	34	17	165	130	295
	24	— d'établissements, de crédit, de compagnies d'assurances	26	"	18	34	6	8	50	42	92
	25	— de banques (banquiers, changeurs, agents de change)	37	"	40	56	17	30	94	86	180
	26	— armateurs, commissionnaires, courtiers, interprètes, etc.	2	"	1	2	"	"	3	2	5
	27	EMPLOYÉS, ingénieurs, administrateurs attachés aux professions précédentes	76	4	32	77	"	12	108	93	201
	28	OUVRIERS employés dans les entreprises de transports, de chemins de fer, de postes, de télégraphes, etc.	423	33	248	552	12	12	683	597	1280
	29	— marins du commerce	80	"	6	99	"	"	86	99	185
	30	— marinières et agents des fleuves, ports et canaux	202	6	120	363	7	6	329	375	704
	31	JOURNALIERS, garçons de service, hommes de peine, charretiers, etc.	133	19	126	189	"	"	259	208	467
			TOTAUX.....	1054	67	647	1480	76	85	1777	1632

TABLEAU N° 7.
Population générale classée par professions. (Suite.)

GRANDES DIVISIONS.	Nos d'ordre.	DÉSIGNATION des PROFESSIONS.	INDIVIDUS exerçant réellement les professions ci-dessous.		LEUR FAMILLE. — Parents à tous degrés vivant du travail ou de la fortune des précédents.		DOMESTIQUES attachés au service personnel des précédents.		NOMBRE D'INDIVIDUS que chaque profession fait vivre directement ou indirectement.		
			Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
V. PROFESSIONS DIVERSES	32	GRÈVES et DIRECTEURS d'hôtels meublés, logements garnis, etc.....	435	143	325	536	168	142	928	821	1749
	33	— d'établissements de bains, de gymnastique, etc.....	11	6	6	21	10	11	27	38	65
	34	— de pompes funèbres.....	1			1			1	1	2
	35	EMPLOYÉS des précédents, garde-malades.....	7	3	4	5			11	8	19
	36	JOURNALIERS, hommes de peine, ensevelisseurs, fossoyeurs.....	925	677	427	739			1352	1416	2768
	37	Acrobates, charlatans, montreurs de bêtes et curiosités.....	6	3	3	5			9	8	17
		TOTAUX.....	1385	832	765	1307	178	153	2328	2292	4620
VI. PROFESSIONS LIBÉRALES.	38	Cultes catholiques. { Clergé séculier, évêques, curés, vicaires, aumôniers.....	525		54	209	37	285	616	494	1110
	39	{ Clergé régulier. Moines et religieuses.....	51	752		4	14	50	65	806	871
	40	Cultes non catho- { Pasteurs protestants.....	20		17	42	6	14	43	56	99
	41	liques..... { Rabbins.....									
	42	Armée active..... { de terre (officiers et soldats de troupe).....	506			5			506	5	511
	43	{ de mer (officiers et matelots).....									
	44	Gendarmes, sergents de ville, gardes champêtres.....	276		130	361		1	406	362	768
	45	Fonctionnaires et employés com- { de l'État (1).....	277	13	130	342	29	106	436	461	897
	46	missionnés..... { du département.....	143		66	173	6	27	215	200	415
	47	{ de la commun.....	159	4	55	178		8	214	190	404
	48	Magistrats (membres des tribunaux à tous degrés).....	115		68	174	25	109	208	283	491
	49	Ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées et des mines.....	62		34	75	3	36	99	111	210
	50	Professeurs et instituteurs publics.....	404	141	172	428	35	46	611	615	1226
	51	Professeurs et instituteurs privés, professeurs particuliers d'agrément.....	68	132	32	83	4	24	104	239	343
	52	Savants et hommes de lettres.....	12		2	12	2	8	16	20	36
	53	Artistes (compositeurs, peintres, sculpteurs, artistes lyriques, dramatiques, etc.).....	25	32	15	30		2	40	64	104
	54	Avocats, officiers ministériels (notaires, avoués, huissiers), gens d'affaires.....	371		158	433	68	211	597	644	1241
	55	Médecins, vétérinaires, dentistes, pédicures, oculistes, etc.....	334	5	146	386	84	165	564	556	1120
	56	Pharmaciens.....	81		47	113	39	51	167	164	331
57	Sages-femmes.....		115	42	46			42	161	203	
58	EMPLOYÉS et commis attachés aux professions précédentes.....	177		123	212	6	14	306	226	532	
59	JOURNALIERS, hommes de peine, garçons de bureau, id.....	136	40	224	167			360	207	567	
	TOTAUX.....	3742	1234	1515	3473	358	1157	5615	5864	11479	

(1) Non compris les Magistrats (46), les Ingénieurs (47), les Professeurs et Instituteurs publics (50).

TABLEAU N° 7.

Population générale classée par professions. (Suite et fin.)

GRANDES DIVISIONS.	N° d'ordre.	DESIGNATION des PROFESSIONS.	INDIVIDUS exerçant réellement les professions ci-dessus.		LEUR FAMILLE Parents à tous degrés vivant du travail ou de la fortune des précédents.		DOMESTIQUES attachés au service personnel des précédents.		OMBRE D'INDIVIDUS que chaque profession fait vivre directement ou indirectement.		
			Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL.
VII. PERSONNES VIVANT EXCLUSIVEMENT DE LEURS REVENUS.	60	PROPRIÉTAIRES, n'ayant pas d'autre profession.....	3424	2067	1775	3996	1151	1832	6350	7895	14245
	61	Rentiers, id.....	837	683	291	549	158	329	1286	1561	2847
	62	Retraités, pensionnés, réfugiés à la solde de l'État, id.	314	27	89	279	25	51	428	357	785
	63	Portiers, concierges, id.....	47	7	31	63	5	7	83	77	160
	64	EMPLOYÉS et commis, attachés à ces diverses professions.....	31	7	29	35	7	13	67	55	122
		TOTAUX.....	4653	2791	2215	4922	1346	2232	8214	9945	18159
VIII. INDIVIDUS SANS PROFESSION.	65	Mendiants, bohémiciens, vagabonds.....							416	495	911
	66	Filles publiques. <i>Et individus vivant dans des maisons de tolérance.....</i>							7	94	101
	67	Individus sans emploi.....							357	893	1250
			TOTAUX.....						780	1482	2262
IX. CATÉGORIES DE POPULATION NON CLASSÉES.	68	Séminaristes, étudiants des facultés, élèves internes des lycées et pensionnats, ne demeurant pas dans la même commune que leurs parents.....							766	522	1288
	69	Enfants en nourrice dans d'autres communes que celles de leurs parents.....							34	30	64
	70	Enfants trouvés et abandonnés à la charge des hospices.....							21	133	154
	71	Infirmes et vieillards vivant dans les hospices et maisons de santé.....							145	169	314
	72	Malades trouvés dans les hôpitaux et maisons de santé.....							43	31	74
	73	Aliénés dans les asiles publics ou privés et quartiers d'hospices.....							10	4	14
	74	Détenus à un titre quelconque dans les établissements pénitentiaires de toute nature.....							1297	56	1353
		TOTAUX.....						2316	945	3261	
	5	Professions inconnues ou non constatées.....							103	248	351
TOTAL égal à la population entière de la commune. (Résumé des totaux partiels.).....									160403	158886	319289

TABLEAU N° 8.

Infirmités diverses. — (Aliénés, idiots et crétins, goitreux, aveugles, sourds-muets recensés à domicile.)

	ALIENÉS.		IDIOTS ET CRÉTINS non goitreux.		GOITREUX.				AVEUGLES				SOURDS-MUETS.							
					CRÉTINS.		NON CRÉTINS.		DE NAISSANCE.		PAR ACCIDENT.		SANS DISTINCTION.		DE NAISSANCE.		PAR ACCIDENT.		SANS DISTINCTION.	
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	
Enfants 0-15 ans.....			17	5	1	1	3	4		2	1			5	4	2	1		1	
Célibataires.....	26	24	118	69	4	3	4	9	9	10	33	16	12	8	33	23	14	2	5	3
Mariés.....	15	21	8	11		4	5	8	4		103	42	24	17	7	5	6	2		2
Veufs.....	2	5	6	9			2		1		34	37	22	11	1	2		1	2	2
TOTAL.....	43	50	149	94	5	8	11	20	18	10	169	96	58	36	46	34	22	6	7	8

TABLEAU N° 9.

Dénombrement des animaux domestiques.

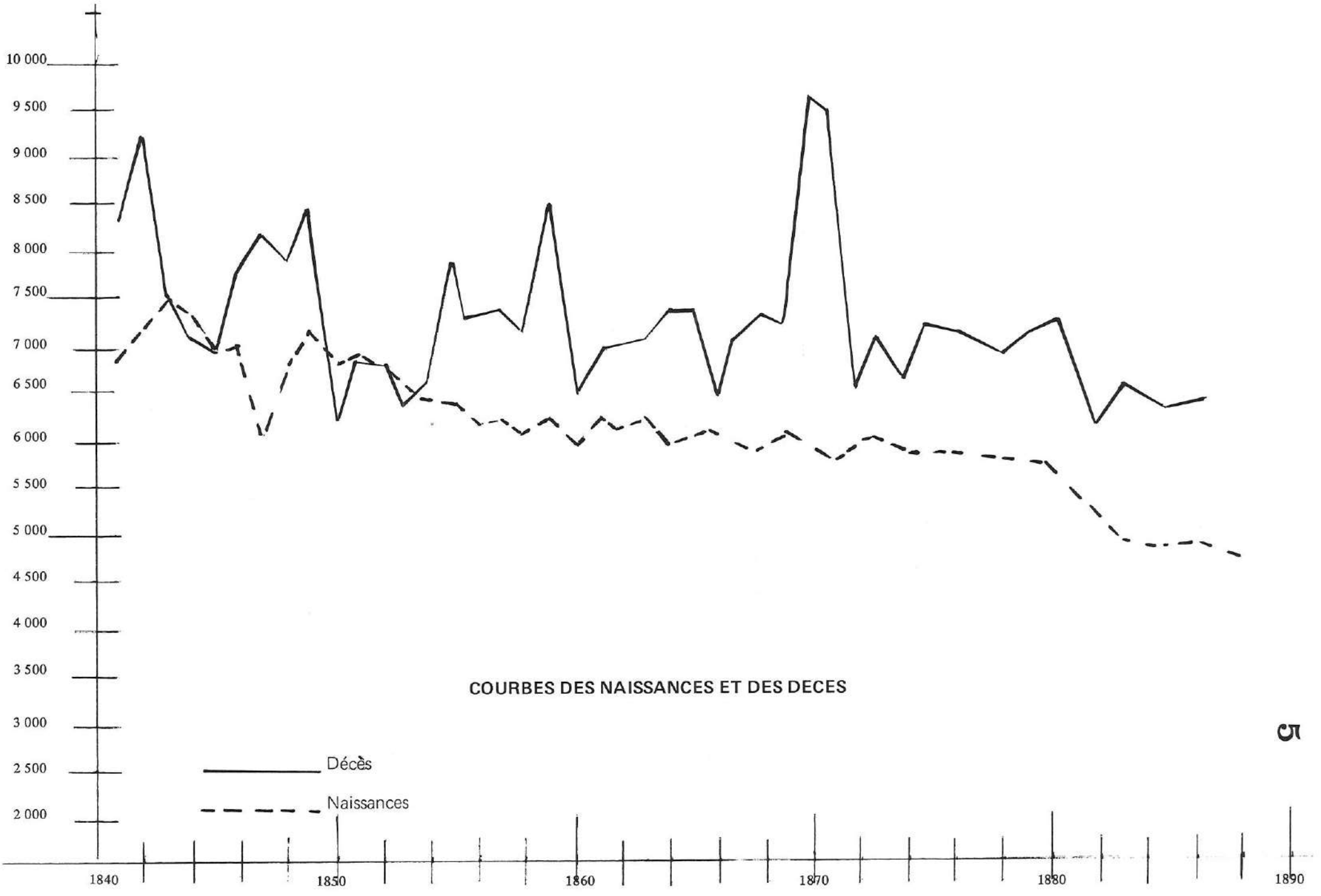
RACE CHEVALINE.		RACE MULASSIÈRE.		RACE ASINE.		RACE BOVINE.		
Poulains et pouliches au-dessous de 3 ans.....	1374	Jeunes.....	120	Anons.....	209	Veaux de 0 à 3 mois.....	15787	
Chevaux entiers (étalons).....	60	Adultes.....	664	Anes.....	1749	Bovillons, taurillons, génisses.....	24484	
Chevaux hongres.....	9047			Anesses.....	1757	Taureaux.....	4777	
Juments.....	9111					Bœufs.....	25839	
TOTAL.....	19592	TOTAL.....	784	TOTAL.....	3715	Vaches.....	87083	
RACE OVINE.		RACE PORCINE.		RACE CAPRINE.		RACE AVICULTE.		
	RACES					Nombre approximatif de ruches d'abeilles en pleine activité.....		
	Communes	perfectionnées.				13633		
Agneaux.....	19849	900	Cochons de lait.....	9862	Chevreaux.....	324	Faisans.....	220
Béliers.....	1197	75	Verrats.....	112	Boucs.....	93	Diodes.....	18392
Moutons.....	29648	1561	Cochons.....	34780	Chèvres.....	1831	Oies.....	21487
Brebis.....	57623	2829	Truies.....	4305			Volailles.....	45475
							Canards.....	45475
							Poules et poulets.....	830124
							Pigeons.....	216557
TOTAL.....	118317	5365	TOTAL.....	49059	TOTAL.....	2248	Nombre approximatif des chiens.....	28389

1 Agen, le 21 Novembre 1872.

Le Préfet

Le Secrétaire Général,
R. Cayrol

Minute



COURBES DES NAISSANCES ET DES DECES

CHAPITRE VII.

STATISTIQUE.

POPULATION.

§ I^{er}. — DÉNOMBREMENT QUINQUENNAL.

Les résultats du grand travail du dénombrement quinquennal de la population, prescrit par le décret du 2 mars 1861, sont aujourd'hui connus.

Ils confirment tout ce que la statistique annuelle nous enseigne sur la rapidité effrayante de la décroissance de la population dans le département depuis 1840.

A l'époque du recensement de 1841, la population de Lot-et-Garonne avait atteint son maximum ; elle était de 347,073.

En 1846, elle commence à diminuer ; le chiffre des habitants n'est plus que de 346,260, différence en moins, 813 ;

En 1851, nouvelle diminution de 4,915 habitants ; la population est de 341,345 ;

En 1856, elle descend à 340,041 ; diminution 1,304 ;

Enfin, cette année, le chiffre des habitants tombe à 332,065 ; la décroissance, en 5 ans, est de 7,966 ; de 15,008 en 20 ans ; il n'y a rien à ajouter à de pareils chiffres. Quand on les met en contraste avec les progrès croissants de la richesse dans le département, ils portent avec eux un enseignement qui rend toute réflexion superflue.

Cette population totale de 332,065 se répartit ainsi : garçons, 70,970 ; hommes mariés, 85,928 ; veufs, 9,202 ; filles, 62,082 ; femmes mariées, 84,594 ; veufs, 19,289.

Population par Arrondissements :

Population totale.	Garçons.	HOMMES mariés.	Veufs.	Filles	FEMMES mariées.	Veuves.
Agen.....	80,517	20,954	2,195	14,830	20,848	5,039
Marmande..	99,389	25,659	2,827	19,441	25,424	5,468
Nérac....	59,918	13,139	1,757	10,704	15,246	3,690
Villeneuve.	92,241	19,980	2,423	17,437	23,379	5,092

Population par Cantons :

Arrondissements.	CANTONS.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
AGEN.....	Agen (1 ^{er} canton).	12,702	738
	Agen (2 ^e canton).	14,470	292
	Astaffort.....	9,009	285
	Beauville.....	6,904	299
	Laplume.....	6,474	167
	Laroque.....	4,875	171
	Port-Sainte-Marie.	12,494	702
	Prayssas.....	7,704	527
	Puymirol.....	6,585	487
	Total...		10
MARMANDE...	Bouglon.....	5,527	252
	Castelmoron.....	6,979	134
	Duras.....	9,995	390
	Lauzun.....	12,473	236
	Marmande.....	20,082	88
	Mas.....	8,762	184
	Meilhan.....	8,625	422
	Sevches.....	11,862	54
Tonneins.....	15,383		
Total...		331	Total. 1,436
NÉRAC.....	Casteljaloux.....	6,961	51
	Damazan.....	8,944	168
	Francescas.....	6,382	216
	Houeillès.....	4,257	102
	Lavardac.....	11,418	145
	Mézin.....	9,976	36
	Nérac.....	11,977	44
	Total...		51
VILLENEUVE.	Cancon.....	8,624	133
	Castillonès.....	6,783	209
	Fumel.....	9,960	106
	Monclar.....	7,908	159
	Monflanquin.....	11,269	768
	Penne.....	9,438	110
	Sainte-Livrade...	5,631	144
	Tournon.....	7,035	317
	Villeneuve.....	17,357	118
Villeréal.....	8,236	485	
Total...			Total. 2,546

RÉCAPITULATION.....	Augmentation.....	385
	Diminution.....	8,361
	Diminution totale..	7,976

§ II. — MOUVEMENT ANNUEL.

L'année 1860 avait contribué pour sa part, mais dans des proportions moins regrettables que celle qui l'avait précédée, à ce mouvement de décroissance qu'accuse si vivement le dénombrement quinquennal de 1861.

En déduisant 72 décès constatés à la Maison centrale parmi des détenus étrangers au département, l'excédant des décès sur les naissances est encore de 283.

Naissances, 5,991, savoir : 3,017 garçons et 2,974 filles ; enfants légitimes, 5,762 ; enfants naturels, 229.

Décès, 6,436, savoir : 1,208 garçons ; 1,340 hommes mariés ; 608 veufs ; 1,081 filles ; 1,075 femmes mariées et 1,034 veuves ; morts-nés, 239.

Parmi les décès, nous remarquons 2 veuves plus que centenaires.

Le nombre des individus décédés hors de leurs communes, et dont l'inscription y a été faite en vertu des articles 80 et 84 du Code Napoléon, a été de 25.

Mariages, 2,733, savoir : entre garçons et filles, 2,312 ; entre garçons et veuves, 84 ; entre veufs et filles, 246 ; entre veufs et veuves, 91.

Le nombre des mariages suivis de légitimation d'enfants naturels est de 29 ; enfants légitimés, 32.

2,091 mariages ont été l'objet de contrats ; 10 ont été précédés d'actes respectueux ; 2 ont été l'objet d'oppositions.

Il y a eu 475 maisons construites, et 199 démolies.

L'inquiétude du clergé

“Vous formulerez des méthodes, vous tracerez des règles, vous encouragerez des succès, vous honorerez le travail et la persévérance, mais il est une chose que vous ne ferez pas, que vous ne pouvez pas faire, et sans laquelle tout le reste n'est rien. Sans l'aide et l'assistance directe de Dieu, vous ne donnerez pas à l'agriculture la principale fortune qui lui manque : ce ressort, ce levier, cette force qu'elle cherche partout, qu'elle réclame à tous les vents du ciel, qu'elle implore par ses journaux, par ses livres, par la voix de ses apôtres, par le vœux de ses conseils généraux, ce qui, enfin, ne peut se remplacer par aucun système : des bras.

Des bras ! Ne voyez-vous pas combien ils deviennent rares ? Dans ce mouvement ascensionnel de toutes choses, n'êtes-vous pas frappés de la diminution qui se fait sentir dans le nombre et l'énergie des bras ? Voyez, voyez comme la source qui les produit s'affaiblit tous les jours et s'en va tarissant. Voyez comme dans les champs, aussi bien que dans les cités les courants providentiels se détournent, voyez comme le fleuve des générations agricoles se traînent péniblement dans son lit désert.

D'un côté le chiffre des mariages décroît sensiblement. J'en appelle à cet important rapport, émané de la plume forte et châtiée du magistrat qui vous préside et que nous avons lu naguère avec une si juste admiration, et certes, le mal doit être bien grand pour être signalé de la sorte par ces hautes sentinelles du bien public. Où en est la cause ? La cause, ah ! ne la cherchez pas ailleurs, elle est toute entière dans l'amointrissement de l'idée chrétienne.

Depuis que la foi n'abrite plus les pensées du jeune homme, depuis qu'il ne s'inquiète plus du péché mortel, il recule devant les austères lois de la vie conjugale. On a beau la lui représenter comme la sauvegarde de sa vertu, comme le seul nœud légitime de continuité entre le passé et l'avenir, comme le seul moyen régulier de transmettre le dépôt sacré de la vie : ces belles considérations le touchent peu. Ce qu'il y voit, lui, ce sont les entraves pour sa liberté, et il n'en veut pas. Bornant à lui-même ses désirs et son horizon, une seule chose lui importe, une seule chose lui suffit, c'est de donner satisfaction à son égoïsme. Malheureusement aussi l'égoïsme du premier sexe n'est pas la seule barrière qui s'élève devant les autels du mariage ; une autre barrière, plus formidable peut-être et plus difficile à franchir, c'est le luxe toujours croissant et anti-chrétien du second sexe, car il effraie, non sans raison, les vœux des prétendants. Et si les choses vont de ce train, arrivera le jour où nous ne verrons plus de mariages qu'aux deux extrémités de l'échelle : chez le millionnaire qui peut tout affronter, et chez le prolétaire qui n'engage rien.

D'un autre côté, le fils du laboureur, si tant est que le laboureur ait un fils, se voit souvent fils unique. Il ne partagera pas avec des frères et sœurs le fruit des sueurs paternelles. Il peut en disposer seul et il en trouve assez pour s'élever au-dessus de sa condition première. La redingote de l'employé le fait rougir de sa veste de bure. Il aspire à l'honneur des villes, et la vanité de sa mère et la faiblesse de son père conspirant avec ses illusions d'enfant, il prend en dégoût la bêche, la chaumière, les bœufs, et bientôt il y a là un commis de plus un agriculteur de moins. Ainsi les bras s'en vont. Ceux qui restent se prévalent de leur petit nombre et font la loi. Le temps peut venir où l'avidité des salaires épuisera la puissance du revenu, et alors ce sera fait de l'agriculture. Ni les machines, ni les méthodes, ni l'éclat et l'honneur des primes, rien ne pourra la relever de ses prostrations.”

*M. le Curé de Port-Ste-Marie
discours à la fête annuelle du Comice Agricole d'Agen, le 25 septembre 1859
A.D. 20 PL 15/1/9*

INQUIETUDE ET EXPLICATION D'UN NOTAIRE

Je citerai seulement cette rareté de bras qui se consacrent au travail de la terre. L'ambition cupide porte les jeunes époux à n'avoir qu'un enfant, c'est la règle dans nos campagnes ; on signalerait à la vindicte publique le ménage où il y en aurait deux. Il faudrait alors un partage, et on veut l'éviter à tout prix ; il faut créer un droit d'hérédité unique, dès qu'on ne pourrait transmettre autrement le domaine qu'on aurait arrondi à grands frais ; c'est même beaucoup quand on ne parvient pas à éloigner un fils du mariage. Il est si facile de lui persuader, car c'est une vérité bien reconnue aujourd'hui, que l'honnête jeune homme doit, avant de se marier, considérer que, pour conserver son honnêteté, il faut que le budget du ménage ne soit pas enfreint ; s'il y est porté atteinte d'une manière quelconque, l'avenir est perdu. Il entendra quelquefois la mère de sa fille dire que celle-ci n'a pas un costume aussi brillant que celui de sa cousine, de son amie, et le mari de lui répondre qu'il ne peut fournir au luxe, alors il lui sera conseillé de voler et, à force d'instances, on amènera le mari à cette extrémité, crainte de plus grands scandales. Il y a malheureusement de ces tristes exemples dans la société.

*M. TERMES-DUBROCA, notaire à Aiguillon
in Enquête agricole départementale de 1866 op-cit p 244*

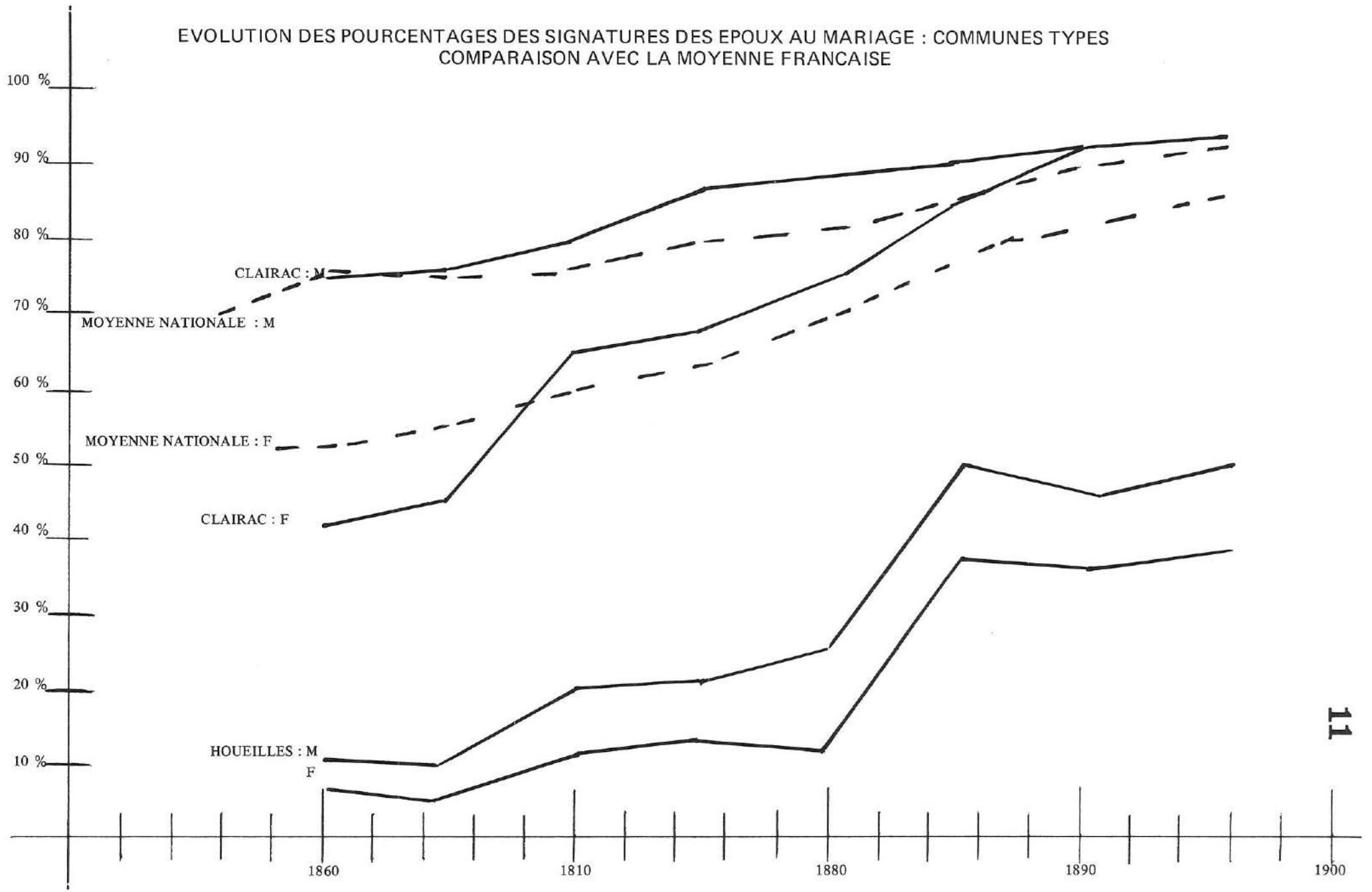
EVOLUTION DES POURCENTAGES DE SIGNATURES AU MARIAGE
PAR DEPARTEMENT
(d'après l'enquête de Louis Maggiolo)

	1686 - 1690		1786 - 1790		1816 - 1820		1866	
	H	F	H	F	H	F	H	F
Charente	14	5,2	26,6	9	42,5	15,6	74,3	37,4
Charente - Inf.	39,1	24,3	53,5	34,2	43,8	26,1	74,3	46
Gers	25,6	14,4	31,6	19,2	43,7	18,6	66,5	32,7
Gironde	18,9	8,4	27	11,5	40,1	19,1	71	53
Landes	6,3	3,1	5,2	1,7	17,5	8,2	52,3	22,8
Lot-et-Garonne	9	3,7	22,4	7,7	23,2	13,2	66,7	40,9
Basses-Pyrénées	25,5	2,9	71,9	9,2	71,2	13,2	72,6	38,7
Hautes-Pyrénées	20,9	8,9	42,5	9,5	58,6	13,2	84,6	40,7
Tarn-et-Garonne	15	6,1	17,7	7,5	30,4	7,7	61,5	35,7
Région Aquitaine	15,3	6,6	30,9	9,4	40,6	14,7	68	40,9
France	28,7	14	47,5	26,9	54,4	34,5	71,8	55,5

% des signatures par département d'après enquête de Louis Maggiolo

in Lire et Ecrire t II p 299 chapitre 8 J.P. Poussou op-cit.

EVOLUTION DES POURCENTAGES DES SIGNATURES DES EPOUX AU MARIAGE : COMMUNES TYPES
COMPARAISON AVEC LA MOYENNE FRANCAISE



II

ASPECTS D'UNE ECONOMIE RURALE AU XIX^{eme} SIÈCLE

Les résultats statistiques présentés dans les documents 12, 14 et 15 sont extraits des publications officielles suivantes

- Statistiques de la France-Agriculture. Enquête de 1862
- Statistiques de la France-Agriculture. Enquête de 1882
- Statistiques de la France-Agriculture. Enquête de 1892.

12 - Les exploitants du sol.

La diminution drastique du nombre des journaliers est un phénomène général, en France, au XIXe siècle ; en Lot-et-Garonne la plupart des journaliers accède au statut de propriétaire indépendant.

Evolution des cotes foncières

L'étude des cotes foncières ne donne qu'un aperçu de cette "faim" de terre qui tenaille l'agriculteur au XIXe siècle. L'augmentation du nombre des cotes est un fait général et plus particulièrement dans les provinces méridionales. En Lot-et-Garonne, le mouvement se ralentit dès le début de la IIIe République pour s'inverser lorsque la crise phylloxérique contraint les petits propriétaires des villes et villages à se débarrasser de parcelles trop exiguës pour être reconverties.

13 - Propriétés et modes d'exploitation : enquête agricole de 1866 op. cit.

Présentation claire et objective qui ne souffre aucun reproche. La différence entre la valeur de la terre estimée par notre instituteur et celle donnée par les statistiques ne doit pas surprendre (1). Ici, il n'est question que de l'une des plus riches régions du département qui, la première, sut tirer profit de la mise en service de la ligne Bordeaux-Cette par la Compagnie des Chemins de Fer du Midi, en 1856 : elle se spécialisa dans la production de raisins de table qui étaient exportés jusqu'en Angleterre.

(1) voir Document 14.

14 - Résultats généraux de l'Enquête de 1862.

L'enquête ne tient compte que des exploitations d'au moins 1 hectare. La grande majorité des exploitations de plus de 40 hectares sont localisées dans le sud du département.

Le retard technique de l'agriculture du Sud-Ouest apparaît ici pleinement : les 3/4 des charrues ne sont que de simples araires ; alors que la France compte 10 000 moissonneuses et faucheuses le Lot-et-Garonne n'en possède que 4 et 2.

15 - L'évolution des grandes productions de 1862 à 1892.

Le Lot-et-Garonne compte parmi les plus importants producteurs de froment ; il produit plus de 2 millions d'hectolitres alors que la moyenne départementale française ne dépasse guère 850 000 hectolitres. Pourtant les rendements stagnent, alors qu'ils progressent de près de 30 % pendant la même période pour l'ensemble du pays.

Sous le Second Empire la vigne connaît une croissance spectaculaire ; le traité de 1860 favorise son extension aux dépens du blé. Pour la valeur de sa production le Lot-et-Garonne se range parmi les 10 premiers. Plus tardive qu'ailleurs, la crise phylloxérique n'en est pas moins sévère ; elle explique d'ailleurs l'exode rural de 1886 à 1891.

Les seuls progrès tangibles concernent l'élevage et plus particulièrement l'élevage bovin. Les sociétés agricoles font des efforts pour développer la race garonnaise qui finit par s'imposer.

16 - La condition des ouvriers agricoles : enquête agricole de 1860. op-cit

Par delà la réalité décrite, c'est tout l'inquiétude d'une classe menacée dans ses privilèges qui doit retenir notre attention. Les propriétaires fonciers traditionnels perdent sous le Second Empire les sources de leur pouvoir ; avec le développement de l'instruction, le monopole du savoir leur échappe ; avec le manque de bras, le monopole de la distribution du travail.

Il est aisé de comprendre l'ardeur des notables à critiquer le développement de l'instruction primaire et à s'inquiéter devant l'ampleur du mouvement de limitation des naissances.

17 - L'influence du développement des transports et du Traité de Libre-échange de 1860

- Enquête agricole de 1866. op-cit

- Comice agricole de Nérac 1865

Peut-être moins spectaculaire que l'introduction du chemin de fer, la création et le développement d'un vaste réseau de chemins vicinaux reste la grande œuvre de la Monarchie de Juillet et du Second Empire. Le seul échec de la politique des transports est le Canal latéral à la Garonne ; la loi du 8 juillet 1852 autorise la cession du Canal Latéral à la Compagnie des Chemins de Fer du Midi qui s'empresse d'établir des taxes prohibitives de péages sur le canal. Ainsi, avant même son achèvement complet en 1856, est-il victime d'une concurrence déloyale qui explique la modestie de son trafic et sa faible influence sur l'activité économique du département.

Le traité de libre-échange avec l'Angleterre du 23 janvier 1860 et surtout l'abolition du système de l'exclusif colonial le 3 juillet 1861 contraignent les gros producteurs de blé et surtout de blé dur à se reconverter dans la viticulture. Très rapidement les producteurs se félicitent de cette nouvelle politique et jusqu'à la grande dépression agricole des années 1880, tous les partis se font les défenseurs du libre-échange.

18-19 - Les techniques et les limites des progrès agricoles :

- Enquête agricole de 1866 - op-cit.

- Comice agricole d'Agen 1855

En dépit des efforts des Comices, les changements sont extrêmement lents. Les techniques n'ont guère évoluées et en Lot-et-Garonne plus particulièrement. La charrue Dombasle réclame un solide attelage de quatre bêtes et nécessite le passage de la herse et du rouleau après les semailles. Seuls quelques gros exploitants peuvent envisager l'acquisition de matériels si coûteux et souvent peu adaptés à l'exiguïté des champs. La grande majorité des exploitants restent fidèles à l'araire tiré par là où les vaches de la petite exploitation familiale. La terre est d'abord défoncée à la bêche, puis émietée à la pioche avant le passage de l'araire ; après les semailles, le grain est enterré par un second passage de l'araire.

De même l'assolement triennal tarde à s'implanter. Il ne triomphe que dans les plus vastes domaines comme celui de M. de Laffite Lajoannenque. Toute modernisation des exploitations nécessite des investissements trop lourds pour être supportés par les petits et moyens propriétaires. Par contre l'introduction de la faux fut facilitée par la modestie relative de son prix.

Il va de soi que les auteurs de ce recueil de documents laissent au président du Comice agricole d'Agen l'entière responsabilité de ses jugements sur les capacités relatives des habitants des différentes contrées du département.

20 - Prix et salaires. Arrondissement de Marmande. Année 1860

A.D. : 0 Dépôt Marmande F 4

Ce tableau statistique peut nous donner un aperçu du pouvoir d'achat d'une journée de travail à l'époque du Second Empire. Il met aussi en lumière certains contrastes : pas d'unité du marché au niveau de l'arrondissement, plus forte hétérogénéité des salaires des journaliers agricoles que des ouvriers et surtout le contraste entre les sexes.

21 - Etat de la situation industrielle au 1er janvier 1860

A.D. : Série M. Statistiques industrielles 1859-1860

Ce document précise l'aspect essentiellement artisanal de la production industrielle sous le Second Empire. La production se disperse sur tout le territoire départemental en petits ateliers groupant quelques ouvriers. L'établissement d'une carte traduit bien cet essaimage. A l'exception de la manufacture des tabacs de Tonneins et de l'usine métallurgique de Fumel, en sommeil de 1858 à 1863, les établissements importants ne doivent pas être considérés comme des véritables établissements industriels ; ce ne sont que des manufactures renfermant sous un même toit plusieurs ateliers.

Les ateliers sont le foyer d'une importante opposition politique à l'Empire puis à l'Ordre Moral. L'esprit républicain cimente la solidarité du maître et du compagnon et souvent du patron et de l'ouvrier ; déjà lors du soulèvement contre le coup d'Etat des patrons avaient entraîné l'ensemble de l'atelier dans l'insurrection.

L'étude de cet état précise les renseignements fournis par le dénombrement de la population de 1872 et la monographie de M. Amen. (Cf. n° 23).

22 - Grandes fortunes et professions.

Liste des trentes plus imposés de la commune de Marmande

A.D. : E dépôt Marmande GI 1863

23 - L'étude du milieu local dans les écoles primaires du Lot-et-Garonne en 1866.

“La géographie du département de Lot-et-Garonne” dont nous présentons le dernier chapitre n'est pas un ouvrage innocent ; les auteurs, tous deux instituteurs publics zélés du régime bonapartiste espèrent que “ce petit livre pourrait contribuer à attacher davantage les fils des cultivateurs aux champs féconds et aux campagnes fertiles du Lot-et-Garonne” (page 4). Mais, par delà leur partialité, les auteurs n'en traduisent pas moins un sentiment général partagé par tous les hommes politiques du département, tous plus ou moins imbus de physiocratie.

LES EXPLOITANTS DU SOL

	<i>1862</i>	<i>1882</i>	<i>1892</i>
I - Propriétaires :	48 486	45 420	42 238
a) propriétaires n'exploitant que leurs biens	29 449	35 417	34 157
b) propriétaires travaillant en outre pour autrui en qualité de	19 037	10 003	8 081
- fermiers	1 276	1 270	1 305
- métayers	6 691	4 259	4 468
- journaliers	11 070	<u>4 496</u>	<u>2 308</u>
II - Non-propriétaires :	11 004	11 780	11 814
- fermiers	912	950	1 019
- métayers	5 518	5 673	6 623
- journaliers	4 574	5 157	4 172
III - Total général des cultivateurs propriétaires ou non	59 490	52 700	54 052

L'AUGMENTATION DU NOMBRE DES PROPRIETAIRES : Evolution des cotes foncières

1860 : 140 234	1871 : 150 895	1879 : 153 232
1863 : 143 083	1874 : 152 325	1881 : 152 884
1865 : 145 469	1877 : 152 780	1884 : 151 884

EVOLUTION DE LA CONTENANCE MOYENNE DES COTES FONCIERES

	<i>1851</i>	<i>1861</i>	<i>1871</i>	<i>1881</i>	<i>1884</i>
Lot-et-Garonne	3 ha 93	3 ha 69	3 ha 45	3 ha 40	3 ha 42
France	3 ha 98	3 ha 75	3 ha 62	3 ha 50	2 ha 87

PROPRIETE ET MODES D'EXPLOITATION

“La propriété territoriale est divisée, dans le Département de Lot-et-Garonne, en exploitations appelées métairies et en lots de terre cultivés sans attirail d'exploitation.

L'étendue des grandes propriétés, dans notre contrée, est de 25 à 30 hectares.

Celle des moyennes est de 15 à 25 hectares et celle des petites est de 4 à 15 hectares.

Les étendues au-dessous de 4 hectares n'ont pas de corps d'exploitation.

Le sol territorial est très divisé dans le Département de Lot-et-Garonne, les vastes domaines y sont très rares, et l'on peut établir que les petites propriétés sont plus nombreuses que les moyennes et celles-ci plus nombreuses que les grandes, qui occupent, quand au nombre, le dernier degré de l'échelle. (...)

Les changements qui ont eu lieu depuis les trente dernières années dans la division de la propriété ont exercé une grande influence sur les conditions de la production. Le morcellement des terres, qui s'est opéré par la vente au détail des grandes propriétés, a rendu plus facile et plus parfait et a considérablement accru la production. (...)

Les divers modes d'exploitation, dans le Département, sont le métayage, le fermage et le mode d'exploitation par le propriétaire à l'aide de valets, ou par le propriétaire travaillant lui-même avec sa famille.

Les grandes et les moyennes propriétés sont, en général, exploitées par des métayers ou par des fermiers. Le mode de métayage domine encore de beaucoup sur celui du fermage: ce dernier mode cependant tend à prendre de l'extension ; mais le nombre des fermiers est encore très restreint.

Les petites propriétés sont cultivées aussi par des métayers ou par des fermiers ; mais généralement elles le sont par le propriétaire travaillant lui-même, au moyen de valets.

Il n'est pas d'usage dans le Département qu'il y ait pour plusieurs domaines un fermier général servant d'intermédiaire entre les propriétaires et les métayers. Il existe seulement dans quelques grandes propriétés des régisseurs chargés de l'administration de toutes les métairies qui constituent un grand domaine. (...)

La valeur de la terre varie suivant la qualité et la position. Dans la vallée de la Garonne et dans celle du Lot, le prix de vente de l'hectare de bonne terre suivant la position, varie de 5 000 à 10 000 et 12 000 francs, et sur la côte de 3 000 à 8 000 francs.

Depuis trente ans, le prix des terres s'est accru dans une forte proportion : en bien des endroits, il a plus que doublé. On ne peut en attribuer la cause qu'à la création de débouchés faciles qui, en favorisant la vente des denrées, ont augmenté considérablement le revenu et l'aisance des cultivateurs, et leur ont fourni de plus en plus le désir et les moyens de faire des acquisitions pour faire emploi de leurs capitaux et étendre leurs propriétés.”

*M. PRADELLE : Instituteur Supérieur à Prayssas
in Enquête Agricole Départementale de 1866 - op. cit.p. 246*

RESULTATS GENERAUX DE L'ENQUETE DE 1862

a) Les exploitations rurales

moins de 5 ha :	23 623	de 20 à 40 ha	2 120
de 5 à 10 ha :	9 086	de 30 à 40 ha :	945
de 10 à 20 ha :	5 864	40 ha et plus :	1 402

b) Valeur vénale de la terre et prix du fermage par an et par hectare

	<i>1ère classe</i>	<i>2ème classe</i>	<i>3ème classe</i>
Valeur vénale :			
- Lot-et-Garonne :	3 099 F	2 769 F	1 873 F
- France :	3 066 F	2 175 F	1 355 F
Prix du fermage :			
- Lot-et-Garonne :	116 F	84 F	55 F
- France :	96 F	69 F	45 F

c) L'outillage

- nombre de charrues : 48 314 dont 89 avec avant-train mobile
dont 12 139 sans avant-train
- nombre de herse : 12 213
- nombre de moissonneuses : 4
- nombre de faucheuses : 2
- nombre de batteuses : 225 dont 15 à vapeur

d) L'utilisation du sol

- superficie totale du territoire :	535 395,94 hectares
- terres labourables :	286 371,01 hectares
- surfaces toujours en herbe :	43 534,97 hectares
- vignes :	66 456,24 hectares
- cultures fruitières :	2 809,74 hectares
- landes et bois :	40 081,73 hectares

L'EVOLUTION DES GRANDES PRODUCTIONS DE 1862 à 1892

	<i>hectares cultivés</i>	<i>rendements</i>	<i>rendements moyens</i>	<i>valeurs de la production</i>
a) froment				
1862	143 903	12,21 hl/ha	15,5 hl/ha	42 189 955 F
1882	133 254	15,45 hl/ha	15,6 hl/ha	39 425 512 F
1892	132 934	14,00 hl/ha	15,5 hl/ha	32 832 854 F
b) maïs				
1862	15 112	10,85	13,70	2 343 651 F
1882	15 990	18,69	16,70	3 529 454 F
1892	17 115	15,80	16,50	3 329 770 F
c) tabac				
		<i>pieds hectares</i>		
1862	3 458	12 000		1 987 795 F
1882	2 704	30 000		4 323 552 F
1892	3 406	21 172		2 871 258 F
d) vigne				
		<i>vignes en pleine production</i>		
1862	69 166	66 456,24	13,46 hl/ha	26 323 444 F
1882	78 732	58 080,00	9,14 hl/ha	17 362 714 F
1892	55 409	31 058,00	11,00 hl/ha	9 906 008 F

LE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE

	<i>chevaux</i>	<i>bovins</i>
1862	14 475	151 889
1882	17 534	170 953
1892	17 401	193 366

LA CONDITION DES OUVRIERS AGRICOLES

A “Les salaires des ouvriers de la culture ont presque doublé. Par exemple, les ouvriers qui coûtaient, il y a quelques années, 75 centimes, 1 franc et 1 franc 25 cent. par jour suivant la saison, non compris la nourriture, se payent aujourd’hui 1 franc, 1 franc 50 cent et 2 francs ; ajoutons à cela qu’ils sont souvent beaucoup plus exigeants pour la nourriture.

Les domestiques femelles, qui se payaient autrefois 100 francs et 120 francs par an, se payent actuellement 150 et même 120 francs.

Les domestiques mâles coûtent aujourd’hui de 300 à 350 francs par an, tandis qu’on les avait pour 180 francs ou 200 francs au plus (...)

L’augmentation des salaires a commencé avec celle des prix des denrées et a toujours été croissant depuis.

Une des premières qui tendent à la maintenir, c’est le manque de bras, et les besoins que chaque famille, même d’ouvriers, tend à se créer de jour en jour.

*M. PRADELLE, Instituteur Supérieur à Prayssas
in Enquête Agricole Départementale de 1866 op. cit P 247,248*

B “La cause de l’augmentation des salaires est multiple. C’est en première ligne la rareté de la main-d’œuvre due (...) au morcellement de la propriété et au petit nombre d’enfants issus dans une même famille ; c’est encore l’émigration de la population des campagnes vers les villes, où on la rémunère mieux, où elle est mieux vêtue, mieux nourrie ; c’est aussi la moins-value de l’argent, qui est devenu plus commun et s’est ainsi déprécié. (...)

Les conditions d’existence de cette partie de la population se sont sensiblement améliorées ; elle est mieux nourrie, mieux vêtue, mieux logée ; son bien-être s’est accru dans une proportion énorme ; la classe des ouvriers agricoles vit mieux aujourd’hui que ne vivait la petite bourgeoisie il y a trente ans.

L’instruction primaire est mal dirigée ; les enfants qui sortent de nos écoles de campagne sont trop savants pour devenir cultivateurs ; ils croient déroger en prenant la charrue et se croient dignes de plus hautes destinées. On apprend trop ou trop peu dans nos écoles.(...)

La somme de travail obtenue des ouvriers agricoles est moindre que par le passé (...); il n’y a plus chez les ouvriers agricoles cet attachement autrefois traditionnel pour les intérêts de leurs maîtres ; les ouvriers sont devenus moins maniables, moins faciles à diriger qu’autrefois (...).

Les ouvriers agricoles se reconnaissent aujourd’hui indispensables ; aussi, leur intérêt étant la mesure de leur conduite et de leurs actions, n’ont-ils aucun attachement aux intérêts de leurs maîtres, qui la plupart du temps sont obligés de s’incliner devant leurs exigences et leur volonté. Il est indispensable que dans chaque canton une règle sévère règle les rapports des ouvriers et des maîtres, et donne à ces derniers une juste et légitime prépondérance.

Il n’y a aucun intérêt pour les maîtres ni pour les ouvriers agricoles à avoir des livrets conformément aux dispositions de la loi du 10 juin 1854. Le maître qui oserait constater la vérité sur ces livrets serait à l’index, à cause des relations continuelles qu’ont, les jours de foires et de marchés, les divers ouvriers agricoles d’une contrée.

*M. AYMARD, Juge de Paix à Port-Sainte-Marie
in Enquête Agricole. op. cit P 236-237*

LES REPERCUSSIONS DU DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ET DU TRAITE DE LIBRE-ECHANGE DE 1860

A "La proportion qui existe entre les différentes cultures est en partie motivée par la nature du sol et la qualité des terres, comme pour la culture du chanvre, par exemple, en partie par le voisinage des voies ferrées ou des rivières, comme les terres servant à la culture du chasselas et autres raisins de table, en un mot des divers fruits qui s'expédient au loin. Quelles que soient la nature du sol et la qualité de la terre, il est incontestable que les revenus sont devenus plus considérables depuis qu'il s'est créé des routes et des chemins de toute espèce qui rendent plus facile le placement des produits en permettant de les transporter commodément."

*M. AYMARD, Juge de Paix à Port-Sainte-Marie
in Enquête Agricole op-cit. p.238*

B "Sous le régime protectionniste, l'arrondissement de Nérac produisait du blé en abondance et en trouvait facilement le débouché. Ses minots étuvés, d'une qualité si justement renommée, avaient le monopole des marchés des Antilles ; les farines 2ème et 3ème trouvaient des consommateurs dans le Languedoc.

Aujourd'hui, le libre-échange a permis aux américains du Nord de nous supplanter aux Antilles, et aux négociants de Marseille de faire entrer des blés étrangers à bas prix pour desservir notre ancienne clientèle du Midi.

La culture du blé n'étant plus rémunératrice, force nous est donc de la remplacer en grande partie par celle de la vigne. Malheureusement, les grands débouchés commerciaux sont longs à s'ouvrir, et nos vins n'ont pas encore trouvés à l'étranger les consommateurs que nous étions en droit d'espérer ; et même en France, tous nos efforts viennent se briser contre les barrières infranchissables que nous offrent les droits d'octroi : à Paris, par exemple, nos vins paient cette année un droit d'entrée qui s'élève au double de leur valeur vénale.

Un jour viendra sans doute où les débouchés s'ouvriront et où nous serons amplement dédommagés de nos souffrances actuelles. Notre pays a perdu les avantages du régime protectionniste et n'a pas encore goûté les bienfaits du libre-échange ; mais un pays fertile qui avait trouvé la richesse sous l'ancien système économique ne manquera pas de la trouver sous le nouveau. Alors, au lieu de cette prospérité précaire qu'un changement de tarif pouvait détruire, nous aurons une richesse durable qui reposera sur la culture la mieux appropriée à notre sol et qui résultera ainsi de la nature même des choses."

*Le Président du Comice agricole de Nérac : le 24 septembre 1865
in Comice agricole de Nérac A.D. 20 P.L. 17.1.8*

LES TECHNIQUES ET LES LIMITES DES PROGRES AGRICOLES

A “Le Comice agricole de Nérac a tenu sa première séance le 29 octobre 1838. A cette époque, on n’employait guère dans nos régions que l’ancien et grossier araire que nous avait légué la conquête romaine. Le Comice adopta la charrue Dombasle et réussit à la faire triompher. Au lieu de l’araire primitif qui charriait la terre sans la retourner et la coupait en crémaillère, en laissant des coussinets, on ne trouve plus dans notre pays que des charrues en fer construites d’après les principes posés par Dombasle.

Cette grande entreprise a occupé les premières années du Comice ; cette réforme fut lente, mais elle fut radicale.

Ce n’est pas tout ; grâce aux efforts du Comice l’ancien assolement biennal a été presque partout abandonné. Le blé ne revient plus que tous les trois ans. La terre se trouve nettoyée sans qu’il soit nécessaire de faire les frais de sarclages dispendieux ; grâce à ce système, les fourrages abondent et permettent d’entretenir plus de bestiaux et d’obtenir plus de fumier.”

*Président du Comice Agricole de Nérac : le 24 septembre 1865
in Comice Agricole de Nérac A.D. 20 P.L. 17/1/8 pp.5 et 6*

B “M. de Laffite-Lajoannenque est interrogé par M. le Président sur le mode d’exploitation de son domaine.

Le propriétaire cultive directement deux métairies de 30 hectares chacune. Il y a introduit la vigne et le prunier, et, de leur substitution aux céréales, il espère déjà des bénéfices considérables. Les améliorations lui ont, il est vrai, coûté environ 70 000 francs ; mais de 3 000 francs le revenu de la terre est monté à 10 000 francs depuis 1861.

La récolte du vin en forme le principal produit, et il exprime le vœu de voir abaisser le plus tôt possible les droits de circulation et les tarifs d’octroi qui pèsent si lourdement sur les boissons.

Le reste du domaine, exploité par des métayers, est soumis à l’assolement triennal et pourvu d’un nombreux bétail, grâce à l’extension des prairies artificielles. M. de Laffite fait remarquer à ce sujet que la réduction de la culture des céréales au profit des plantes fourragères a été très favorable aux intérêts des métayers.

(...) il estime que le rendement moyen d’un hectare de blé, dans le canton d’Astafort, est de 10 hectolitres.

Dans la plaine de la Garonne, suivant M. le vicomte Drouilhet de Sigalas, il est de 20 à 25 hectolitres, et, dans l’arrondissement de Nérac, il ne serait plus que de 8 à 9 hectolitres, au dire de M. de Lalyman, qui met cette infériorité sur le compte des cultures épuisantes. (...)

M. de Laffite-Lajoannenque constate que la situation des cultivateurs s’est notablement améliorée au point de vue du logement et de l’alimentation. Aujourd’hui l’habitation se compose de trois pièces séparées, tandis qu’autrefois elle ne comprenait en général qu’une salle unique, occupée par toute la famille et envahie souvent par les animaux.

Il y a, dit M. le Marquis de Pompignan, une restriction à apporter à ce témoignage. Les anciennes métairies (et ce sont les plus nombreuses) ne sont pas si confortablement établies. Il est bien entendu qu’on ne veut parler que des constructions neuves”.

in Enquête Agricole Départementale de 1866 op-cit p. 258

C "Les divers engrais ou amendements employés dans la contrée sont le fumier des animaux qui servent à l'exploitation de la propriété, les tourteaux de graine de lin qu'on emploie surtout pour la culture du tabac, les plantes fourragères qu'on enfouit, la marne qu'on répand dans les prés et les transports de terre.

Ces engrais sont en général insuffisants, et une bonne culture en exigerait plus qu'on en emploie actuellement.

Pour une métairie de 16 hectares (contenance ordinaire d'une propriété moyenne) on a habituellement de huit à dix têtes de bestiaux appartenant à la race bovine ; quelque fois une jument poulinière ; habituellement deux animaux de l'espèce porcine. Ces animaux ne produisent pas un fumier suffisant pour une culture bien entendue ; mais comme on n'a pas encore pris l'habitude de créer beaucoup de prairies artificielles, il serait impossible d'en nourrir davantage avec les prairies qu'on possède généralement dans des propriétés de cette contenance.

Le chaulage étant considéré comme trop cher n'est pas appliqué.

Les assolements sont biennaux. L'assolement triennal forme l'exception". (...)

(...) Les seules machines en usage dans nos campagnes sont les machines à dépiquer le blé et à teiller le chanvre.

La manière de moissonner n'a subi que de très légères modifications ; au lieu de la faucille à dents dont on se servait autrefois, on emploie la faucille sans dents ; quelques personnes emploient même la faux dont on se sert pour les foins.

*M. AYMARD, Juge de Paix à Port-Sainte-Marie
in Enquête Agricole... op-cit p.238*

L'INTRODUCTION DE LA FAUX POUR LE FAUCHAGE DES BLES

“Il me reste à vous entretenir brièvement, Messieurs, d’une innovation qui paraît au Comice offrir des avantages incontestables, et que, par conséquent, il doit tenter de propager. Il s’agit du fauchage des blés.

Des notes qui ont été fournies par un praticien judicieux, et dont la sincérité n’est pas douteuse (notes où ma parole puise son autorité à ce sujet), prouvent que le fauchage l’emporte de beaucoup sur l’ancien système.

Elles attestent qu’un seul moissonneur à la grande faux peut couper, sans trop se presser, dans un jour, un champ de blé de 50 à 60 ares, s’il ne s’occupe pas de former la javelle, et de 45 à 55 ares, s’il met la javelle en ordre.

Que si l’on préfère (ce qui vaut peut-être mieux) ne pas faire ranger la javelle par les moissonneurs, une seule femme avec un rateau, suffit à former et aligner la javelle coupée par trois hommes.

Ces résultats, qui sont immenses, exigent infiniment moins de temps que les chétifs résultats de l’ancienne méthode. Et, le temps c’est principalement en agriculture qu’il faut se garder de l’employer mal-à-propos et en être économe.

Ce qui est encore à considérer, c’est que, par ce nouveau mode, dans l’une ou l’autre des deux hypothèses que nous venons d’indiquer, aucun épi ne s’égare ni ne se perd, que tout le grain arrive au grenier, et, de plus, que le glanage, qui devient parfois fort importun, est supprimé sans retour.

Ce n’est pas tout ; au moyen du fauchage on ramasse une plus grande quantité de paille, toute la paille, en un mot. Les champs sont si bien rasés qu’ils n’en retiennent pas un brin. Tandis que la faucille et le volant en laissent échapper au moins un cinquième. Et c’est là un notable dommage ; car la paille fait la prospérité et la richesse des étables et des terres.

Les avantages du fauchage sont si évidents, sous tous les rapports, qu’il me semble superflu d’insister.

Cependant, il est repoussé par de nombreux et obstinés adversaires. On allègue que, par ce mode, le blé est beaucoup plus chargé de mauvaises graines. Cela est exact. Mais n’est-il pas facile d’en débarrasser le blé en le purgeant ? et ce surcroît de besogne, n’est-il pas largement racheté par la certitude de délivrer, en peu de temps, les terres de toutes herbes nuisibles, et de les amener ainsi à nous donner des récoltes nettes et pures de tout mélange hétérogène.

On allègue, en outre, que le battage du blé fauché est plus long que celui du blé coupé avec la faucille et le volant, à cause de la quantité de paille à remuer ; c’est encore exact. Mais n’est-ce pas là se plaindre de l’abondance de biens, et les énormes tas de litière qui vont se transformer en fumier dans les étables, ne paient-ils pas avec usure les moments consacrés à les recueillir.

Telles sont les objections ; elles se réduisent à deux, et ne sont pas très sérieuses, comme vous pouvez en juger.

Le concours ouvert par le Comice a fait ressortir la supériorité du fauchage et justifié la préférence qui lui est due.

Douze combattants sont descendus dans la lice de ce tournoi agricole : onze pour la grande faux, et un seul pour le volant.

Le tenant du volant s'est présenté avec une tranquille assurance : d'une agilité extrême, d'une dextérité sans égale, d'une ardeur chevaleresque, il maniait son arme avant autant d'habileté que de vigueur, et certainement il aurait vaincu la grande faux, si elle avait pu être vaincue. Mais il a eu beau s'évertuer, s'agiter, se démener, il s'est vu tellement dépassé, en quelques minutes, par ses rivaux, que renonçant à leur disputer la palme, il s'est retiré de la lutte, ruisselant de sueur et aussi surpris que confus de sa défaite.

Nous ne dirons pas ici les noms des vainqueurs : ils seront bientôt proclamés par une autre bouche.

Ce succès doit faire espérer que le système de fauchage ne tardera pas à se répandre dans nos campagnes. Déjà, même il a été adopté par plusieurs métayers de la rive gauche de la Garonne. Il est juste de reconnaître que les habitants de cette contrée sont mieux civilisés, plus éclairés, plus accessibles aux conseils du savoir et de l'expérience que ceux de la rive droite. Ici, le fauchage trouvera plus de résistance et de difficultés à s'introduire. Pourquoi ? parce qu'il y a moins de bonne volonté et moins d'intelligence peut-être ; parce que les têtes y sont plus dures, plus esclaves de la routine, plus antipathiques aux nouveautés.

Je sais bien que quelques membres du Comice, jetant tous les torts sur les propriétaires de la rive droite, les accusent d'ignorer l'art de persuader et de convaincre les colons, et les rendent seuls responsables de la lenteur du progrès. Ils sont juges compétents, nous n'en doutons pas. Quant à nous nous, prenant condamnation, nous leur confessons notre impuissance. Que notre humble franchise les touche. Nous les supplions, ces collègues favorisés, qui ont reçu du ciel l'heureux don de manier à leur guise et de dompter les esprits rebelles, de vouloir bien le communiquer à ceux qui ne l'ont pas, ou les aider du moins à l'acquérir. Ils peuvent compter sur notre gratitude. Nous nous empressons de voter, de tresser en leur honneur, une couronne digne d'un si inappréciable bienfait."

*Le Président du Comice Agricole d'Agen : le 23 septembre 1855
in comice Agricole d'Agen. A.D.20 - p.l. 15.1.5*

CANTONS.	COMESTIBLES.													BOISSONS.				COMBUSTIBLES.				GAGES PAR AN		PRIX MOYEN DE LA JOURNÉE D'UN BON OUVRIER (non nourri).							OBSERVATIONS.							
	1/2 KILOGRAMME DE PAIN DE FROMENT		1/2 KILOGRAMME DE VIANDE DE QUALITÉ MOYENNE					VOLAILLE DE GROSSEUR MOYENNE OU ORDINAIRE.					1/2 KILO-GRAMME	1 DOUZAINE	1 LITRE				1 LITRE	1 LITRE	1 LITRE	1 STÈRE (1 mètre cube) DE BOIS non flétri (en bûches et rondins)	100 KILO-GRAMMES	1 HECTOLITRE	DOMESTIQUE DE FERME (nommé).		JOURNALIER AGRICOLE OCCUPÉ			MAÇON		CHAR-PENTIER	MENU-SIER.	SERRU-RIER.	FORGERON, maréchal ou charrou.			
	de première qualité.	de deuxième qualité.	de bœuf.	de vache.	de mouton.	de veau.	de porc frais.	Poulet.	Oie.	Dinde.	Canard.	Pigeon.	de œufs.	de pommes de terre (quatre saisons).	de haricots.	de fèves.	de pois secs.	de lentilles.	de vin rouge ordinaire.	de bière ordinaire.	de cidre.	de vin de raisin.	de bois dur.	de bois blanc.	de houille.	de charbon de bois.	Hommes.	Femmes.	produisant l'année ou une partie de l'année (époque de la moisson comprise).	produisant au plus de 100 jours ou seulement la moisson (époque de la moisson comprise).		peut-être la moisson seulement.	MAÇON	CHAR-PENTIER	MENU-SIER.	SERRU-RIER.	FORGERON, maréchal ou charrou.	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39
Bauglos	0,19	0,15	0,70	0,50	0,70	0,60	0,60	0,75	3,00	3,00	2,00	0,50	1,50	0,50	0,05	0,30	0,05	0,25	0,05	0,50	0,40	"	0,50	9	7	"	2	200	100	1,50	2,00	3,00	2,50	2,50	2,00	3,50	3,00	
Castelmoron	0,19	0,14	0,60	0,45	0,75	0,55	0,50	1	4,00	3,50	2,00	0,50	1,20	0,50	0,05	0,25	0,05	0,20	"	0,40	0,50	"	1,50	10	11	"	2	250	150	1,80	2,00	3,00	2,50	2,50	2,50	2,50	2,60	
Duras	0,18	0,13	0,60	0,40	0,70	0,60	0,50	1	3,50	3,50	2,00	0,50	"	0,60	0,05	0,25	0,30	0,25	"	0,40	0,30	"	1,50	8	7	"	4	300	150	2,00	2,50	3,00	2,50	2,50	"	"	"	
Lauroux	0,17	0,13	0,50	0,30	0,75	0,55	0,45	1	3,00	3,00	1,75	0,30	"	0,60	0,04	0,25	0,15	0,30	"	0,40	0,30	"	2,00	8	6	"	4	240	100	2,25	1,75	2,50	2,25	2,25	3,00	"	"	
Marmande	0,19	0,14	0,50	0,45	0,70	0,55	0,50	1	3,75	3,55	2,00	0,30	1,40	0,50	0,05	0,25	0,05	0,25	0,20	"	0,40	0,40	"	1,50	9	5	4	250	125	2,00	1,70	2,30	2,50	2,50	3,00	3,00	2,50	
Mau	0,18	0,13	0,60	0,45	0,70	0,60	0,50	1	3,00	3,75	1,75	0,35	"	0,50	0,05	0,25	0,15	0,25	0,20	"	0,50	0,40	"	1,75	7	3,50	"	2,50	285	125	2,50	1,75	2,50	2,50	2,50	3,00	"	"
Meilhac	0,16	0,13	0,62	0,45	0,70	0,60	0,55	0,60	4,00	4,12	2,00	0,35	1,40	0,51	0,04	0,25	0,15	0,17	0,20	0,20	0,40	0,41	"	1,60	8,30	6,00	3	2,40	230	130	1,90	1,30	2,30	2,45	2,44	2,96	2,94	2,33
Seychal	0,15	0,11	0,60	0,50	0,70	0,60	0,60	1	2,50	3,00	2,00	0,25	1,50	0,50	0,04	0,25	0,14	0,20	0,15	"	0,40	0,40	"	1,50	10	6	"	6,50	260	120	2,25	2,25	3,00	2,50	2,50	2,50	3,00	3,00
Commarque	0,19	0,14	0,55	0,35	0,70	0,55	0,60	1,05	3,00	3,25	1,50	0,30	1,60	0,60	0,04	0,20	0,15	0,30	0,40	"	0,50	0,50	"	1,60	9	6	"	4,50	254	139	1,75	1,50	2,50	2,50	2,50	2,75	2,50	2,50
TOTAUX	0,18	0,13	0,60	0,43	0,72	0,58	0,54	0,97	3,31	3,35	1,89	0,33	1,38	0,54	0,05	0,28	0,16	0,23	0,36	0,46	0,41	"	1,61	8,70	6,39	3,50	4,60	249,95	144,33	1,99	1,92	2,72	2,46	2,46	2,85	2,90	2,76	

Marmande, le 20 Mars 1860. Le Préfet.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE MARMANDE

Préfecture de Lot-et-Garonne.

État
de la Situation Industrielle
au 1.^{er} janvier 1860.
(Exécution des circulaires ministérielles des 18 mars et 30 juin 1856. —)

Principaux Centres de fabrication.	Principales Industries.	Nombre des		Etat de la fabrication et de la vente.	Causes des augmentations ou des réductions.	Observations.
		Établissements en activité.	ouvriers occupés.			
		Année 1880				
Agen	Minoterie et mouture	6	14			
	Chaudronnerie	5	11			
	Fonderie, officine & mécanique	7	17			
	Éclaircie & Colonnades	2	30			
	Fabrique de Cuir	2	16			
	Tannerie	7	14			
	Usine à gaz	1	25			
	Usine à platine, Briqueterie, poterie et émail	9	58			
	Corderie	7	20			
	Fabrique de Cuir	3	13			
	Carrosserie & Charonnage	14	16			
	Engrais	2	45			
	Trapperies	4	8			
	Engrais & noir animal	2	40			
Lalage ou autre combustion de Santos Longo	Moulinerie	11	21			
	Cuilerie & Briqueterie	7	26			
	Corderie	4	6			
Hoffort	Minoterie & mouture ^{à la main}	4	11			
	Tannerie	1	7			
	Cuilerie & platine	2	7			
		100	416			

Principaux Centres de fabrication.	Principales Industries.	Nombre des		Etat de la fabrication et de la vente.	Causes des augmentations ou des réductions.	Observations.
		Établissements en activité.	Ouvriers occupés.			
Normande.						
Jumel	Exploitation de carrières.	1	50	Allez bon.	Rien d'exceptionnel	Les produits sont consommés dans le canton. Une partie cependant, est dirigée hors du canton.
	Corderie	1	36	ordinaire	— — —	Produit employé dans le canton.
	Tricoterie, four à chaux & ciment.	3	30	Allez bon	Caractère de matière première nul à cet endroit.	— — —
	Papeterie	2	22	ordinaire	Rien d'exceptionnel	— — —
Cyrom	— — —	2	40	faible	Variable en raison de plus ou moins d'abandon de fibres.	La plus grande partie de cette dernière est exportée.
Monts-sur-Meuse	Minoterie	1	12	particulier	Considérablement affecté par la guerre.	
	Filature de laine & tricoterie	2	20	ordinaire	Rien d'exceptionnel	Servent aux besoins du canton.
Moules	Corderie	2	4	— — —	— — —	— — —
Coulesbois	Chaudières	1	3	— — —	— — —	— — —
Moules, Coulesbois & autres communes du canton.	Cuilerie, * Tricoterie & four à chaux	13	24	— — —	— — —	— — —
	Citronnerie	17	25	— — —	— — —	— — —
	Coulerie	11	17	— — —	— — —	— — —
	Moulin à farine	27	54	— — —	La concurrence de la corderie de Coulesbois empêche l'exportation.	Le produit sert en fait au grément de la région voisine.
Moufflaux	Chapellerie	2	4	Allez bon.	Réduction depuis l'achat de la machine.	Une partie est exportée au canton.
	Canterie	1	3	Mauv.	Commande faite par le Commerce.	La plupart de produits sont exportés.
Grandmoulin	Papeterie	2	16	ordinaire	Rien d'exceptionnel	Produit employé dans le canton.
Moufflaux & autres communes du canton.	Mécanique	40	80	Allez bon.	Très modéré.	Quelques ouvriers travaillent à l'étranger.
	Pressoir à huile	2	8	— — —	— — —	Produit tout fait du canton.
Renne & St-Julien	Minoterie	5	24	Prospère	Commande faite par le Commerce.	La presque totalité de produits est exportée.
	Forge à cuivre	1	2	Allez bon.	Rien d'exceptionnel	Produit destiné au canton.

Principaux Centres de fabrication.	Principales Industries.	Nombre des		Etat de la fabrication et de la vente.	Causes des augmentations ou des réductions.	Observations.
		Etablissements en activité.	ouvriers occupés.			
Mar d'Orgeron & autres communes du canton.	Tannerie	1	7	Convenable	rien d'exceptionnel	Le produit consommé en grande partie dans le canton.
	Charbonnierie	1	2	ordinaire	— y —	— y —
	Minoterie & moulin à Eau.	17	50	Convenable	bonne qualité de produits	Produit de l'étranger obtient la plus grande partie de son débit.
	Tuilerie	4	21	— y —	— y —	— y —
Meilhan, & autres communes du canton.	Minoterie & moulin à Eau.	16	37	— y —	— y —	On expédie en plusieurs villes de France.
	Tuilerie & fours à Chaux	5	14	— y —	— y —	— y —
	Huile de lin & de Colza	3, dont un à vapeur	12	ordinaire	rien d'exceptionnel	"
Seyches, autres communes du canton.	Neurrie	8	16	— y —	— y —	La filature n'a pas la même activité que la laine.
	Briquetterie	2	6	— y —	— y —	"
Commeins.	Manufacture de Tabac	1	1,600	— y —	— y —	Produit consommé dans la localité.
	Corderie	46	531	— y —	— y —	— y —
Clairac.	Chapellerie de feutre	5	69	Villeneuve	— y —	— y —
	Corderie	5	15	ordinaire	rien d'exceptionnel	Travail limité à la clientèle du canton.
	Coullerie	8	12	— y —	— y —	— y —
Cattolant	Arrondissement			— y —	— y —	— y —
	Tuilerie & Briquetterie	6	36	— y —	— y —	(1) 9 moulins à Eau & 19 à Vent.
	Chandelles & Bougies	2	34	— y —	— y —	"
	Distillerie d'Alcool & Vinaigre	2	14	— y —	— y —	Produit consommé dans le canton.
	Sierre & planche de paille	2	15	— y —	— y —	— y —
	Papeterie	1	14	— y —	— y —	— y —
	Verrerie & bouteilles	1	12	— y —	— y —	(1) 12 à Eau & 6 à Vent. produit consommé dans le canton.
		136	2517			

Principaux Centres de fabrication.	Principales Industries.	Nombre des		Etat de la fabrication et de la vente.	Causes des augmentations ou des réductions.	Observations.
		Établissements en activité.	Personnes occupées.			
Mejün & autres Communes du Cantou.	Moulin à eau	23	60	Médiocre	Produits communs	Servent aux habitants de la campagne.
	Poterie, Cuilerie et fours à chaux.	15	44	peu développée	Faible approvisionnement de la main.	Consommation locale.
Nérac.	Minoterie et menuiserie	12 dont 1 à vapeur	100	Satisfaisant	Faible débouché.	Une partie de farine va sur Bordeaux.
	Bouclonnerie	4	30	Ordinaire	rien d'exceptionnel.	Produits employés dans le canton.
	Liquorerie	2	22	Couvrable	faible débouché	Partie des produits vont à Bordeaux et à Angoulême.
	Graperie	4 dont 1 à vapeur	19	Ordinaire	rien d'exceptionnel	Consommation locale.
	Cuilerie & potier-mouleur	7	21	—	—	Partie des produits servent à Bordeaux.
	Tannerie-filature	1 à vapeur	10	—	—	Les petites usines travaillent pour le compte en particulier.
	Cannerie	3	7	—	—	Consommation locale.
Autres Communes de ce Cantou.	Moulin à Eau	6	16	Établissement possédé & dirigé par l'Etat.		
	Cuilerie & fours à chaux	4	11	Très actif.	Non produits locaux	Le Marin Marchand de Bordeaux achète beaucoup de ces produits.
Ornou			2	peu actif.	Concurrence d'autres fabriques; peu de demande.	"
Castelnau	Filature de laine & foulage	3	12	Médiocre	Le produit se consume pour une concurrence élevée.	"
	Ceinturerie	4	12	Ordinaire	rien d'exceptionnel	"
	Pressoir d'huile	2	4	Nérac.		
Autres Communes du canton de Caumont.	Menuiserie	28	39	Satisfaisant	Activité du travail et constructions.	Les produits sont employés dans le canton.
	Cuilerie & poterie	4	10	—	Nonne qualité de produits.	Le Sangre est très apprécié. Elle se vend tout en France plus l'étranger.
	Cannerie	2	4	—	—	Partie des produits se dirigent sur Bordeaux.
Castellon & autres Communes de ce canton.	Cordierie	2	12	—	—	—
	Cannerie	1	2	—	—	—
	Carrosserie & charonnage	2	12	—	—	—
	Moulin à farine	18	36	—	—	—
	Cuilerie	2	18	Médiocre	Leur de Commerce	Les plantes de pin sont transportées dans plusieurs départements.
		155	504		Non défilé	20000 d'emballage. Bordeaux consomme et exporte beaucoup de produits.
						Produits vendus dans le canton 97 sur 100.

Principaux Centres de fabrication.	Principales Industries.	Nombre		Etat de la fabrication et de la vente.	Causes des augmentations ou des réductions.	Observations.
		Établissements en activité.	Personnes occupées.			
Cathololères et autres communes du Cantou.	Moulin à Eau	18	44	Convenable	Rien d'exceptionnel	Produit employé dans la boulangerie locale.
Buzer	Minoterie	2	8	— y —	— y —	Produit employé dans la boulangerie.
	Cannerie	4	7	— y —	faible développement du produit.	Produit employé dans la boulangerie.
Damazan & environs.	Meunerie	2	8	Ordinaire	Rien d'exceptionnel	Produit employé dans la boulangerie.
Franceville et autres communes du Cantou.	Moulin à Eau	13	26	— y —	— y —	— y —
Nouvelles Hauts communes du Cantou.	Meunerie & Minoterie	1	4	— y —	— y —	Produit employé dans la boulangerie.
	Quiloterie & Meunerie	7	28	— y —	— y —	Produit employé dans la boulangerie.
	Moulin à farine	9	22	— y —	— y —	— y —
Lavaur	Minoterie & Meunerie	3	50	Convenable	Bonne qualité de produit.	Produit employé dans la boulangerie.
	Boucheisserie	4	72	— y —	— y —	— y —
	Laiterie	8	90	Un peu défectueux	Cherté du produit	— y —
	Exploitation de carrières	2	45	Convenable	Bonne qualité de pierre.	Employés spécialisés aux travaux publics.
Barbette	Canuillerie	2	12	un peu défectueux	Évaluation dans la vente de la laine.	— y —
	Boucheisserie	7	160	Convenable	Bonne qualité de produit.	Produit employé dans la boulangerie.
Vanne	Minoterie & Meunerie	4	33	— y —	— y —	— y —
	Exploitation de carrières	2	18	— y —	— y —	— y —
	Canuillerie	3	70	— y —	— y —	Produit employé dans la boulangerie.
Fengardou & S. Laurent	Canuillerie	1	25	— y —	Rien d'exceptionnel	Produit employé dans la boulangerie.
	Minoterie	2	12	— y —	Bonne qualité de produit	— y —
Meignin	Corderie	6	15	Ordinaire	Rien d'exceptionnel	Produit employé dans la boulangerie.
	Boucheisserie	49	490	Convenable	Bonne qualité de produit	Produit employé dans la boulangerie.
	Filature	2	22	peu actif.	Un peu défectueux	Produit employé dans la boulangerie.
		148	1271			

DÉPARTEMENT
de Lot-et-Garonne

COMMUNE de *Marmande*

ARRONDISSEMENT
de *Marmande*

LISTE des Trente plus Imposés de la Commune de *Marmande*
dans l'ordre décroissant de l'Impôt, appelés à concourir avec le Conseil
municipal, au vote des Impositions locales extraordinaires pendant
l'année 1863.

(Articles 39, 40 et 41 de la Loi du 15 mai 1818).

N. ^o D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	PROFESSIONS.	DEMEURES	ARTICLES du RÔLE.	MONTANT DE LA COTE des Contributions pour 1863.
I.^o SECTION.					
1	MAIRE, M. Boisvert, Charles avocat	Propriétaire	4 ^e rue Labat	334	611 04
2	1 ^{er} ADJOINT, M. Praysallance, François	notaire	Décédé.	"	"
3	2 ^e ADJOINT, M. Saget, Jacques Nicolas	Avoué	rue des trois soupans	1111	230 97
4	MM. Brousteau, Joseph	président honoraire	4 ^e rue Lestang	485	292 42
5	Laffon, Antoine	ancien avoué	rue des 3 soupans	1500	370 09
6	Parleton, Alphonse	Propriétaire	rue Impériale	1377	531 34
7	Le 4 ^e Drouilhet de Sigalas, Gabriel	idem	4 ^e rue Labat	878	2531 47
8	Cropezat, Charles	Président du tribunal civil	idem	2605	343 23
9	Baron Louis de St Geris	Propriétaire	rue Lestinasse	2428	881 13
10	Biac, Amédée	Nég ^t	4 ^e rue Labat	312	715 27
11	Laporterie, Jean Philippe propri ^{étaire} et d'Hebrard, Antoine	secrétaire de la Cour Supérieure colporteur en retraite	au Fougaré rue Labat	1533 1364	160 95 359 23
13	CONSEILLERS municipaux. Sigalas, Louis Jb	Carronnier	4 ^e rue Lestang	2502	265 40
14	Bruneau, Calixte	Propriétaire	rue d'Orange	493	54 86
15	Duluguet, Jean aîné	idem	rue de la Jillob	972	1955 45
16	Faye, Jean Baptiste, jeune	avocat	rue Puyguraud	453	257 13
17	Morineau, Vital aîné	franch ^{isé}	rue de l'Observance	1944	212 69
18	Guere, Georges	maître cordier	Taubourg Puyguraud	1330	100 75
19	St Aubin, François	Propriétaire	4 ^e rue Labat	2425	304 76
20	Dupuy, Léon vétérinaire	idem	rue Puyguraud	1018	138 15
21	Mouquillot, Pierre	idem	à Peyssac	1902	257 29
22	Néau, Auguste	idem	à Magdelain	1984	194 75
23	Goumeryragus, J ^e B ^e	idem	à Garignas.	2579	380 22.
II.^o SECTION.					
30 PLUS IMPOSÉS.					
1	MM. La compagnie des chemins de fer	du midi	" " "	1466	1576 20
2	Barrier Chrysostôme	avocat	rue Impériale	131	1384 48
3	de Balias Amédée	Propriétaire	rue Puyguraud	77	1063 35
4	de Colombet Justave	idem	4 ^e rue Lestang	688	970 99
5	de Mare Paul	idem	rue Nevil	1771	868 90
6	de Laliman de Varennes	idem	4 ^e rue Lestang	1535	775 38
				A report.	17,288 47

(*) Nota. La deuxième Section sera remplie dans l'ordre décroissant des cotes d'Impositions.

Paris, Imp. de G. Jousset, Clérel C^o, (p 125)

N. ^o D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	PROFESSIONS.	DEMEURES.	ARTICLES du RÔLE.	MONTANT DE LA COTE des Contributions pour 1863.
	Suite des 30 PLUS IMPOSÉS.			Report.	17.788 47
7	MM. de Germes, Joseph	Propriétaire	Vitracil	245	729 60
8	Artiganaou, Benoît jure	Canneur	ru de Pappu	38	725 20
9	Plantier, Jean P	Nég ^t	Cerrau des Capucins	2192	703 27
10	d'Auber, Félix de Peyrolongue	Propriétaire	à Beaupuy	43	666 76
11	Bonnard, Edouard	avocat	4 ^e rue Labat	340	624 36
12	M ^r Aubin, Joseph	limonadier	à Bel air	2426	569 90
13	Drouilhet de Sigalas, Paul.	Propriétaire	4 ^e rue Labat	810	560 32
14	Chauvet Paul.	Nég ^t	ru de Fuggiarand	687	553 88
15	Drouilhet de Sigalas Pierre	Propriétaire	à Sayas	879	539 13
16	Beyrie, Raymond	Nég ^t	ru Bayle de Seycher	386	532 25
17	Tavere, achille vicomte	Nég ^t	à Paris	308	522 31
18	Drouilhet, de Sigalas, Léon	is	ru des 3 Soupirs	369	517 72
19	d'Auber de Peyrolongue, Eusèbe.	is	à Vitracil	42	511 86
20	Cazenove de Pradines	is	ru du Palais	631	488 25
21	de Morin Barou	is	au Serodal	1931	483 22
22	Lacombe, Emile	Juge de paix	au Carrousel	1464	479 70
23	Touilhagou, Julien jeune	Propriétaire	ru de l'Observance	2510	452 39
24	Neurille, Antoine	Geometre	à Peyruchant	1992	446 53
25	Massat, Jean	Nég ^t	Place du Marché	1810	436 55
26	Pais, Jules	M ^r d'hotel	au Carrousel	2025	427 69
27	Antoine, Arnaud	Propriétaire	à Cussau	18	419 88
28	Mourau, Eugène	Nég ^t	ru de l'Observance	1959	416 08
29	Lerin, Benjamin	Pharmacien	4 ^e rue Labat	2487	386 70
30	Delage, Victor	Propriétaire	ru des 3 Soupirs	824	374 92
				TOTAL.	30,359 00

CERTIFIÉ véritable par moi, soussigné, Percepteur de la Commune de Marmande,

à Marmande le 5 Mai 1863

[Signature]

Principaux Centres de fabrication.	Principales Industries.	Nombre des		Etat de la fabrication et de la vente.	Causes des augmentations ou des réductions.	Observations.
		Établissements en activité.	ouvriers occupés.			

S'Alger.

Satisfaisant	Satisfaisant, sans qu'il y ait cependant une grande activité.			de la fabrication et de la vente.	L'importance des usines de l'arrondissement de Metax apparaît un peu particulièrement de cette ville.	L'une de ces usines est une par la vapeur.
— iy —	— iy —				Les produits d'autres départements font ici une certaine concurrence.	"
assez bien.	La machine à bobine le maintient assez ; produits approuvés.				rien d'exceptionnel	L'une de ces usines fabrique des machines à vapeur, remorqueuses dans les canaux.
— iy —	— iy —				Concurrence par les produits d'autres départements.	"
— iy —	— iy —				Bonne qualité de matière.	"
— iy —	— iy —				Le prix de l'énergie est un peu élevé.	Les produits sont de bonne qualité.
Satisfaisant	Satisfaisant				Plan de variations	Il y a un traité avec la Ville.
— iy —	— iy —				rien d'exceptionnel	L'une de ces usines est mue par la vapeur. Elle a de l'importance et les usines sont à l'un de l'usine à gaz.
— iy —	— iy —				— iy —	"
— iy —	— iy —				Marche ascendante du confortable dans les usages.	"
Un peu lent.	Un peu lent				Concurrence des villes de Boufarik et de Boufarik.	"
Ordinaire.	Ordinaire				Plan de variations	Les propriétaires de ces usines fabriquent eux-mêmes un brevet d'invention.
Moyenne.	Moyenne				Concurrence des produits venant de Metax.	"
Alger Bay.	Alger Bay				Produits approuvés ; écoulé avec succès.	Il y a un brevet d'invention.
Ordinaire	Ordinaire				Plan de variations	La fabrication est limitée aux usages locaux.
— iy —	— iy —				— iy —	— iy —
— iy —	— iy —				— iy —	— iy —
assez bon	assez bon				rien d'exceptionnel.	Ces usines appartiennent aux canaux d'Alger, par le gaz, quelque peu de leur produits.
— iy —	— iy —				La rareté des matières premières nuit au développement.	Produits employés dans les canaux.
— iy —	— iy —				L'augmentation possible de la production est due à l'emploi qui en est fait et à la grande culture.	— iy —

Principaux Centres de fabrication.	Principales Industries.	Nombre des		Etat de la fabrication et de la vente.	Causes des augmentations ou des réductions.	Observations.
		Établissements en activité.	Ouvriers occupés.			

Suite de l'an passé

Tayrac & autres communes de Cantal & d'Aud.	Minoterie & Moulin à farine Eau	7	23	Ordinaire	Écarter d'exceptionnel	Les farines sont de Carbonnées dans la boutique.
	Cuilerie & Briquetterie	3	10	— ? —	— ? —	Produits employés dans le canton.
Beauville & autres communes du Cantal.	Foulon, filature de Laines & Dentelles	1	5	— ? —	— ? —	— ? —
	Moulin à eau & à vent	14	48	— ? —	— ? —	— ? —
	Pressoirs à huile de Colza	3	6	Satisfaisant	Prix modéré	Il agit de soulager de painille, une grande part est exportée.
	Briquetterie & four à chaux	3	6	Ordinaire	Écarter d'exceptionnel	Partie de ce produit est exportée.
Laplume & Serigne	Cuilerie & plâtre	2	6	— ? —	— ? —	Travail de clientèle
	Minoterie	1	8	— ? —	— ? —	Les farines sont les Nord ones.
Laroque & La Croix St. Lauche.	Cuilerie & poterie	2	8	— ? —	— ? —	"
	Faïencerie & Briquetterie	3	20	Satisfaisant	Bonne qualité des produits	Recrutement dans le sein de l'agriculture.
St. Est. St. Marie	Tissage	3	8	Couvrable	Écarter d'exceptionnel	Produits employés dans le canton.
	Magasin de Tabac	1	40	Ordinaire	— ? —	Travail de clientèle
	Futaillerie pour la farine	2	43	— ? —	— ? —	— ? —
	Minoterie & Moulin à farine Eau	1	10	— ? —	— ? —	— ? —
Lignillon	Corderie	4	6	— ? —	— ? —	— ? —
	Minoterie	2	4	— ? —	— ? —	— ? —
	Briquetterie & plâtre	4	7	— ? —	— ? —	— ? —
Bazens & autres communes de Cantal & St. Est. St. Marie.	Minoterie & Moulin à farine Eau	7	24	— ? —	— ? —	— ? —
	Moulin à farine	49	66	— ? —	— ? —	— ? —
Laplanche & autres communes de ce canton.	Poterie & Cuilerie	7	15	— ? —	— ? —	— ? —
	huile de Colza	3	3	— ? —	— ? —	— ? —
	Usines à vapeur	2	6	— ? —	— ? —	— ? —
Laplanche & autres communes de Cantal.	Toffes grossières	1	3	— ? —	— ? —	— ? —
	Cuilerie & Briquetterie	3	7	— ? —	— ? —	— ? —
	Moulin à Eau	2	6	— ? —	— ? —	— ? —
		146	385			

Diépié par Noum St. Est. du Dép. de Lot. & Garonne. Ogeu, le 10 février 1860.

St. Est. St. Marie

Principaux Centres de fabrication.	Principales Industries.	Nombre des		Etat de la fabrication et de la vente.	Causes des augmentations ou des réductions.	Observations.
		Établissements en activité.	ouvriers occupés.			

St Leger et autres communes du canton.	Moulin à Eau.	13	26	ordinaire	Le moyen de transport par rail manque.	Produits employés dans le canton & quelque commune voisine.
	Cuillerie & four à bois	6	17	— if —	Eien exceptionnel	— if —
Courmay & autres communes du canton.	Moulin à Eau	27	53	satisfaisant ordinaire	Accroissement de clientèle	Cette usine, placée sur un petit cours d'eau, a une petite usine de condamnations locales.
	Cordounerie	53	600	— if —	— if —	— if —
Villeneuve	Leigues à Corne	10	100	ordinaire	Le plat est assez recherché par le paysan.	"
	Carrosserie & Charroisage	19	41	peu actif	Le paysan de la Condammation est limité.	"
	Minoterie	2	20	— if —	— if —	"
	Coutellerie	13	20	ordinaire	Eien exceptionnel	Produits employés dans le canton.
Villeréal & autres communes du canton.	Four à Chaux	3	12	— if —	— if —	— if —
	Cuillerie & poterie	9	39	ceux établissements se gère par d'Etat	Plus de variations sensibles depuis l'an dernier.	La farine mise dans ce district va sur Bordeaux.
	Verterie	1	3	ordinaire	Calentissement de affaire & concurrence d'autres localités.	Partie de produits envoyés à Bordeaux.
Total		156	931	Médiane	— if —	"
				ordinaire	Plus de variations	"
				— if —	— if —	Produits employés dans le canton.
				— if —	— if —	— if —
				— if —	— if —	Produits consommés dans le canton & dans quelques communes voisines.
				— if —	— if —	"
				ceux limites	Eien exceptionnel	Le petit atelier ne travaillent que pour le particulier.
				alby bon	Développement de la région	"
				— if —	— if —	— if —
				ordinaire	Établissement naissant - Il faut attendre quelque temps avant de s'opérer sur un avenir	Produits à l'usage du canton.
				Couvenable	Eien exceptionnel	La boulangerie s'élève le petit de moulin.

Récapitulation par page

1 ^{re} page	100	416
2 ^e - e	146	385
3 ^e - e	123	724
4 ^e - e	136	2517
5 ^e - e	148	1271
6 ^e - e	155	501
7 ^e - e	156	474
8 ^e - e	156	931
Total	1,100	7,219

Principaux Centres de fabrication.	Principales Industries.	Nombre des		Etat de la fabrication et de la vente.	Causes des augmentations ou des réductions.	Observations.
		Établissements en activité.	Ouvriers occupés.			

Arrondissement						
Doullon & communes de ce canton.	Minoterie & Moulin à farine	7	43	Consommable	Bonne qualité de la farine commune pour cuisson de la Pierre de Landet.	Le Bureau public & son Contraintes par ses employés.
	Poterie & Briquetterie	3	26	— y —	rien d'exceptionnel	Produits vendus à la batellerie sur le Lot.
	Canterie	1	6	— y —	— y —	Leiment a une certaine réputation.
Cattelmoron	Minoterie	1	4	— y —	Très médiocre.	Produit de papier de bonne qualité.
	Préparation & triage de laines	4	220	— y —	— y —	— y —
	Barge	1	3	— y —	Bonne production.	Une abe grande partie est dirigée vers Villeneuve.
Guran	Écluse	2	6	Ordinaire	rien d'exceptionnel	"
	Canterie	2	5	Satisfaisant	Bonne qualité.	Produits vendus sur le Lot.
	Meunerie	3	6	— y —	— y —	— y —
- y - & autres communes de ce canton.	Canterie	8	14	Consommable	rien d'exceptionnel	— y —
Lacaze, & autres communes de ce canton.	Poterie & Briquetterie	16	40	Ordinaire	— y —	— y —
	Meunerie	{ à l'inst 25 à l'an 8 }	{ 30 19 }	— y —	— y —	— y —
Marmande	Cordierie	6	50.	— y —	— y —	11 à l'an & 22 à l'inst.
	Canterie	6	30	Satisfaisant	qualité commune & bonne	La vente se fait sur le Lot.
	Chapellerie	2	16	— y —	Bonne production	— y —
	Tissot coton	2	10	— y —	faible écoulement de produits.	Le papier fabriqué est de papier fait, il est vendu sur le Lot.
	Carroterie	7	20.	Ordinaire	rien d'exceptionnel.	produits consommés sur le canton.
La Naveille (canton de Marmande)	Canterie	2	8	— y —	— y —	— y —
	Chapellerie	3	160	Satisfaisant	Bonne production.	Produits dirigés sur Villeneuve & Bordeaux.
	Huile de Colza	4	8	Ordinaire	rien d'exceptionnel	"
		123	724			

L'ETUDE DU MILIEU LOCAL DANS LES ECOLES PRIMAIRES
DU LOT-ET-GARONNE
en 1866

1 - Agriculture

L'agriculture est la source la plus pure de la prospérité publique ; c'est elle qui fournit à l'homme toutes les choses indispensables à la vie, aux arts et à l'industrie toutes les matières premières. Pendant longtemps, on n'a pas compris toute l'importance de l'agriculture que le grand Sully appelait les mamelles de la France, les vraies mines et trésors du Pérou. Aujourd'hui, tout a bien changé au milieu de nous : grâce aux nombreuses voies de communication dont le gouvernement a doté le pays, grâce au zèle actif et éclairé de nos comices agricoles qui répandent autour d'eux la lumière, grâce enfin aux concours régionaux qui stimulent le zèle des cultivateurs, la science agricole a reçu une vive impulsion ; la nature du sol est mieux connue, la culture des prairies artificielles s'est répandue, le nombre des bestiaux s'est accru progressivement, et avec eux les engrais et les bons labours, qui sont la base de la prospérité agricole. Nos cultivateurs ont enfin compris que l'alternat des cultures vaut mieux pour la terre qu'un stérile repos. Les jachères sont abandonnées à peu près partout et remplacées par des assolements appropriés au climat et à la nature des terrains. Les plus généralement adoptés sont l'assolement biennal dans la plaine de la Garonne, l'assolement triennal ainsi divisé : 1^{ère} année blé ; 2^{ème} année récoltes sarclées et fourrages et 3^{ème} année fourrages dans l'arrondissement de Nérac, et l'assolement quinquennal dans la plus grande partie de l'arrondissement de Villeneuve. Notre département est surtout un pays de moyenne et de petite culture. Sur les 535 000 hectares dont se compose sa superficie, 288 596 sont livrés à la culture des céréales ; plus de 100 000 sont plantés en vignes, etc... Le manque de capitaux arrête l'essor des cultures industrielles.

2 - Industrie

L'industrie a pour but de perfectionner et de multiplier les produits de la nature, de les transformer et de les approprier aux différents usages de la vie et de les donner aux plus bas prix possibles. Notre industrie a suivi le mouvement de l'agriculture. En effet, en 1855, le nombre d'individus exerçant une profession industrielle était de 12 858. Ce nombre est aujourd'hui de 13 062. A cette même époque, le produit des patentes était de 209 450 F ; en 1865, ce revenu s'est élevé à la somme de 449 306. Comme on le voit, il a plus que doublé dans l'espace de 10 ans.

Parmi les branches les plus importantes de notre industrie, nous devons citer les imprimeries, et en particulier celle de M. Noubel à Agen ; les fabriques de bouchons de Nérac, Barbaste, Lavardac, Mézin, au nombre de 40, qui donnent du travail à 700 ouvriers et expédient leurs produits à l'étranger ; les minoteries et principalement celles de Nérac, Vianne, Barbaste et Aiguillon, etc..., qui jouissent d'une réputation universelle, justement méritée ; les corderies de Tonneins, Agen, Port-Sainte-Marie ; les distilleries de Marmande, les brasseries d'Agen, Tonneins, Marmande, Nérac, notamment celle de M. T. Laubenheimer, l'un des établissements les plus complets de la France, et dont la fabrication augmente d'année en année ; les tuileries de Prayssas, Laroque-Timbaut, Puymirol, Nérac, Casteljaloux, etc... etc..; l'importante usine à engrais de M. Jaille, d'Agen, qui livre au commerce 1 600 000 kilog. de guano agenais et plus de 1 000 000 kilog. de noir animal ; la manufacture de tabac de Tonneins, dont la réputation est européenne et qui emploie journellement 2 000 ouvriers ; enfin les forges de Cuzorn, du haut et du bas de la Lémance, qui utilisent le minerai de fer que l'on trouve dans le Haut-Agenais.

Quoique le département n'ait pas de grandes usines pour la fabrication des toiles, il compte de nombreux tisserands.

III

DES OPPOSITIONS AU SECOND EMPIRE

24 - Les principaux résultats électoraux de 1851 à 1877

Les résultats des élections de 1851 à février 1871 ne traduisent guère la réalité politique du département. Comme dans le reste de la France, différentes peurs ou pressions officielles et occultes pervertissent le libre choix des électeurs.

Les plébiscites de 1851 et 1852 se déroulent dans une atmosphère de panique et de peur ; (cf. documents 25 et 26). En 1870, l'Empereur ne "retrouve pas son chiffre" en dépit de ses proclamations. Les villes importantes, dont le Conseil Municipal est composé pour majorité de républicains, entraînent derrière elles l'opposition grandissante des communes des vallées plus riches.

Les résultats des élections législatives ne sont guère plus révélateurs. L'Empire use de tous les moyens que lui procure la candidature officielle et sait choisir des candidats connus et influents : H. Noubel est propriétaire du journal le plus lu dans le département "le journal de Lot-et-Garonne" ; C. Dollfus est le gendre de Haussman qui fut sous-Préfet à Nérac ; de Fourcade de la Roquette est ministre de l'Intérieur lors des élections de 1869. Les républicains n'ont pas de personnalités à opposer à ces ténors de la politique. En effet, les républicains de 1848 ou les victimes du Coup d'Etat, comme J. Baze, sont oubliés par la nouvelle génération républicaine, formée souvent à Paris. Elle n'a pas encore eu l'occasion de se mettre en valeur.

Les élections de février 1871 se font ici comme ailleurs sur le seul thème de la paix ou de la guerre, au grand bénéfice des notables conservateurs (cf. document 33). La paix revenue, la Commune de Paris écrasée, les républicains peuvent enfin s'affirmer aux élections du 2 juillet 1871 ; L. Faye devient le premier président du Conseil Général de Lot-et-Garonne.

Seul le Villeneuvois résiste à la pression républicaine : il constitue un kyste bonapartiste en terre républicaine. En 1876 et 1877, les républicains s'imposent définitivement, grâce à L. Faye, à Laffitte Lajoannenque (cf. document 18) et surtout à A. Fallières dans les arrondissements de Marmande, Agen et Nérac.

Après la longue parenthèse de L'Empire, le Lot-et-Garonne renoue avec la tradition républicaine qu'il défendit âprement en décembre 1851.

25 - liste des personnes poursuivies à l'occasion du Coup d'Etat de 1851

A. D. Série M : Victimes du Coupe d'Etat

La vigueur de la résistance du Lot-et-Garonne au Coup d'Etat du 2 décembre ne doit pas surprendre. Déjà aux élections présidentielles de 1848, le Lot-et-Garonne est le seul département du Sud-Ouest à ne pas accorder la majorité absolue de ses suffrages à Louis-Napoléon Bonaparte ; mieux Ledru-Rollin arrive en tête dans 7 cantons, notamment dans le néracais et le marmandais. Aux élections de mai 1849, les démocrates bien que battus confirment leur implantation.

Le 3 décembre 1851 un plan de résistance est mis au point, non sans certaines confusions : de Nérac, Marmande et Villeneuve, trois colonnes doivent marcher sur la Préfecture. Villeneuve se soulève mais refuse de marcher sur Agen. A Marmande, les chefs de l'insurrection, notamment le commandant de Peyronny, sont partagés entre leurs désirs de s'opposer au Coup d'Etat et leurs craintes de déclencher une jacquerie ; finalement, contraints par leurs troupes, ils font une sortie qui échoue à Ste-Bazille. Seuls les insurgés du néracais, en grande partie de Lavardac, marchent sur Agen, où privés de tout soutien, ils sont dispersés sans difficulté.

L'insurrection avorte très rapidement, tout est fini dès la nuit du 8 au 9 décembre 1851.

La répression est féroce et plus de 700 personnes sont arrêtées ou poursuivies. En février 1852, une circulaire ministérielle organise les commissions mixtes dans chaque département ; le Préfet, le Général commandant la force militaire et un magistrat doivent répartir en 8 catégories la masse des prévenus, privés de défenseurs et qui ne peuvent faire appel.

Sur le document, on distingue : "Algérie plus" (résidence forcée) "Algérie moins" (résidence libre), sort des divers "démagogues" connus et condamnés à la déportation en Algérie ; internement hors du département, sort réservé à tout suspect républicain ; haute surveillance, sort réservé à ceux qui se sont laissés entraîner.

Même s'il faut utiliser avec la plus extrême précaution ces listes, car il y a souvent loin entre les gens arrêtés et les insurgés réels, on ne peut manquer d'être frappé par l'importance relative des artisans et des professions libérales.

Parmi les victimes : Eugène Dauzon, petit-fils du conventionnel Lebas, et père du premier député radical-socialiste du Lot-et-Garonne Philippe Dauzon, de 1893 à 1910 ; Etienne Darnospil qui entraîne tous ses ouvriers dans la révolte.

26 - Résultats partiels du plébiscite du 20 décembre 1851

Rapports du procureur de la République de Nérac

A. D. Série U : Cour d'Appel Plébiscite 1851 - boîte 13 -

Comme dans le reste de la France, le résultat est ce qu'il doit être. L'opposition anesthésiée, l'abstention reste la seule forme de contestation, tant il faut de témérité aux opposants présumés pour aller voter NON. Le jugement du procureur de Nérac retient par sa pertinence ; en effet, dans l'ensemble du pays, comme en Lot-et-Garonne, les NON viennent des foyers libéraux ou des centres démoc-soc non frappés par la répression. Au contraire, là où la tradition démoc-soc est la plus vive, l'insurrection la plus forte et partant la répression la plus violente, la peur annihile toute forme de contestation. Pendant vingt ans la vie politique réelle disparaît. Souvent elle se réfugie dans les loges maçonniques.

27 - Echec des réformes de 1867-1868

(I) A. D. Série M : Rapports de police 1868, canton du Mas d'Agenais

Les nouvelles concessions que l'Empereur promet dans sa fameuse lettre du 19 janvier 1867 n'inspirent guère confiance aux libéraux, pas plus qu'elles n'agissent sur les républicains. De plus, les promesses tardent à être tenues. Si le droit d'interpellation est rétabli en janvier 1867, le régime de la presse n'est assoupli qu'en mai 1868 et les réunions publiques ne sont autorisées qu'en juin de la même année. L'opposition législative reste fidèle aux cinq "libertés nécessaires" revendiquées par Thiers en janvier 1864 : libertés individuelles et de la presse, des élections libres, droit effectif d'interpellation et responsabilité des ministres.

Au même moment, l'opposition, toutes forces réunies, fait chorus contre le projet de réforme militaire du Maréchal Niel. Les républicains et les libéraux exploitent l'hostilité de la paysannerie et de la bourgeoisie à toute forme de conscription pour déconsidérer la politique impériale. Démantelé, le projet de réforme n'aboutit qu'à la loi inefficace de janvier 1868.

(I) Les rapports de police sont des documents à utiliser avec précaution. La description des éléments de la vie quotidienne ne souffre pas de critiques graves ; par contre, la présentation de la situation politique reste trop souvent caricaturale.

28 et 29 - Succès de l'opposition aux municipales, échec aux législatives

A. D. Série M : Rapports de police 1868-1869, canton de Nérac

Les différentes élections ne cessent de révéler l'emprise croissante de l'opposition républicaine sur les esprits. Toutefois, si aux élections municipales elle s'impose dans les villes et les bourgs les plus importants, aux législatives, elle ne réussit pas à surmonter les hésitations des électeurs des campagnes. Il est vrai que l'opposition ne sait pas trouver en son sein des chefs indiscutés, capables d'affronter les candidats officiels.

30 - Inquiétude de la bourgeoisie à la fin de l'Empire

A. D. Série M : Rapports de police 1869, canton de Tonneins

La bourgeoisie de Tonneins ne cache pas son opposition à l'Empire. Pourtant elle aspire tout autant à la liberté qu'elle redoute le désordre. Elle ne peut rester insensible aux propos de Napoléon III dans son discours de la session du Corps législatif du 29 novembre 1869 : "La France veut la liberté, mais avec l'ordre. L'ordre j'en réponds, aidez-moi à fonder la liberté".

31 - L'opposition dans les campagnes

A. D. Série M : Rapports de police 1870, canton d'Astaffort

Les "rouges" et les "révolutionnaires", toujours plus ou moins exaltés ne sont en général que de braves notables de la robe et du négoce et quelquefois grands propriétaires. Ainsi, de Laffitte Lajoannenque, conseiller général du canton d'Astaffort, qui présentait son domaine dans "L'enquête agricole de 1866". (cf. document 18).

LES PRINCIPAUX RESULTATS ELECTORAUX

A - Les résultats des trois plébiscites

		<i>Inscrits</i>	<i>Votants</i>	<i>Nuls & Blancs</i>	<i>Oui</i>	<i>Non</i>
AGEN	1851	26 813	21 901	70	20 061	1 770
	1852	26 694	20 268	149	19 682	437
	1870	25 570	20 502	333	16 942	3 227
MARMANDE	1851	31 290	25 709	136	23 336	2 237
	1852	31 196	26 798	242	25 694	862
	1870	31 911	27 244	334	21 578	5 332
NERAC	1851	19 577	16 380	76	14 395	1 909
	1852	19 144	15 934	147	15 481	306
	1870	19 296	15 475	134	12 378	2 963
VILLENEUVE	1851	29 598	23 713	123	21 608	1 982
	1852	29 978	23 697	169	23 132	396
	1870	29 913	24 900	214	21 665	3 021
TOTAUX	1851	107 278	87 703	405	79 400	7 897
	1852	107 012	86 697	707	83 389	2 001
	1870	106 690	88 121	1015	72 563	14 543

B - Les résultats des élections législatives du 23 mai 1869 et du 9 janvier 1870

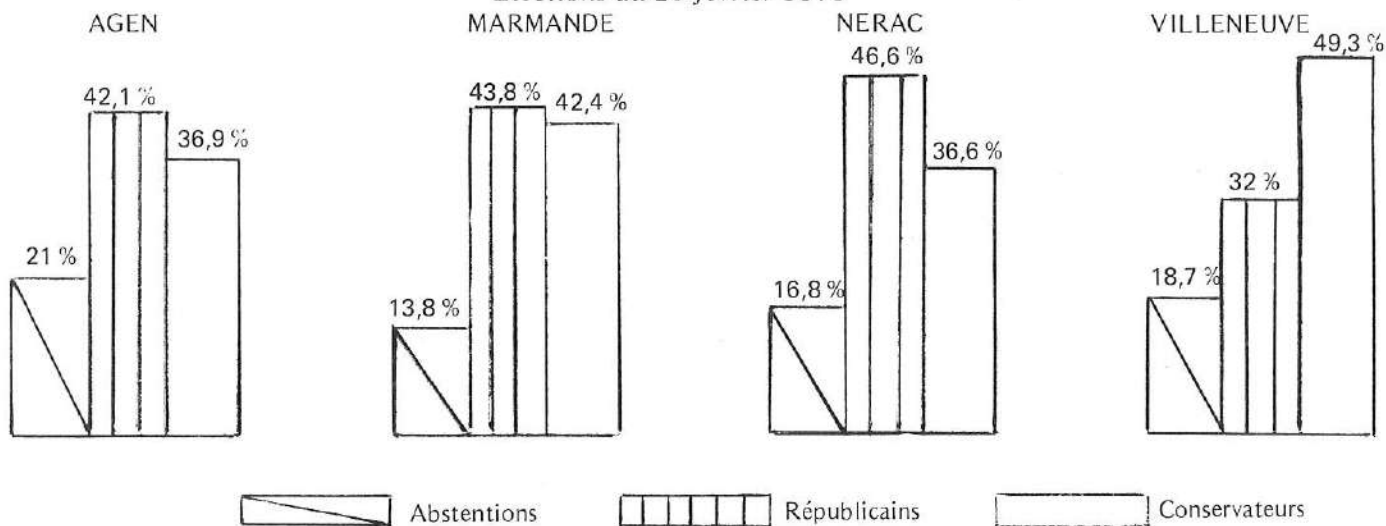
	<i>Inscrits</i>	<i>Votants</i>	<i>Bonapartistes</i>	<i>Oppositions</i>
1ère circonscription	34 550	28 317	H. Noubel, Maire d'Agen 19 379 voix - Elu	J. Baze, orléaniste, conseiller général d'Agen 2 7 545 voix
2ème circonscription	35 268	30 343	V. de Richemond, conseiller général de Seyches 22 081 voix - Elu	E. Arago, républicain 18 115 voix
3ème circonscription	35 465	28 317	C. Dollfus, conseiller général de Houeillès 16 620 voix - Elu	Martinelli, républicain 11 477 voix
2ème circonscription 1870	34 857	25 886	de Forcade de la Roquette ancien ministre 20 255 voix - Elu	V. de Langsdorff, républicain-orléaniste 5 408 voix

C - Les résultats des élections législatives du 8 février 1871 et du 2 juillet 1871

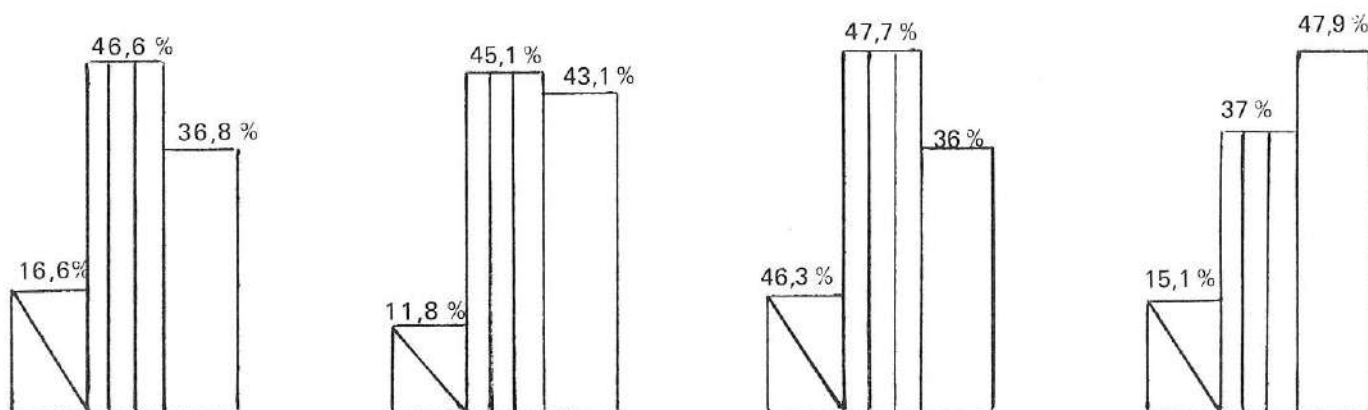
	<i>Inscrits</i>	<i>Votants</i>	<i>Liste conservatrice libérale</i>	<i>Liste d'opposition républicaine</i>
8 février 1871	105 802	78 121	55,6 % des inscrits Thiers : 58 911 voix de Chaudordy 58 048 Baze ; 56 713 Sarrette : 55 808 Cazenove de Pradines : 55 261 de Bastard d'Estang : 55 246	24,4 % des inscrits Delpêch : 25 438 voix de St-Gresse : 25 235 Faye : 25 113 Soulhiol : 24 617 Vivent : 22 595 Arago : 24 514
2 juillet 1871	103 162	75 121	<i>Candidat conservateur</i> de Gondrecourt : 27 652 voix	<i>Candidat républicain</i> Faye : 49 030 voix

D - Les résultats des élections législatives par arrondissement

Elections du 20 février 1876



Elections du 14 octobre 1877



LISTE

DES PERSONNES POURSUIVIES A L'OCCASION DU COUP D'ÉTAT DE 1851

(DÉCISIONS DES COMMISSIONS MIXTES)

DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

NOMS ET PRÉNOMS	AGE	PROFESSION	LIEU DE NAISSANCE	DEMEURE	MARIÉ	NOMBRE D'ENFANTS	PREMIÈRE DÉCISION	DERNIÈRE PROPOSITION	ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES	OBSERVATIONS
Cortège (Julien)	35	Natier	Puyvalat	Puyvalat	Célibataire	11	Alph. plus	Dom. ad.	Arrière au lieu de 1848 mis en liberté le 21 août suivant	Membre de la société secrète à Aragnac.
Costalla (Germain)	32	Ébéniste	May (Bas. L.)	Caillac (Bas. L.)	11	11	Alph. moins	Nominé	11	Après parti. en sa faveur. Opinion favorable à l'État. Mau- vais sujet - à Aragnac.
Coste (Jean Michel)	48	Carillonneur	Paris	Kantallès	Marité	3	Interdit hors du dep. 5	Suivant 5	11	M. président de la société secrète signale comme ayant eu en 1848 20 et 21 l'été au moment des élections, par suite de ce qu'il aime et le d'ordre était en avant de la commune Membre à Aragnac de la société secrète - Off. cultivateur.
Couatlae	34	Charpentier	Agen	Verac	Marité	1	Lib. surveillé	11	11	11
Coudere (Jean)	36	Carillonneur à habits	Tenne	St. Romain	Marité	2	Lib. hors du dep. 5	Nominé	11	11
Courant (Jean)	33	Clerc	Lauzun	Lauzun	Célibataire	11	Lib. surveillé	Grave	11	11
Coutelas (André)	40	Aubergiste	Marcellus	Marcellus	Marité	1	Lib. surveillé	11	11	11
Couyat (Jean)	38	Industriel et épicer	Cometang	Cometang	Marité	2	Interdit hors du dep. 5	Dom. ad.	11	11
Crébensac (Jacques André)	11	11	Payrac	Payrac	11	11	Lib. surveillé	11	11	11
Crestez (Pierre)	32	Boucher	Agen	Aragnac	Célibataire	11	Interdit hors du dep. 5	11	11	11
Dele (Jean)	35	Epicer	St. Lézard	St. Lézard	Marité	1	Interdit hors du dep. 5	Suivant 5	11	11
Drochepierre Jean de la Rivière	39	Carillonneur	Millanville Lot	Millanville Lot	Marité	1	Lib. surveillé	Grave	11	11
Dugas (Jean)	39	Cultivateur	Buzet	Buzet	Marité	1	Alph. moins	Nominé	11	11
Dalou (Jean)	37	Peintre	St. Lézard	all. de Casanove	Marité	11	Interdit 11	Nominé	11	11

NOMS ET PRÉNOMS	AGE	PROFESSION	LIEU DE NAISSANCE	DEMEURE	MARIÉ	NOMBRE D'ENFANTS	PREMIÈRE DÉCISION	DERNIÈRE PROPOSITION	ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES	OBSERVATIONS
Dalès (Pierre)	31	Maçon	Sagranges (Landes)	Espréus	Marié	1	alg. main	Memie	"	Après avoir la compagnie le 1870 au col, en Vendée, a été arrêté et emprisonné - a été jugé par le tribunal le 10 mars 1871 avec la colonie - un autre dit qu'elle jouit de la liberté. M. Darnis, dit le 1870, comme l'épouse de l'épouse.
Dalloz (Jean)	26	Chauffeur	St Etienne	St Etienne	Célibat	"	Indemnié	Surveillance	"	Après avoir la compagnie le 1870 au col, en Vendée, a été arrêté et emprisonné - a été jugé par le tribunal le 10 mars 1871 avec la colonie - un autre dit qu'elle jouit de la liberté. M. Darnis, dit le 1870, comme l'épouse de l'épouse.
Darnis-Hérault dit Paris-Darnis	32	Huissier	Larogubintand	Larogubintand	Marié	1	Indemnié	Espréus	"	Après avoir la compagnie le 1870 au col, en Vendée, a été arrêté et emprisonné - a été jugé par le tribunal le 10 mars 1871 avec la colonie - un autre dit qu'elle jouit de la liberté. M. Darnis, dit le 1870, comme l'épouse de l'épouse.
Dandurand (Henri)	21	Propriétaire	Montgallard	Niame	Célibat	"	Surveillance	"	"	Après avoir la compagnie le 1870 au col, en Vendée, a été arrêté et emprisonné - a été jugé par le tribunal le 10 mars 1871 avec la colonie - un autre dit qu'elle jouit de la liberté. M. Darnis, dit le 1870, comme l'épouse de l'épouse.
Dandurand (Jacques)	45	Propriétaire	Niame	Niame	Marié	1	alg. main	Surveillance	"	Après avoir la compagnie le 1870 au col, en Vendée, a été arrêté et emprisonné - a été jugé par le tribunal le 10 mars 1871 avec la colonie - un autre dit qu'elle jouit de la liberté. M. Darnis, dit le 1870, comme l'épouse de l'épouse.
Danez (Jean Raymond)	33	Courcier	Caumont	Caumont	Marié	1	alg. plus	Memie	"	Après avoir la compagnie le 1870 au col, en Vendée, a été arrêté et emprisonné - a été jugé par le tribunal le 10 mars 1871 avec la colonie - un autre dit qu'elle jouit de la liberté. M. Darnis, dit le 1870, comme l'épouse de l'épouse.
Darblade (Jean)	40	Secrétaire	Darbaillet	Bruch	Célibat	"	alg. main	Memie	"	Après avoir la compagnie le 1870 au col, en Vendée, a été arrêté et emprisonné - a été jugé par le tribunal le 10 mars 1871 avec la colonie - un autre dit qu'elle jouit de la liberté. M. Darnis, dit le 1870, comme l'épouse de l'épouse.
Darcos (Jean Jean) marié Darcos	49	Propriétaire	Caumont	Caumont	Marié	1	alg. plus	Surveillance	"	Après avoir la compagnie le 1870 au col, en Vendée, a été arrêté et emprisonné - a été jugé par le tribunal le 10 mars 1871 avec la colonie - un autre dit qu'elle jouit de la liberté. M. Darnis, dit le 1870, comme l'épouse de l'épouse.
Daret (Bernard)	38	Cultivateur	Montcaury	Montcaury	Marié	3	Loi	"	"	Après avoir la compagnie le 1870 au col, en Vendée, a été arrêté et emprisonné - a été jugé par le tribunal le 10 mars 1871 avec la colonie - un autre dit qu'elle jouit de la liberté. M. Darnis, dit le 1870, comme l'épouse de l'épouse.
Darinsay (Joseph)	36	Maçon	Las	Las	Marié	1	Surveillance	"	"	Après avoir la compagnie le 1870 au col, en Vendée, a été arrêté et emprisonné - a été jugé par le tribunal le 10 mars 1871 avec la colonie - un autre dit qu'elle jouit de la liberté. M. Darnis, dit le 1870, comme l'épouse de l'épouse.
Darnospil (Henri) (Henri Grognet)	48	Indigène	Agen	Bruch	Marié	"	alg. plus	"	"	Après avoir la compagnie le 1870 au col, en Vendée, a été arrêté et emprisonné - a été jugé par le tribunal le 10 mars 1871 avec la colonie - un autre dit qu'elle jouit de la liberté. M. Darnis, dit le 1870, comme l'épouse de l'épouse.
Darodes (Joseph) (Lucien)	29	Charpentier	Nérac	Nérac	Marié	1	Indemnié	Surveillance	"	Après avoir la compagnie le 1870 au col, en Vendée, a été arrêté et emprisonné - a été jugé par le tribunal le 10 mars 1871 avec la colonie - un autre dit qu'elle jouit de la liberté. M. Darnis, dit le 1870, comme l'épouse de l'épouse.
Dargue (Jean)	31	Chauffeur	Espréus	Bruch	Célibat	"	Indemnié	Memie	"	Après avoir la compagnie le 1870 au col, en Vendée, a été arrêté et emprisonné - a été jugé par le tribunal le 10 mars 1871 avec la colonie - un autre dit qu'elle jouit de la liberté. M. Darnis, dit le 1870, comme l'épouse de l'épouse.
Dargue (Joseph)	40	Chauffeur et épaveur	Buzet	Buzet	Marié	1	alg. plus	Surveillance	"	Après avoir la compagnie le 1870 au col, en Vendée, a été arrêté et emprisonné - a été jugé par le tribunal le 10 mars 1871 avec la colonie - un autre dit qu'elle jouit de la liberté. M. Darnis, dit le 1870, comme l'épouse de l'épouse.
Darnac (Jean)	39	Charpentier	Nérac	Nérac	Marié	3	Surveillance	"	"	Après avoir la compagnie le 1870 au col, en Vendée, a été arrêté et emprisonné - a été jugé par le tribunal le 10 mars 1871 avec la colonie - un autre dit qu'elle jouit de la liberté. M. Darnis, dit le 1870, comme l'épouse de l'épouse.

TRIBUNAL CIVIL
de Nérac.

Nérac, le 22 Juin 1851

Parquet.



Monsieur le Procureur Général,

Je me permets en votre nom de vous adresser le Billet de 43 Communes
No 1. Indivisiblement -

et de vous. 11,051. 4 votes Affirmatifs -
1,266. 4 votes négatifs -
52. Bulletins Blancs -

une correspondance m'annonçant que les élections se sont
faites partout avec le plus grand ordre - qu'il y
a eu d'un quartement en 1848, et que dans de nombreuses
Communes il y a eu même l'usage public d'une Grande
Amélioration -

Je ne remarque que dans les lieux où il n'y avait pas
eu d'instruction, les Buvées avaient été fermées et leurs
vieux Indraces et avaient été négativement. Je suis
entraîné de il y a eu de l'ordre et par suite regrettable,
le pour passer les années mémorables de la Convention.

Je suis avec respect

Monsieur le Procureur Général -

Votre dévoué serviteur.

Le Procureur de la République

Afforty

1 ^o Mœurs des partis politiques.	L'attitude des partis opposés est toujours très réservée. Aucun des hommes qui sont rangés sous la bannière révolutionnaire ne s'est rallié. Aucun acte de gouvernement, si démocratique qu'il soit, n'est à leur convenance; leur programme est toujours celui de l'opposition législative. Ce parti est nombreux dans le Canton. La loi sur l'organisation de l'armée commence d'être comprise. Les inquiétudes qu'elle inspirait dès le début sont presque entièrement dissipées.
2 ^o Situation des classes ouvrières, leurs opinions, leurs besoins, leurs réclamations.	Les classes ouvrières ont souffert et souffrent encore des rigueurs de la saison et de la cherté toujours croissante des denrées de première nécessité. Les idées révolutionnaires dominent dans cette classe. Les besoins ont été nombreux, mais l'assistance publique y a largement pourvu. Au Mas, le Maire a pris l'initiative d'une quête à domicile qui a été assez abondante, et qui est venue grossir les ressources du bureau de bienfaisance. Pas de réclamations.
3 ^o Etat des récoltes. Prix des denrées alimentaires.	Les blés ont une apparence magnifique. La couche de neige qui est tombée à la suite des grandes furies, a évidemment contribué à leur conservation. Le moyen de M. Histories de blé a été pendant le mois de 32'50 au dernier marché. Les offres étaient peu nombreuses et les propriétaires demandaient 34 francs; aussi les affaires ont été nulles. Le pain vaut de 39 à 44 centimes le kilo, la viande de 1'40 à 1'80.
4 ^o Travaux & Salaires.	Le temps s'est redouci, aussi les travaux commencent à reprendre leur activité. Les hommes gagnent 2 francs par jour.
5 ^o Rapport des autorités, entre elles.	Les rapports entre les diverses autorités sont excellents.
6 ^o Evénements dignes d'attention. Crimes & Délits.	Dans la journée du 21 Janvier, la Garonne a atteint une hauteur de 5 ^m 80 à Nichelle Du Mas. Une partie de la plaine de Lamagnac a été inondée, mais les récoltes n'ont pas souffert. Le Maire du Mas a organisé la caisse des écoles dans la commune; les adhésions sont nombreuses, et les premiers résultats très satisfaisants. Il n'y a eu dans le courant du mois ni crime ni délit.

Mas-d'Agenais le 1^{er} Février 1868.

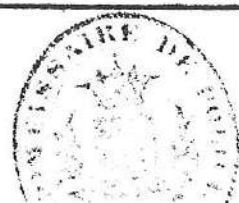
L. Commissaire de police

Dolor

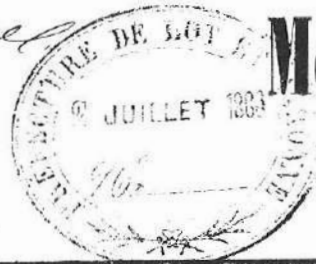




<p>1^o Menées des partis politiques.</p>	<p>Les élections municipales de Nérac viennent une fois de plus de faire connaître le véritable caractère de l'opinion publique de la ville en particulier et du canton en général. L'opposition, profitant de la circonstance, en a fait une question, qu'elle a portée dans le domaine politique en vue de l'avenir et pour se compter, et, par les manœuvres insinuatrices, adroites et trompeuses auxquelles elle s'est livrée jour et nuit auprès des électeurs, avec autant de ruse que d'énergie, elle est parvenue à faire passer ses candidats à une forte majorité. - L'administration, comptant sur le bon sens public, n'a fait que ce qu'elle devait faire - Un assez grand nombre d'électeurs du parti de l'ordre se sont montrés indifférents et n'ont pas voté. Il y a lieu de croire qu'il n'en sera pas ainsi lors des élections générales.</p>
<p>2^o Situation des classes ouvrières, leurs opinions, leurs besoins, leurs réclamations.</p>	<p>La situation des classes ouvrières est presque aussi intéressante qu'avant, néanmoins, par la reprise des travaux, elle tend à s'améliorer de jour en jour. - C'est elle qui se créent cette situation; car si elles ^{étaient} moins portées aux dépenses de luxe, de café et de cabaret, elles pourraient parfaitement vivre sans s'imposer de privations: Elles dépensent beaucoup plus d'argent pour leur agrément que pour les besoins indispensables, et voilà leur malheur. Elles ne font point de réclamations qui aient le moindre fondement. Leurs opinions sont variables et faciles à prendre part au moindre mouvement, sans trop savoir pourquoi. Elles désirent un nouveau, et toujours.</p>
<p>3^o État des récoltes. Prix des denrées alimentaires.</p>	<p>Les récoltes, favorisées par un temps superbe sont d'une bien belle apparence, et promettent d'être abondantes. Il n'y a d'exception que pour les prairies naturelles et artificielles que les froids et le manque d'eau ont grandement compromises. - La vigne a un peu souffert, mais très peu, des dernières matinales froides: Les bords ont été gelés, mais en très petit nombre. - Le prix des denrées alimentaires reste toujours le même, sans espoir de diminution avant la récolte prochaine: Moyenne du blé 37^{fr} 50^{cs}. - Du vin: 3^{fr} à 4^{fr} le barrique selon qualité; il va jusqu'à 5^{fr}. La moyenne de la canne est de 1^{fr} 60 le kilogramme; - Les légumes, tout bon.</p>
<p>4^o Travaux et salaires.</p>	<p>Les travaux départementaux et communaux ont une marche régulière: Sur tous les points on voit les ouvriers s'en acquitter avec activité. Sur la saison, ils sont assez avancés - L'église de Saint-Nérac se dresse peu à peu, on arrivera aux combles vers la fin de la campagne. Les travaux agricoles ne sont plus en retard; le temps a permis de les mettre au courant. Les salaires restent les mêmes avec tendance à la hausse, en raison de la cherté des subsistances. Les corps de métiers gagnent de 2^{fr} 50 à 3^{fr} 50 selon l'aptitude - Les manouvriers de 2^{fr} à 2^{fr} 50 - Les domestiques varient de 200^{fr} à 300^{fr} l'année, selon l'aptitude, et nous.</p>
<p>5^o Rapports des autorités entr'elles.</p>	<p>Les rapports des diverses autorités entr'elles continuent à être excellents, au moins pour tout ce qui concerne le service: Chacun se prête un concours bienveillant et actif. Je n'ai jamais même entendu dire que les rapports entre les fonctionnaires entr'eux soient mauvais.</p>
<p>6^o Événements dignes d'attention. Crimes et délits.</p>	<p>Un seul événement digne d'attention (un incendie d'une charrette chargée de charbon) s'est produit et a été aussitôt l'objet d'un rapport spécial - Un délit de escroquerie a été constaté et poursuivi contre Eloise Baron qui a été condamnée à 13 mois de prison et sans surveillance - Un vol de boucles d'oreilles a été constaté aussi contre une personne de la commune de Fréchet: Il n'a pas été poursuivi faute de preuves suffisantes. Dix huit contraventions ont été constatées la majeure partie pour divagation de chien sans muselière.</p>



Le 30 avril 1868.
 Le Commissaire de Police,
 Petit



<p>1^o Menées des partis politiques.</p>	<p>Le parti de l'opposition, quoique vaincu par le résultat des élections générales, ne se tient pas pour battu: son attitude est tout aussi hautesaine qu'avant, et il espère braver sa revanche avant longtemps au plus tard aux élections de 1871. Il se prépare à la lutte des élections municipales prochaines, comme s'il s'agissait d'un fait de haute politique. Comme par le passé, il conserve sa haine et ses rancunes; car il se voit être irréconciliable. Le parti de l'ordre, au contraire, est rassuré, parce qu'il compte sur la fermeté du pouvoir pour faire respecter les lois.</p>
<p>2^o Situation des classes ouvrières, leurs opinions, leurs besoins, leurs réclamations.</p>	<p>La situation des classes ouvrières est aussi bonne qu'elle peut l'être, c'est à dire meilleure que par le passé. Elles ne souffrent de rien; aussi elles ne font pas de réclamation fondées, mais elles désireraient de plus forts salaires: c'est qu'elles se croient chaque jour avoir des besoins, par leur penchant à la débauche et aux folles dépenses, et que, ne pouvant pas les satisfaire elles se croient malheureuses. Leurs opinions sont toujours contraires au Gouvernement, résultat fâcheux des mauvais journaux, qui jurent et qui les démoralisent en flattant leur vanité.</p>
<p>3^o Etat des récoltes. Prix des denrées alimentaires.</p>	<p>On fait la moisson sur tous les points du canton. Le rendement probable sera bien inférieur à celui de l'an dernier. La fêle avoine domine presque partout, parce qu'il n'a pas été possible de nettoyer les bles à temps. Les fourrages sont abondants, et la vigne a un aspect magnifique. Les fruits sont très rares et de mauvaise qualité. Les denrées alimentaires sont à la hausse: le moyeu de blé est à 24.75 l'hectolitre. Le vin vaut 50. La bœuf, le gain est à 35. Le kilogramme, et la viande varie de 1.60 à 2 francs le kilo, selon qualité.</p>
<p>4^o Travaux et salaires.</p>	<p>A la saison où nous sommes, les travaux de toute nature sont très abondants, surtout ceux de l'agriculture. Si les ouvriers veulent travailler, il n'y a pas un instant à perdre. Aussi, pressés qu'ils sont par les demandes, les salaires sont relativement élevés: le moindre manoeuvre gagne de 2.50 à 3.50 par jour, et on se les dispute. Les ouvriers des différents corps d'état exigent de 3.50 à 5.50 par jour selon l'aptitude du sujet. Les domestiques des deux sexes qui se louent au mois, gagnent de 20 à 30. Selon qu'ils sont aptes aux emplois.</p>
<p>5^o Rapports des autorités entr'elles.</p>	<p>Les diverses autorités entre elles continuent à vivre en bons rapports et à se prêter un concours bienveillant pour tout ce qui concerne leurs services respectifs. Il en est de même de leurs rapports privés.</p>
<p>6^o Événements dignes d'attention. Crimes et délits.</p>	<p>Les événements dignes d'attention ont été signalés à mesure qu'ils se sont produits par un rapport spécial. Deux procès-verbaux ont été dressés le 7, pour trouble à l'exercice d'un culte contre Charles Dupuyjon et Joseph Auffeignar de Nérac. Un autre le 11 juin contre Marie Giroulon d'ayeu pour vol d'un parapluie - un autre le 22 pour vol d'argent contre des inconnus au préjudice de M^{lle} Guerin dans la commune du Frichou. Quelques contraventions aux lois et règlements de police ont été constatées et poursuivies.</p>

Le 30 juin 1869.

Le Commissaire de Police,

Petit



Départ^t de Lot et Garonne.

Arrond^t de Marmande.

Commissariat de police de
Touneins.

Mois de Novembre 1869.

Model N^o 1^{er}.

1^o
Menées des partis politiques.

Je n'ai rien à dire sur l'esprit de la population ouvrière qui toujours ignorante des faits politiques, ne se réveille qu'à l'action des meneurs, dans les jours où leur concours leur paraît utile; mais la classe supérieure et la classe aisée sont beaucoup plus attachées à l'attitude du gouvernement en face des diverses oppositions. Il est pénible de constater qu'à Touneins, sauf quelques exceptions, la plupart des gens les mieux posés, sont ou indifférents ou ennemis du régime gouvernemental. La plupart sont mesurés et semblent craindre un cataclysme; mais telle est l'influence qu'a le gouvernement sur ces esprits réfléchis au progrès qu'ils comptent sur le gouvernement pour réprimer ou empêcher tout mouvement contraire à la sécurité des personnes. Les élections parisiennes ont donné lieu à peu de commentaires; le récent discours de l'empereur à l'ouverture de la session législative, est lu avidement, par des groupes de curieux; l'impression en est généralement favorable, et semble inspirer la confiance. On ne fait du moins à ce sujet, aucune observation ou critique. Nos hommes politiques de Touneins ont d'ailleurs l'habitude de ne porter leur jugement qu'à l'exemple des personnalités qui sont leurs docteurs en politique. Il est donc probable que le discours actuel recevra les commentaires quand les journaux de l'opposition auront parlé.

2^o
Situation des classes ouvrières, leurs opinions, leurs besoins, leurs réclamations.

La situation des ouvriers est assez favorable, ils trouvent à Touneins un travail régulier qui devrait suffire à leurs besoins; mais telle est leur gout pour les jeux et les établissements publics, que la majorité d'entre eux, y trouvent la misère, leurs opinions se ressentent du spectacle tant qu'ils éprouvent d'une position toujours gênée. Cette observation ressort de la comparaison faite entre ces derniers et la petite partie des ouvriers qui pratiquent l'économie; chez ceux-ci il y a le dimanche et au delà, aussi sont ils d'une opinion modérée, et accessibles plus que les premiers aux sentiments d'ordre et de tranquillité.

3^o
Etat des récoltes
prix des denrées alimentaires.

Les blés en terre, sont parfaitement secondés par l'état du sol et par la température actuelle, ces blés sont tous sortis et on se flatte d'avoir fait de bonnes récoltes. Le cours du blé à t. foire du 29 gbr a été de 20 fr l'hectolitre. C'est la seule denrée dont le prix est assez réduit au gré du coup de matur, toutes les autres denrées, et vaudraient tout à des prix très élevés eu égard au salaire des ouvriers, et aux petites bourses. La volaille se vend à raison de 2,25 le kil.

4^o
Travaux et Salaires.

Tous les ateliers de Touneins sont en pleine activité. Les manufactures de tabac donne un travail permanent à 900 ouvriers hommes et femmes. Les cordiers occupent 1650 ouvrier, les divers ateliers de corps d'état, sont assez occupés. Les salaires sont en moyenne de 2,25 pour les hommes et 1,50 pour les femmes.

5^o
Rapport des autorités entre elles.

Bons.

6^o
Evénements dignes d'attention
Crimes, Délits.

- 2 gbr 1869 - vol d'une montre - inculpés Pomès Guile 19 ans. et Lavier Pierre 35 ans.
- 18 gbr - rapture de Ban par le f. Bardeche Pierre
- 29 gbr - vol dans un jardin par Marie Simon N^o Daniel
- 20 gbr - vol d'objets de Ménage, par Marie M^e f. Estrade 31 ans, et sa fille Rosalie 17 ans.

Touneins, le 30 gbr 1869

Le Commissaire de police

(Signature)

DÉPARTEMENT
de Lot-et-Garonne
COMMISSARIAT DE POLICE
DU CANTON
de Robefort

FEUILLE DE TOURNÉES



DANS LES COMMUNES.

31

MOIS
de Février 1870
COMMISSAIRE DE POLICE
M. Lenoir

NOM de LA COMMUNE.	DATE de LA VISITE.	DATE DU MAIRE.	RAPPORT SOMMAIRE SUR LES RÉSULTATS DE LA VISITE.
Robefort	28 fév	Résidence du Commissaire de police.	L'Esprit de la population est très mauvais, les révolutionnaires ont le Grand nombre. Comparés de la bourgeoisie qui excite la classe ouvrière, décrient les actes du Gouvernement et du Cabinet du 2 Janvier; les journaux de opposition sont exploités, l'affaire d'Archevêque; ils attendent les élections municipales pour exclure du Conseil le Maire qui est dévoué à S. M. l'Empereur; et les remplacer par des hommes de la sorte hostile à M. de Robefort, l'ancien Maire du Conseil Général du Canton.
Caudecoste	24 fév	Maire absent M. de Robefort	L'Esprit de la population est assez bon, mais l'arrêté de M. de Robefort comme Maire, avec M. Gues et Bordes (Maire) ont commis un crime, dans lequel un condamné a été invité, on lui fit chanter la Marseillaise. Cette petite démonstration a été critiquée par la population qui les a tournés en ridicule.
Caud.	27 février	Maire absent	L'Esprit de la population est assez bon, on s'occupe peu de politique, la population est satisfaite des républicains dans les Maires, Ministres, elle dédaigne les élections, et demande que les Maires et adjoints soient nommés par l'Empereur et l'Administration.



DEP. DE LOT-ET-GARONNE. A. SONTDIER (GOMBE) 30

IV

1871

ANNÉE DÉCISIVE
POUR LA RÉPUBLIQUE

32 - Le Réveil de Lot-et-Garonne. Numéro du 30-31 octobre 1870

A.D. Série 97 JX

Le journal est fondé le 15 septembre 1870 par l'ensemble des républicains du Département, sous l'influence des plus radicaux d'entre eux.

Le rédacteur en chef, Adolphe de Mondenard, est le porte-parole de la nouvelle génération républicaine qui découvre la politique à la fin de l'Empire. Issu d'une très ancienne famille de notables conservateurs, il adhère au parti républicain pendant ses études à Paris, sous l'influence de Gambetta. Il est également franc-maçon.

Lancé pour soutenir l'action des candidats républicains à la constituante (initialement convoquée pour octobre 1870), le journal se veut avant tout être l'organe de la Défense Nationale. Son zèle belliciste coûte la victoire aux républicains aux élections du 8 février 1871. Il ne devient "journal de la Démocratie républicaine" qu'après l'écrasement de la Commune et la signature de la paix de Francfort.

33 - Le Réveil de Lot-et-Garonne. Numéro du 14 février 1871

A.D. Série 97 JX

Le scrutin du 8 février.

De Mondenard présente l'analyse républicaine des résultats des élections du 8 février 1871. Comme dans toute la France, les élections se font sur le thème de la Paix ou de la Guerre.

En Lot-et-Garonne, la liste conservatrice libérale, sous la houlette de Thiers, regroupe toutes les familles politiques du Centre Droit aux Légitimistes ultra-montains. (cf. document 24)

Thiers, républicain aux yeux des électeurs ; Chaudordy, ami de Gambetta et hésitant entre l'orléanisme et la république ; le fameux questeur Baze, dont l'hostilité à l'Empire équilibre le zèle trop naïf du bonapartiste Sarrette ; de Bastard d'Estang, orléaniste ; enfin Cazenove de Pradines, légitimiste et zouave pontifical. Cette liste conservatrice libérale, dite liste Thiers ou liste de la Paix, recueille 55,6 % des inscrits. Ici comme ailleurs, elle tire profit des excès bellicistes de la presse républicaine. Mais ces élections ne peuvent traduire la réalité politique du département ; celle-ci transparait dès avril aux élections municipales et surtout aux élections complémentaires de juillet 1871. La peur de la guerre a effectivement occulté les sentiments politiques profonds des populations.

34 - Le Réveil de Lot-et-Garonne. Numéro du 5 avril 1871

A.D. Série 97 JX

Les républicains contre Versailles.

La Commune ne suscite aucune émotion populaire sérieuse en Lot-et-Garonne. Les républicains restent sur l'expectative redoutant tout autant les excès possibles des "Communeux" que la réaction de Versailles. Seuls les plus radicaux d'entre eux prennent le parti de la Commune de Paris qui, dans leur esprit, n'est que la réplique de la Commune insurrectionnelle de 1792. Nulle préoccupation sociale dans leur choix, comme le prouve l'appel du "Comité Central Démographique Républicain de Lot-et-Garonne" dans le numéro du Réveil du 13 avril 1871. (Cf. document 36)

35 - Le Réveil de Lot-et-Garonne numéro du 13 avril 1871

A.D. Série 97 JX

Les républicains et la commune de Paris

Le Comité Central Démocratique Républicain expose les vues de la plupart des républicains de province. Ils se proclament solidaires de la Commune tant qu'elle se limite à une protestation patriotique et communaliste contre l'Assemblée monarchiste de Versailles. Pourtant, très vite, ils vont être accusés de collusion avec les insurgés pour ne pas les avoir condamnés et jusqu'au 16 mai 1871, les conservateurs utilisent cet argument pour tenter de les déconsidérer, en vain, aux yeux des électeurs de campagnes. (cf. document 41).

36 - Lettre du Comité Central Démocratique Républicain au sujet de la Commune

A.D. Série M : Evènement de la Commune de 1871

Les républicains comprennent vite le danger de leur attitude ambiguë. La menace du spectre rouge a trop servi l'Empire pour qu'ils songent eux-mêmes à effrayer les populations à la veille des prochaines élections municipales.

Ces élections, organisées dans le cadre de la loi municipale du 16 avril 1871, sont essentiellement politiques. Pour la première fois, dans le calme, les populations vont devoir se prononcer sur le régime politique qu'elles souhaitent pour la France : soit en confirmant les listes composées à partir des commissions municipales républicaines, mises en place au lendemain du 4 septembre, soit en rappelant les anciens notables conservateurs de l'Empire. En Lot-et-Garonne, les listes républicaines l'emportent.

Parmi les signataires de cette lettre : Gustave Barsalou, avocat ; François Corbières, pasteur protestant et vénérable de la Loge d'Agen ; Fournier, photographe ; Victor Laon, négociant ; Boulet, maître charpentier et franc-maçon ; Sentini, propriétaire, capitaine de la Garde Nationale et franc-maçon ; aucun ouvrier ou paysan dans les comités républicains.

37 et 38 - Le Réveil de Lot-et-Garonne. Numéros du 1-2 mai 1871 et du 3 mai 1871

A.D. Série 97 JX

Victoire républicaine aux élections municipales.

La composition des listes en compétition aux élections municipales d'Agen montre bien que la ligne de partage entre les républicains et la droite n'est pas simplement économique et sociale. Elle traverse presque indifféremment le monde des notables.

La liste des Macédoniens, ainsi nommée par dérision par les républicains, comprend les représentants des diverses tendances de la droite conservatrice, du légitimisme à l'orléanisme en passant par le bonapartisme, qui s'entredéchiraient entre elles sous l'Empire. La peur de la République finit par faire l'union des bien pensant.

Le bonapartiste exécuté par de Mondenard dans le bulletin du 3 mai, n'est autre que l'ancien député H. Noubel, propriétaire du journal de Lot-et-Garonne. (cf. document 24)

Le succès des listes républicaines, même s'il n'est pas total, stupéfie les conservateurs comme les républicains trompés par la soumission apparente des populations de 1851 à 1871.

39 - Le Réveil de Lot-et-Garonne. Numéro du 23 juin 1871

A.D. Série 97 JX

La nouvelle tactique des républicains.

A la veille des élections complémentaires du 2 juillet 1871, pour occuper le siège laissé vacant par Thiers, les républicains, même les plus radicaux, adoptent une nouvelle tactique électorale.

Après la guerre et la Commune, ils se posent en défenseurs de l'ordre, de la propriété, de la famille et accessoirement de la religion. Ils puisent leur argumentation dans les erreurs de l'Empire et dans les dangers qu'une restauration monarchique ferait courir à la paix.

Cette tactique respecte les consignes de l'ensemble des républicains français qui peuvent ainsi se recommander de Thiers qu'ils vouaient aux gémonies pendant la guerre et la Commune.

Comme leurs illustres modèles de la grande révolution, les républicains font preuve d'une rare pudibonderie.

40 - Manifeste électoral de L. Faye

A.D. Série M : Election d'un représentant du 2 juillet 1871. Profession de foi.

Les républicains passent sur leurs divisions, entre modérés et radicaux ; ils choisissent pour candidat le plus modéré d'entre eux, L. Faye, avocat à Marmande et maire de la ville, et surtout propriétaire. Il défend l'Ordre, la Patrie et la liberté.

Face à lui, le candidat de l'Union Conservatrice, le Général de Gondrecourt, n'est qu'un fade compromis des trois tendances de la droite.

41 et 42 - Manifeste et brochure électoraux en faveur d'un candidat conservateur.

A.D. Série M : Election d'un représentant du 2 juillet 1871. Profession de foi.

Le ton paternaliste de la brochure, "aux habitants des campagnes", montre à l'envie que les conservateurs n'ont rien compris à la volonté d'émancipation des masses rurales.

Les conservateurs utilisent tous les arguments pour déconsidérer les républicains et apeurer les ruraux. Les souvenirs de 1793, comme ceux de la Commune. Ils cherchent aussi à raviver l'esprit de juin 1848 et du 2 décembre contre les "partageux" et les "rouges", et jouent également de l'animosité entretenue entre les campagnes et les villes présentées comme de nouvelles babylones.

Ils tentent enfin de charmer les ruraux par quelques touches de langue occitane, presque exclusivement parlée dans les campagnes. Tout au long du XIXème, les notables conservateurs et le clergé se font les chantres du gascon pour s'opposer aux républicains pour qui le français reste l'arme privilégiée de l'émancipation des ruraux contre les notables.

Enfin de Gondrecourt rappelle les articles de dépit des républicains au lendemain de leur échec du 8 février 1871 (cf. document 33).

43 - Affiche de L. Faye, candidat républicain

A.D. Série M : Election d'un représentant au 2 juillet 1871. Profession de foi

Réponse de L. Faye aux attaques des conservateurs.

44 - Affiche d'un Comité de soutien républicain

A.D. Série M : Election d'un représentant au 2 juillet 1871. Profession de foi

45 - Le Réveil de Lot-et-Garonne. Numéro du 3 juillet 1871

A.D. Série 97 JX

Aux électeurs des campagnes.

Les résultats des élections du 2 juillet 1871 sont un triomphe pour la République. (cf. document 24)

Comme dans le reste de la France, les résultats démentent ceux de février ; mais les mots d'ordre républicains, "ordre et liberté" ou "stabilité et liberté" qui rassurent à la fois les électeurs des villes et des champs, ne sont-ils pas les mêmes que ceux que lançait l'Empire. (cf. document 30).

46 - Le Réveil de Lot-et-Garonne. Numéro du 19 octobre 1871

A.D. Série 97 JX

Résultats des élections cantonales

La loi du 29 août 1871 qui redéfinit les pouvoirs du Conseil Général était réclamée par les républicains comme par les royalistes sous l'Empire au nom de la décentralisation administrative. Les notables royalistes comptent sur leur influence locale pour faire passer leurs candidats et contrôler ainsi la Commission Départementale qui exerce désormais un certain contrôle sur le préfet, au grand regret de Thiers ; il considérait cette Commission comme une "seringue dans le derrière des préfets".

Si dans la majorité des départements, les espoirs de la droite ne sont pas déçus, en Lot-et-Garonne, la politique modérée des républicains leur assure la victoire. Les petits propriétaires se reconnaissent dans les mots d'ordre républicains au même titre que les bourgeois des villes et des bourgs ; les républicains commencent même à pénétrer l'électorat des régions de métayage, en dépit de la pression des notables traditionnels. (cf. document 47)

La "récapitulation des deux tours de scrutin" donne donc une image précise de la géographie électorale du département. Le néracais et l'agenais sont déjà franchement à gauche, tandis que le marmandais et le villeneuvois se partagent pour moitié entre la droite et la gauche. Cette géographie n'a guère évolué depuis ; ainsi l'arrondissement de Marmande reste-t-il, aujourd'hui encore, largement disputé ; même si, depuis 1871, la gauche s'y assure les succès les plus nombreux, elle ne doit sa victoire qu'à une très faible majorité des voix.

L. Faye est élu président de l'Assemblée Départementale ; il devait le rester plus de 20 ans. La droite ne réussit à occuper la présidence que dans la seule année 1875.

Ainsi, dans les premières années de la III^{ème} République, le Lot-et-Garonne demeure le seul département du Sud-Ouest résolument républicain. Les résultats des élections législatives de 1876-1877 devaient le confirmer. La Gironde et la Haute-Garonne ne devaient le rejoindre qu'après le 16 mai.

LE RÉVEIL DE LOT-ET-GARONNE

JOURNAL DE LA DÉFENSE NATIONALE

Paraissant tous les jours, le Dimanche excepté

PRIX D'ABONNEMENT :

Trois Mois..... 8 fr.
Six Mois..... 15 fr.
Un an..... 29 fr.
Les abonnements se paient d'avance.

Rédacteur en chef : A. MONDENARD.

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser au Rédacteur en chef, de deux à quatre heures.
Les manuscrits ne seront pas rendus.
Les demandes d'abonnements partent des 1^{er}, 10, 20 de chaque mois et doivent être accompagnées d'un Bon sur la Poste, à l'adresse de M. Bonnet, directeur-gérant, à Agen.

PRIX D'INSERTION :

Annonces..... 20 c. la ligne
Réclames..... 30 c. —
Faits Divers..... 40 c. —
On ne fait pas d'annonces à moins de 1 fr.

LE REVEIL est désigné pour les Annonces Judiciaires.

AVIS.

MM. les abonnés qui n'ont pas encore payé leurs abonnements sont priés de nous les faire parvenir en un mandat sur la poste.

Nous commencerons, Mardi, la publication, en feuilleton, de l'HISTOIRE DU COUP D'ÉTAT A PARIS, par EUGÈNE TÉNOT.

Après l'Histoire du Coup d'État à Paris, nous continuerons par l'HISTOIRE DU COUP D'ÉTAT DANS LE DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE, d'après les documents officiels du temps.

Les personnes qui possèdent des documents pour servir à l'histoire de cette époque funeste, sont priées de nous les adresser aux Bureaux du RÉVEIL.

A. MONDENARD.

Bulletin Télégraphique.

ROUEN.

26 octobre. — L'ennemi, sorti de Gisors, a attaqué hier le village de Longchamp, avec 900 hommes et 40 obusiers. Il a été repoussé par les francs-tireurs.

MELUN.

Sous-préfet au ministre de l'intérieur

Une personne digne de foi, arrivée ce matin de Melun, m'annonce que cette ville est évacuée, mais traversée à chaque instant par des convois de recrues. Ce sont des hommes de 45 à 60 ans, ou des enfants de 15 à 17 ans. Beaucoup de femmes les accompagnent. Désolation générale. Ils sont sans uniformes et sont dirigés sur Corbeil, ou on leur donne les équipements et costumes des soldats morts devant Paris.

De l'aveu des Prussiens, les sorties et le feu des forts leur causent des pertes considérables. On dit que les Prussiens de Montereau se dirigent sur Sens. — (sous toute réserve.)

ORLÉANS.

Tours, 27 octobre, 1 h. 50 soir.

Des nouvelles qu'on a reçues d'Orléans disent que toutes les boutiques sont fermées; les femmes ont pris le deuil; les Prussiens font de la musique chaque soir, mais personne ne sort.

D'après les nouvelles de Metz, une sortie de la garnison a eu lieu le 21. L'engagement a duré cinq heures avec les avant-postes prussiens. Les Français ont chargé à la baïonnette; ils ont causé de grandes pertes à l'ennemi.

MÉZIÈRES.

Mézières, 27 octobre. — On assure que les francs-tireurs ont surpris le 23 octobre, à Vouziers, un convoi de vivres escorté par des Prussiens. Ils auraient tué l'escorte.

Aucun matériel de siège n'est arrivé devant Mézières.

METZ.

On a, à Tours, des nouvelles de Metz. La garnison a fait une nouvelle sortie, le 31 octobre.

L'engagement a duré cinq heures avec les avant-postes prussiens.

Les Français ont chargé à la baïonnette et causé de grandes pertes à l'ennemi.

AGEN, 30 OCTOBRE.

QUELLE EST LA PAIX QUE VEUT LA FRANCE ?

La France veut la paix, mais elle la veut honorable !... Aujourd'hui le sacrifice est fait, les résolutions sont prises: mieux vaut une lutte à outrance qu'une transaction qui serait la guerre à courte échéance.

J'écoute l'opinion publique, elle est à peu près unanime; la République ne peut traiter avec l'ennemi que sur les bords du Rhin: mieux vaut dépenser des millions pour acheter des armes que pour solder notre honte.

D'où viennent ces bruits étranges de paix? par qui sont-ils propagés? dans quel but?

Tous les ennemis de la République se sont coalisés pour les répandre, sauf à blâmer le gouvernement provisoire, quelque parti qu'il prenne.

S'il résiste aux tentations de cette paix boiteuse qu'on lui présente, ils soulèveront contre lui toutes les fibres de la faiblesse humaine.

Ils diront aux mères, c'est nous qui voulions vous rendre vos enfants; à l'agiotage, c'est nous qui voulions vous ramener à l'âge d'or.

Ils diront aux ouvriers, notre but était de rouvrir les ateliers, de ramener le travail et l'aisance; aux paysans, la paix c'est la vente des denrées, c'est la fortune.

Plaçant, comme ils l'ont fait depuis cinquante ans, l'écu de cinq francs à la place de l'honneur, de la probité, de l'amour de la patrie, ils feront à la République un crime de n'avoir pas sauvé la France, même au prix d'une lâcheté.

Si le gouvernement se laisse entraîner dans ce piège d'une paix impossible, ils lui diront demain :

Qu'avez-vous fait de plus que l'empire? vous avez ratifié le crime de Sedan; après cette honte nationale vous avez pris en main les destinées du pays pour l'arracher à l'invasion, pour organiser une défense énergique et chasser l'ennemi; quels sont vos actes? ne nous parlez plus des quatorze armées de la première République, vous n'avez su aboutir qu'à une paix achetée à beaux deniers comptants.

Vous l'avez signée après avoir fait un appel à tous les dévouements; quand la France était debout, demandant des chefs énergiques, des fusils et des canons; lorsque prête à marcher à l'ennemi, elle vous criait : *Nous sommes deux millions résolus à sauver la patrie*

Ils lui diront demain :
Vous êtes des insensés; l'Empire est tombé dans le sang et la boue.

C'était un homme !... Vous étiez la nation et vous avez laissé s'échapper l'ennemi.

Les reproches grossiront d'heure en heure.

Le premier jour, nos ennemis accuseront le gouvernement provisoire d'incapacité et de faiblesse; de n'avoir pas su utiliser les forces vives du pays. — Le second jour ils l'accuseront d'avoir trahi la France.

Bientôt, les hommes attaqués disparaîtront, et la tâche d'une paix subie tombera ineffaçable sur le drapeau de la République.

Voyons qui nous conseille la paix !...

Tout est là !...

— Pas un pouce de terrain, pas une pierre de nos forteresses !...

— Cela ne suffit plus.

Après Sedan, j'aurais compris une paix ainsi formulée, une indemnité de guerre !... nous étions vaincus et désarmés;

Aujourd'hui, nous ne pouvons plus traiter à ce prix !...

Une indemnité, pourquoi ? La France est un camp; elle marche; que le gouvernement l'appelle.

Elle ne veut pas payer le vol et le viol, le pillage et l'incendie ! Elle veut se battre; payer serait se faire le complice de ces infamies, livrer le Luxembourg, c'est donner la clef de Paris.

Nos ennemis ont voulu la guerre pour fortifier le pouvoir personnel, dans un but dynastique; ils veulent la paix pour frapper au cœur nos institutions nouvelles !...

La diplomatie ne s'est pas émue de nos défaites, elle s'émeut en voyant la France armée et debout.

L'hiver est là, rigoureux bientôt, les pièces de douze ne manœuvrent pas facilement, les vivres manquent peut-être à l'ennemi, le temps des réquisition faciles est passé !... Une victoire sous les murs de Paris rendrait la situation des Prussiens difficile, une victoire de Burbaki ou de Cambriels dégageant Bazaine et Metz serait leur ruine.

La République sortie victorieuse de la lutte serait inébranlable :

Voilà ce qui les effraye.

Voilà ce qui motive cet amour subit de la paix, ce mouvement des diplomates.

Que le Gouvernement provisoire ne se fasse pas d'illusions !... Qu'il ne se laisse pas entraîner, c'est contre la République que tout ce monde s'agite.

La première sape que l'on fait manœuvrer pour la détruire, c'est l'affaire d'une paix menteuse.

C'est déjà une faute bien grande que de laisser circuler dans le pays, sans le démentir, ce bruit malheureux, cette idée délétère qui vient paralyser l'élan national.

Que le Gouvernement dise hautement que la paix ne sera signée qu'aux bords du Rhin, jamais à Paris et presse l'armement général.

Depuis les infamies que l'on colporte sur Bazaine, sur les émissaires secrets agissant en dehors du gouvernement de la République, depuis ces bruits de paix qui irritent la partie saine de la France, nous voyons se produire au grand jour les plus audacieuses espérances; nous entendons accuser le pouvoir de désorganisation et de faiblesse.

Que le gouvernement le sache, une plus longue tolérance serait une trahison.

Qu'il dise à quelles conditions il veut la paix !

Qu'il refuse de traiter avant l'évacuation du territoire !

Les deux meilleurs, les deux seuls diplomates qui puissent en finir à d'honorables conditions, sont deux armées de deux cent mille hommes chacune, partant l'une de Lille, l'autre de Bazançon et marchant sur Metz.

Là est le nœud de la question !

Il ne s'agit pas de chasser les Prussiens du département de la Seine, il faut les refouler de Metz sur Paris. !... c'est là le tombeau.

Le lendemain vous aurez la paix; la paix, avec la France de la première République, à l'abri désormais d'une invasion et d'un coup de main à l'intérieur.

L. D'ÉTYER.

Chronique Politique

En prenant possession de la préfecture des Alpes maritimes, M. Marc Dufraisse a adressé la proclamation suivante aux habitants :

Citoyens,

En même temps qu'il me chargeait d'une mission politique générale et temporaire, dans quelques départements du Midi, le gouvernement de la République m'a confié l'administration des Alpes-Maritimes.

J'ai accepté de tout cœur cette tâche sédentaire qui me sera, je crois, facile à remplir.

J'y serai assisté par mon jeune ami, M. Blache, que je ne viens point remplacer, mais aider dans ses travaux. Puis, j'arrive dans votre pays, que nos anciennes luttes politiques n'avaient pas divisé contre lui-même; j'arrive, dis-je, avec l'intention bien arrêtée et la ferme volonté d'administrer votre département sans recourir à des mesures exceptionnelles, sans porter jamais atteinte à la loi, au droit commun. Un magistrat de l'ordre nouveau, de la loi républicaine, serait inexcusable s'il imitait, au nom de la liberté, les procédés arbitraires du régime violent d'où nous sortons.

Le seul moyen, selon moi, d'asseoir la République sur une base solide, indestructible, c'est de prouver qu'elle veut, avec sincérité, et qu'elle peut, sans péril, respecter les garanties sociales et politiques consacrées par le droit public qui date de 89.

Les mesures illégales, les craintes que ces mesures font naître, les alarmes qu'elles propagent et entretiennent, ne furent

LE RÉVEIL DE LOT-ET-GARONNE

JOURNAL DE LA DÉFENSE NATIONALE

Paraissant tous les jours, le Dimanche excepté

PRIX D'ABONNEMENT : Trois Mois..... 8 fr. Six Mois..... 15 fr. Un an..... 29 fr. Les abonnements se paient d'avance.		Rédacteur en chef: A. RONDESAUD. Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser au Rédacteur en chef, de deux à quatre heures. Les manuscrits ne seront pas rendus. Les demandes d'abonnements partent des 1 ^{rs} , 10, 20 de chaque mois et doivent être accompagnées d'un Bon sur la Poste, à l'adresse de M. Bonnet, directeur-gérant, à Agen. <i>Ce Journal est désigné pour les Annonces Judiciaires.</i>		PRIX D'INSERTION ; Annonces..... 20 c. la ligne Réclames..... 30 c. — Faits Divers..... 40 c. — On ne fait pas d'annonces à moins de 1 fr.	
---	--	--	--	---	--

Chemin de fer de Midi. — Heures des Départs et des Arrivées. (Service d'Été).

AGEN A BORDEAUX		BORDEAUX A AGEN		AGEN A TOULOUSE		TOULOUSE A AGEN		DÉP. : AGEN A AUCH. ARRIV.		DÉP. : AUCH A AGEN ARRIV.	
Départ :	Arrivée :	Départ :	Arrivée :	Départ :	Arrivée :	Départ :	Arrivée :	Omnib..	6 h m. 9 43 m.	Départ :	Arrivée :
Omnib..	5 15 m. 10 14 m.	Omnib..	6 10 m. 10 40 s.	Omnib..	5 h m. 8 58 m.	Omnib..	6 30 m. 10 11 m.	id....	11 40 m. 1 50 s.	Omnib..	4 40 s. 9 51 a.
id....	10 35 m. 3 59 s.	Express	8 15 m. 10 35 m.	Express	11 20 m. 1 45 s.	Express	11 15 m. 1 35 s.	id....	7 10 s. 9 22 s.	Express	2 h s. 4 39 m.
Express	1 50 s. 4 45 s.	Omnib..	1 50 s. 6 34 s.	Omnib..	11 25 m. 3 20 s.	Omnib..	1 14 s. 5 14 s.	Dép. :	AUCH A AGEN ARRIV. :	Omnib..	6 10 s. 2 59 s.
Omnib..	3 45 s. 10 11 s.	id....	5 35 s. 10 35 s.	id....	7 h s. 10 40 s.	id....	6 20 s. 10 6 s.	Omnib..	6 45 m. 10 1 m.	Express	7 45 s. 10 28 m.
id....	9 30 m. 8 49 m.	id....	11 15 s. 4 39 m.	id....	2e 11 10. 3e 8 7. 4e 11. 135 k.	id....	10 30 s. 2 35 m.	id....	11 15 m. 1 93 s.	Omnib..	9 40 s. 6 40 s.
Prix des places :	1re 15 f. 25;			Prix des places :	1re 13 f. 65;			id....	4 20 s. 6 37 s.	Dist. d'Agen à Périgueux : 153 k.; De Périg. à Paris: 498 k.	

Av's aux Abonnés.

Nous vous remercions nos abonnés pour leur envoi de leur abonnement sera continué, à moins d'avoir contenu et préalable de leur part.

Les personnes qui désirent s'abonner au RÉVEIL, doivent nous adresser le montant de leur abonnement en même temps que leur demande.

Dépêches Télégraphiques

Bordeaux, 12 février.

Florence, 11. — M. Lanza répond à M. Crispi, relativement aux bruits qui ont couru sur les enrôlements à l'étranger pour le rétablissement du pouvoir temporel du pape et la concentration de ces individus dans le Vatican, et dit que ces bruits sont incertains et jusqu'à présent exagérés; néanmoins, les autorités veillent et sauront trouver et punir les coupables si des faits positifs se produisaient.

Bordeaux, 12.

Le général Bardon est arrivé à Bordeaux. Le général Chanzy télégraphie de Laval qu'il a quitté Paris hier matin, à 10 heures. Tout était dans le plus grand calme. Le résultat des élections n'était pas encore connu. Le gouvernement a décidé, sur la proposition de M. Steenackers, que l'administration des postes sera distincte de l'administration des télégraphes, laquelle reste confiée à Steenackers.

Bordeaux, 12 février.

On assure que M. Thiers et ses amis ont déjà arrêté la composition du nouveau cabinet : M. Thiers serait président du conseil, sans portefeuille ; Le duc Decazes prendrait les affaires étrangères ; M. Dufaure, l'intérieur ; M. Barthélemy Saint-Hilaire, l'instruction publique.

Bordeaux, 12.

Il y aura aujourd'hui, 12, une séance préparatoire pour constater le nombre des membres

présents, décider du jour et de l'objet de la première réunion publique.

La séance aura lieu dans la salle des conférences de l'Assemblée nationale, à 3 heures.

En arrivant à Bordeaux, les députés sont priés de passer à la questure pour faire connaître leur nom et leur adresse.

Agen, 12.

Ce matin à 8 huit heures, le général Garibaldi est passé dans cette ville, se rendant à Bordeaux.

AGEN, 14 FÉVRIER.

LE SCRUTIN DU 8 FÉVRIER.

« Oui, cela est vrai :

Nous sommes vaincus !

Les chiffres nous l'avaient dit avant la réaction et plus plus brutalement qu'elle ;

Nous sommes vingt-cinq mille ; ils sont cinquante neuf mille ;

Pas même un contre deux !

Nous ne nous emportons pas, nous ne récriminons pas, nous ne mettons pas dans nos lamentations une goutte de lyrisme qui déborde de leurs chants de triomphe ;

Nous subissons l'arrêt du suffrage universel comme nous avons subi vingt ans d'empire, comme nous avons subi les plébiscites, comme nous avons subi les victoires de la Prusse, comme nous avons subi la capitulation de Paris, le deuil au cœur mais sans défaillance, sachant que la France s'arrachera aux étreintes de la Prusse et sachant que la République sortira victorieuse de la fosse où la jeta le despotisme de Décembre.

— Donc, il nous convient de prendre au sérieux ce simulacre d'élection du huit février : il nous plait de considérer comme légitime un pareil exercice de suffrage universel. Nous regardons sans rire le pacte intervenu entre ces représentants et ces représentés : le scrutin, à qui l'on a posé des questions ambiguës, n'a pas pu faire des réponses douteuses !

Ces élections, que toute la presse déclarait

impossibles, ont été faites dans l'espace de six jours ; c'est comme la création Bismark a prononcé le *Fiat lux* !

« Ce qu'on a fait est fait et ne peut se défaire.

Ainsi parle Macbeth du meurtre de Banquo. La République périra peut-être de cette atteinte portée au suffrage universel ; mais il n'y a plus à revenir sur le passé.

Que voulez-vous ? M. Jules Favre avait traité, M. Bismark demandait une Assemblée ; ou la lui a bûlée en trois jours !

Nous prenons donc ce vote tel qu'il est : nous ne rétrogradons pas au-delà de ces deux chiffres : 59,000 — 25,000 ;

Mais nous parlons de ces chiffres, nous prenons ces chiffres, nous les analysons, nous les fouillons : il faut savoir ce qu'ils sont, ce qu'ils cachent, ce qu'ils recèlent ! cinquante-neuf mille ? qu'est-ce que cela ? quelles sont les unités dont ce nombre est la somme ?

A quelle question répond-il ?

Les unités ? ce sont cinquante-neuf mille électeurs de notre département qui, avant de savoir si la victoire était impossible, se sont lâchement courbés sous la défaite !

A quelle question il répond ?

A celle-ci :

Voulez-vous la guerre ?

Cinquante-neuf mille français, sans même regarder qui la posait, ont pris cette question au sérieux : ils ont cru que quelqu'un, en France, voulait la guerre inutile, folle, impossible, uniquement pour le plaisir de faire la guerre, et pour avoir un prétexte de verser le sang !

Leur couraillage s'est égaré, leur lâcheté leur a monté au cerveau, leur égoïsme leur a bouché les oreilles, la peur leur a donné le vertige ; ça, une élection ?

Parbleu ! c'est tout simplement une panique !...

Sans savoir si la paix est praticable, sans se demander si l'honneur de la France restera sauf, sans examiner les conditions imposées par la vainqueur, cinquante mille électeurs se sont jetés aveuglément, tête baissée, dans la honte ; cinquante mille Français se sont plat-

ventrés aux genoux de Guillaume et lui ont dit :

« Nous ne savons pas, sire, ce que tu exigeras ; mais, demande tout ce que tu voudras, demande des flottes, des provinces, des colonies et des milliards, demande Paris en otage, demande la ruine de notre patrie et son honneur, ton casque pointu, ô Roi ! nous glace d'épouvante : nous t'accordons tout d'avance !

« Nous t'accordons, sire, sur les instances des représentants de toutes les opinions royalistes de la France ; nous nous sommes coalisés pour accomplir cette infamie : les députés de Bonaparte se sont joints aux secrétaires du comte de Chambord et aux anciens ministres de Louis-Philippe ; vois à tes pieds M. Noubel de l'Arcadie, M. de Pradines de Frosdorff et M. Thiers de Tvvickenham ; nous avons groupé ces hommes et nous les avons choisis pour nos envoyés afin que tu ne puisse pas douter que toute la France est à tes pieds.

« Regarde, ô Roi ! voici la France d'Arques, d'Ivry et de Rocroi, voici la France d'Austerlitz et d'Iéna, et voici la France de Jemmappes et d'Isly ; toutes nos monarchies, Sire, et toutes nos gloires : Henri IV, Louis-Philippe et Napoléon, le coq, l'aigle et les fleurs de lys.

« Prends tout cela, Sire ; prends notre territoire, prends tous nos trophés, prends toute notre histoire : le due de Chartres a la fièvre, Henri IV a le cœur au ventre ; et Napoléon a la celique : la France n'est plus la grande nation, elle te rend sa vieille épée ; impose silence à tes canons, fais rentrer tes fauves allemands dans leurs cages et remise tes mitrailleuses : nous voulons la paix, la paix à tout prix ! »

Voilà ce que vient de dire le Suffrage universel : cette lâche réponse, ô conservateurs, c'est vous qui l'avez provoquée ; que l'ignominie en retombe sur vous !

Or, en France, la honte ne dure pas et votre triomphe est éphémère ;

Une première faiblesse de votre fragile coalition, c'est l'impossibilité où sont vos représentants d'accomplir leur mandat.

Il est incontestable qu'ils ont pour mission de voter la paix quand même ; ils n'ont pas le

FEUILLETON DU RÉVEIL.

LES CRIMES

DEUX DÉCEMBRE.

PAR VICTOR SCHOELCHER

ANCIEN REPRÉSENTANT DU PEUPLE.

(Voir tous les numéros à partir du 3 décembre).

« Le tocsin ne tarda à se faire entendre, et nous constâmes à la hâte une barrière devant l'église, pour protéger ceux qui étaient au clocher et défendre la mairie au besoin. En même temps, nous envoyâmes des exprès dans toutes les communes du canton, pour inviter nos amis à venir promptement se joindre à nous.

« A ce moment, on vint nous donner l'avis de ne pas nous avancer sur la grande place : parce que la maison du maire (ou logeant le juge de paix et le directeur de la poste) étaient pleines de réactionnaires armés, qui nous fusilleraient par les fenêtres. Aussitôt, nous courons à cette maison qu'on venait de fermer ; nous faisons sauter une porte, et nous trouvons dans la cuisine du juge de paix, quarante fusils de munition chargés et amorcés qui sont transportés à la mairie.

« Le notaire Terrier, au nom de la commission provisoire, donna l'ordre écrit au directeur de la poste de nous remettre toutes les dépêches qui pourraient arriver. J'ai, de mon côté, accompagné de plusieurs citoyens, m'emparer des caisses de la garde nationale et faire battre la générale ; je me rendis ensuite chez les deux armuriers de la ville, dont les fusils étaient tous démontés ; un seul des deux marchands était chez lui, et, sur une simple invitation, il s'empressa de remettre les batteries en place ; de là je montai, avec les citoyens Pelassy, pharmacien, et Raquin, épicière, dans la chambre du brigadier de gendarmerie, pour le sommer de nous remet-

tre les armes de ses hommes, ce qu'il fit immédiatement.

« Il était onze heures du soir, trois cents républicains avaient répondu à notre appel ; partie était arrivée, conduite par le citoyen Gaillay, riche propriétaire, qui avait parcouru les communes voisines en faisant appel aux démocrates ; partie de Bert et Montcabron, dirigée par les citoyens Laborde, petit propriétaire, et Terrier jeune, propriétaire, et enfin partie de Montaignet. Nous décidâmes de nous emparer de Lapalisse, chef lieu d'arrondissement, éloigné de vingt et un kilomètres du Dojon, et traversé par la route de Paris à Lyon ; le commandement de cette expédition fut confié aux citoyens Fagot, Laborde, Raquin et Vignot, le premier comme commandant, les autres comme lieutenants.

« A minuit, une voiture de chasse fut attelée pour conduire nos prisonniers, et sur l'ordre de Palassay, le brigadier de gendarmerie vint lui-même leur attacher les mains. A une heure du matin, nous nous formons en colonnes pour le départ ; sur les trois cents hommes présents, cent seulement, dont quatre-vingt armés, mar-

chèrent sur Lapalisse. Le calme et le silence de la nuit n'étaient interrompus que par les coups de la Marseillaise.

« Ce simple récit, dont tous les témoins oculaires pourraient au besoin garantir la véracité, est un démenti formel donné aux inventions de tous les écrivains officiels, et entre autres, au *Messenger de l'Allier*, journal de la préfecture, qui n'a pas rougi d'écrire, à la date du 8 décembre : « On nous communique de nouveaux détails sur la manière dont les brigands du Dojon se sont conduits envers leurs prisonniers. C'est au milieu de la nuit que ceux-ci ont été arrachés de leurs lits, et on ne leur a pas permis de prendre tous leurs vêtements ; ils ont été amenés presque nus, des sabots aux pieds. On les a fait monter sur une charrette à fumier escortée vociférant autour d'eux les injures les plus grossières les menaces les plus atroces, avec accompagnement de chansons démagogiques ou obscènes. Le temps était brumeux, la nuit glaciale, les honorables citoyens ainsi conduits grelottaient et se plaignaient du froid, ce qui amusait beaucoup leurs bourreaux ; M. de la Boutresse ayant essayé, pour se réchauffer, de

LE RÉVEIL DE LOT-ET-GARONNE

JOURNAL DE LA DÉFENSE NATIONALE

Paraissant tous les jours, le Dimanche excepté

PRIX D'ABONNEMENT :

Trois Mois..... 8 fr.
Six Mois..... 15 fr.
Un an..... 29 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Rédacteur en chef : A. MONDENARD.

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser au Rédacteur en chef, de deux à quatre heures.
Les manuscrits ne seront pas rendus.
Les annonces d'abonnements partent des 1^{er}, 10, 20 de chaque mois et doivent être accompagnées d'un Bon sur la Poste, à l'adresse de M. Bonnet, directeur-gérant, à Agen.
Ce Journal est désigné pour les Annonces Judiciaires.

PRIX D'INSERTION :

Annonces..... 20 c. la ligne
Réclames..... 30 c. —
Faits Divers..... 40 c. —
On ne fait pas d'annonces à moins de 1 fr.

Chemins de fer de France et de l'étranger. — Heures des Départs et des Arrivées. (Service d'Été).

AGEN A BORDEAUX		Bordeaux à AGEN		AGEN A TOULOUSE		TOULOUSE A AGEN		Dép. : AGEN A AGEN Arriv.		Chemins d'Orléans. — Départs et Arrivées.			
Départ :	Arrivée :	Départ :	Arrivée :	Départ :	Arrivée :	Départ :	Arrivée :	Omnib..	6 h m. 9 13 m.	AGEN A PARIS PAR PÉRIGUEUX		PARIS A AGEN PAR PÉRIGUEUX	
Omnib..	3 10 m. 6 40 m.	Omnib..	12 20 m. 12 20 m.	Omnib..	12 54 m. 3 33 m.	Omnib..	12 m. 2 52 m.	id....	11 40 m. 1 50 s.	Départ :	Arrivée :	Départ :	Arrivée :
id....	5 15 m. 10 11 s.	Express	8 10 m. 10 40 m.	Express	11 20 m. 1 45 s.	Express	11 15 m. 1 35 s.	id....	7 10 s. 9 22 s.	Omnib..	6 35 m. 3 50 m.	Omnib..	4 40 s. 9 51 s.
Express	1 50 s. 4 45 s.	Omnib..	9 30 s. 6 37 s.	Omnib..	11 25 m. 3 20 s.	Omnib..	1 35 s. 3 11 s.	Départ :	Arriv. :	Express 2	4 39 m. 7 45 s.	Express	7 45 s. 10 28 m.
Omnib..	5 40 s. 10 20 s.	id....	10 35 s. 10 35 s.	id....	7 s. 10 40 s.	id....	6 20 s. 10 6 s.	Omnib..	6 45 m. 10 1 m.	Omnib..	6 10 s. 2 59 s.	Omnib..	9 40 s. 6 40 s.
id....	2 50 m. 8 19 m.	id....	11 15 s. 4 30 m.	id....	10 30 s. 2 35 m.	id....	10 30 s. 2 35 m.	id....	4 20 s. 6 37 s.	Dist. d'Agen à Périgueux : 153 k. De Périg. à Paris. 498 k.			
Prix des places :	1re 15 f. 25;	Se 11 10 Se 8 f. Dist. 136 k.		Prix des places : 1re 13 f. 65;		2e 10 25; 3e 7 50; Dist. 121 k							

Avis aux Abonnés

Nous avisons tous nos abonnés trimestriels, tant anciens que nouveaux, que leur abonnement sera continué, à moins d'avis contraire et préalable de leur part.

Les personnes qui désirent s'abonner au RÉVEIL, doivent nous adresser le montant de cet abonnement en même temps que leur demande.

AVIS.

On demande, au Journal le RÉVEIL DE LOT-ET-GARONNE, de bons Vendeurs pour la ville d'Agen, les chefs-lieux d'arrondissement et les chefs-lieux de canton.

Remise de 20 p. 0/10 sur le prix de vente.

S'adresser à la Direction, cours du Pin, 14.

Nous prions tous ceux de nos Abonnés qui éprouveraient quelque irrégularité dans le service du Journal, de nous adresser au plutôt leurs réclamations.

AGEN, 5 AVRIL.

Dépêches Télégraphiques

Versailles, 3 avril.

Plusieurs milliers de gardes nationaux, obéissant au Comité central, étaient sortis de Paris et occupaient Courbevoie, Puteaux et le pont de Neuilly; ils ont été mis en déroute. Les barricades, défendues par les insurgés, ont été enlevées par les troupes avec beaucoup d'entraîn. On a

fait de nombreux prisonniers, et les insurgés ont fui de tous côtés.

L'effet moral de cette affaire est excellent.

Florence, 2 avril.

La Chambre est ajournée au 12 avril.

Une interpellation a été présentée relativement à la politique étrangère, le ministre répondra à la réouverture de la Chambre, s'il accepte l'interpellation.

BULLETIN.

Le siège de Paris recommence : les obus éventrent de nouveau les maisons de la capitale et M. Jules Favre peut reprendre cette plume indignée et attendrie avec laquelle il écrivait naguère sa magnifique protestation contre le bombardement.

Le sacrilège prussien est dépassé : la ville sacrée voit, encore une fois, la grêle de feu et de plomb tomber sur les enfants et les femmes; ce sont les mêmes atrocités commises, mais, cette fois, sur des Français par des mains françaises.

A qui la faute ?

L'implacable histoire le dira.

D'ors et déjà, quels que soient les auteurs de cette horrible guerre dans laquelle, après tant de deuils et de massacres, vont se produire de nouveaux massacres et de nouveaux deuils, nous les vouons à la colère de tous les hommes honnêtes et au mépris de tout ce qui garde encore quelque respect de la morale et du droit.

Nous ne voulons pas, aujourd'hui, rechercher les véritables coupables; il nous faudrait peut-être remonter trop haut dans l'histoire de nos dernières années pour retrouver la cause de tous ces malheurs.

Mais, dès aujourd'hui, nous pouvons dire, sans crainte de nous tromper, que si la France, au 18 brumaire, avait eu assez d'énergie pour déjouer le coup d'Etat du premier Bonaparte; que si la France, après Juillet, n'avait pas commis la faute de croire que la liberté est compatible avec la monarchie; que si la France, en 1851, n'avait pas commis le crime de s'associer au bandit de décembre, nous

pouvons dire que notre malheureuse nation serait aussi libre, aussi tranquille et aussi prospère que la Suisse et les Etats-Unis.

Il faut qu'on le comprenne : le repos, la sécurité ne sont que dans la République. Allez! trompez les campagnes, faites croire aux paysans que les républicains sont des voleurs et des assassins, fabriquez des chaspeots et des mitrailleuses, bombardez Paris, faites nommer des Assemblées sous l'empire d'une panique telle qu'on n'en vit jamais dans l'histoire, organisez des armées permanentes après les avoir combattues, emparez-vous de la poste et des télégraphes, trompez Paris sur le compte de la France et la France sur le compte de Paris, entassez les crimes sur les malheurs et les cadavres sur les ruines, — vous avez beau faire, un jour viendra (et il n'est pas lointain) où le suffrage universel, enfin éclairé, saura reconnaître le rôle que vous lui faites jouer et il se retournera contre vous avec toute l'ardeur qu'il a mise à devenir votre dupe.

Pour nous, ce qui arrive aujourd'hui ne nous surprend pas. Si nos lecteurs veulent bien se reporter à ce que nous écrivions aux élections dernières pour inviter le suffrage universel à envoyer à la Chambre d'autres candidats que les prétendus candidats de la paix, ils verront en quels termes précis nous annoncions la guerre civile.

Malheureux électeurs des campagnes! vous aviez cru que vos candidats ne voulaient entrer à la Chambre que pour voter le retour de vos enfants et mettre fin à la guerre nationale. Quelques-uns de vos enfants sont, en effet, revenus; mais la guerre recommence plus humiliante que jamais et plus funeste.

Et, cette fois, ce n'est pas pour la délivrance de la liberté qu'on se bat : les royalistes de Versailles veulent relever un trône dix fois abattu; ils déclarent la France incapable de se gouverner elle-même; ils vont verser des torrents de sang pour lui imposer un sauveur.

Vous pourrez compter de nouveau ce que coûte un roi!

A. MONDENARD.

LES CONFISCATIONS.

Aux suppressions de journaux républicains ordonnées par le gouvernement de Versailles, la Commune, qui est le gouvernement de Paris, répond par des suppressions de journaux réactionnaires. Cet abattage peut durer longtemps, mais, à coup sûr, il ne profitera à personne. Quand l'agent de police Vinoy a suspendu six feuilles politiques, le Figaro a poussé des cris de joie, précisément parce que le Figaro est un journal sans principes. Le supprimer violemment aujourd'hui, c'est presque lui donner raison pour son attitude d'hier.

L'écueil de tous les gouvernements est de se déclarer pour la liberté absolue de la presse, tout en se réservant le droit de sévir contre les journalistes qui les attaquent. Accepter l'appui des journaux qui vous défendent et briser les presses de ceux qui vous malmènent, c'est se faire réellement la partie trop belle.

Quand un gouvernement ne souffre pas qu'on le discute, il devient très-difficile de le soutenir; car le public ne sait plus si l'éloge qu'on en fait est le résultat de la sympathie ou de la peur, et le pouvoir qu'on acclame perd ainsi tout le bénéfice des bonnes volontés qu'il rencontre.

Nous conseillons à la Commune d'y prendre garde : elle peut choisir de la liberté ou de la terreur; mais elle ne peut arborer à la fois l'une et l'autre.

Henri ROCHFORT.

Le pouvoir judiciaire fédéral est confié à un Tribunal fédéral de onze membres; ce tribunal juge, pour autant qu'ils ne touchent pas au droit public, les différends entre cantons, entre la Confédération et un canton, entre la Confédération et des corporations ou des particuliers, et, enfin, les différends concernant les gens sans patrie.

En ce qui est des procès de droit privé, ils sont jugés par les tribunaux civils des différents cantons.

Voici quelques-unes des dispositions générales de la constitution suisse :

La Suisse est une République démocratique.

FEUILLETON DU RÉVEIL.

LES CRIMES

DU

DEUX DÉCEMBRE.

PAR

VICTOR SCHOELCHER

ANCIEN REPRÉSENTANT DU PEUPLE.

(Voir tous les numéros à partir du 3 décembre).

Est-il assez clair que l'auteur du Spectre rouge avait parfaitement exprimé la pensée des deux compagnons de Strasbourg et de Boulogne? Hélas! ceux-ci ne l'ont déjà que trop prouvé, en réaissant tout ce qu'il avait voulu et annoncé. « Quel qu'il soit, avait-il écrit, le rôle du chef est simple. Prendre d'une main ferme le dicta-

ture la plus absolue, et se substituer à tous les textes qui nous ont gouvernés depuis soixante ans » (Page 93.) « Le jeu puéril de la garde nationale, auquel la bourgeoisie s'amuse et dont elle s'est servie comme menace depuis le règne de Louis XVI vis-à-vis de tous les gouvernements, n'est bon qu'aux jours paisibles qu'il s'agit de troubler. » (Page 72.) « Je vous dis, ô bourgeois, que votre rôle est fini. De 1789 à 1848 il n'a que trop duré. » (Page 63.) « L'ordre social a pour unique et réel soutien, non votre ridicule amas de codes, mais le fort rempart hérissé de baïonnettes et d'artillerie qu'on appelle l'armée. » (Page 69.) « Nous verrons, je l'espère, finir les saturnales au milieu desquelles nous sommes nés. Ce sera dans des flots de sang que se fera cette rénovation de la marche humaine. » (Page 94.) « Cette société de procureurs et de boutiquiers est à l'agonie, et si elle peut se relever heureuse, c'est qu'un soldat se sera chargé de son salut. Le canon seul peut régler les questions de notre siècle, et il les réglera, dût-il arriver de Russie. » (Page 20.)

Ces appels au canon russe, ces honteuses menaces de l'étranger sont familières à tous les

intimes du nouveau gouvernement napoléonien. M. Véron, qui avait l'oreille du neveu de l'empereur, mettait aussi le célèbre plébiscite sous la protection de l'étranger. Il menaçait la France du canon russe, si elle ne votait pas pour le président-Obus. « Votons, disait-il, pour Bonaparte, si nous tenons à sauver la France de la barbarie et de l'invasion des rois de l'Europe coalisée. » (Constitutionnel, 16 décembre.)

§ III.

Voilà les hommes du coup d'Etat, voilà les hommes qui insultent tous les jours les républicains, voilà les hommes à qui la France permet de serrer chaque jour un peu plus la camisole de force dans laquelle elle a mis volontairement les bras le 21 décembre! On cherche parmi eux un caractère honorable, et on ne le trouve pas. L'imagination qu'excite leur élévation présente s'augmente à considérer leur avilissement passé. Il n'est que trop vrai, tous ces faiseurs d'objurgations contre le socialisme ont une réputation d'immoralité notoire; tous ces grands amis de la famille sont fameux par leurs exploits de lupanar; tous ces vertueux

prôneurs de religion ont révolté les gens de bien par la publicité de leurs déportements; tous ces preux défenseurs des droits éternels de la propriété sont des chevaliers d'industrie criblés de dettes ou mal enrichis; tous ces nobles soutiens de la civilisation sont des intriguants de bas étage. Gens de mauvaise vie, issus de mauvais endroits, tarés, corrompus jusqu'aux os, leur vie privée n'est qu'un long tissu de sales actions, et leur vie publique reflète toujours leur vie privée. Ceux d'entre eux qui écrivent, laquais de tous les régimes, ont servi tous les heureux. Depuis vingt ans, il n'est pas de ministre qu'ils n'aient adulé ou conspué tour à tour, selon sa bonne ou mauvaise fortune. Les royalistes les avaient eus jusqu'ici dans leur bagage, et c'est pour avoir appris le tarif de leurs consciences que le Bulletin français dit à leur maître : « Vous nous ferez jeter au hasard, par vos insulteurs, l'injure et la calomnie; nous avons fait vœu, nous, d'ignorer les subalternes et de ne compter qu'avec le maître. Nous savons bien la minute où nous lui prendrions ces gens-là comme il nous les a pris, si, Dieu merci, nous n'en avons assez. »

LE RÉVEIL DE LOT-ET-GARONNE

JOURNAL DE LA DÉFENSE NATIONALE

Paraissant tous les jours, le Dimanche excepté

PRIX D'ABONNEMENT :

Trois Mois..... 8 fr.
Six Mois..... 15 fr.
Un an..... 29 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Rédacteur en chef : A. MONDENARD.

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser au Rédacteur en chef, de deux à quatre heures.

Les manuscrits ne seront pas rendus.
Les annonces partent des 1^{er}, 10, 20 de chaque mois et doivent être accompagnées d'un Bon sur la Poste, à l'adresse de M. Bonnet, directeur-gérant, à Agen.

Ce Journal est désigné pour les Annonces Judiciaires.

PRIX D'INSERTION :

Annonces..... 20 c. la ligne
Réclames..... 30 c. —
Faits Divers..... 40 c. —

On ne fait pas d'annonces à moins de 1 fr.

Chemins de fer du Midi. — Heures des Départs et des Arrivées. (Service d'Été).

AGEN A BORDEAUX.		BORDEAUX A AGEN.		AGEN A TOULOUSE.		TOULOUSE A AGEN.		Dép. : AGEN A AUCH. Arriv.		Chemins d'Orléans. — Départs et Arrivées.			
Départ :	Arrivée :	Départ :	Arrivée :	Départ :	Arrivée :	Départ :	Arrivée :	Omnib..	6 » m. 9 13 m.	AGEN A PARIS PAR PÉRIGUEUX PARIS A AGEN PAR PÉRIGUEUX			
Omnib..	3 10 m. 8 40 m.	Omnib..	9 10 m. 12 20 m.	Omnib..	12 54 m. 3 33 m.	Omnib..	12 m. 2 52 m.	id....	11 40 m. 1 50 s.	Départ :	Arrivée :	Départ :	Arrivée :
id....	5 15 m. 10 14 s.	Express	9 10 m. 10 40 m.	Express	11 20 m. 1 45 s.	Express	11 15 m. 1 36 s.	id....	7 10 s. 9 22 s.	Omnib..	6 35 m. 3 50 m.	Omnib..	4 40 s. 9 51 m.
Express	1 50 s. 4 45 s.	id....	1 50 s. 6 37 s.	Omnib..	11 25 m. 3 20 s.	Omnib..	1 35 s. 3 11 s.	Dép. : AUCH A AGEN Arriv.		Express	2 » s. 4 39 m.	Express	7 45 s. 10 28 m.
Omnib..	5 40 s. 10 20 s.	id....	5 35 s. 10 35 s.	id....	7 » s. 10 40 s.	id....	6 20 s. 10 6 s.	Omnib..	6 45 m. 10 1 m.	Omnib..	6 10 s. 2 59 s.	Omnib..	9 40 s. 6 40 s.
id....	9 50 m. 8 19 m.	id....	11 15 s. 4 30 m.	Prix des places :	1re 13 f. 65;	id....	10 30 s. 2 35 m.	id....	11 15 m. 1 23 s.	id....	4 20 s. 6 37 s.	Dist. d'Agen à Périgueux : 153 k. De Périg. à Paris : 498 k.	
Prix des places :	1re 15 f. 25;	id....	11 10; 3e 8 f. Dist. 136 k.			id....	2e 10 25; 3e 7 50; Dist. 121 k.						

Avis aux Abonnés.

Nous avisons tous nos souscripteurs trimestriels, tant anciens que nouveaux, que leur abonnement sera continué, à moins d'avis contraire et préalable de leur part.

Les personnes qui désirent s'abonner au RÉVEIL, doivent nous adresser le montant de leur abonnement en même temps que leur demande.

AVIS.

Nous prions tous ceux de nos abonnés qui éprouveraient quelque irrégularité dans le service du Journal, de nous adresser au plutôt leurs réclamations.

AGEN, 13 AVRIL.

Dépêches Télégraphiques

Versailles, le 11 avril 1871, 10 h. 30 m.

Le chef du Pouvoir exécutif à messieurs les Préfets, Sous-Préfets, Généraux commandant des divisions et subdivisions, Procureurs généraux, Procureurs de la République, et toutes les autorités civiles et militaires.

Rien de nouveau; le plus grand calme règne dans nos cantonnements. Aujourd'hui le maréchal Mac-Mahon, les généraux de Lisse et Ladmiraud prennent possession de leurs commandements. Le général Vinoy conserve le commandement de l'armée de réserve.

L'armée s'organise et augmente chaque jour davantage.

Ne croyez à aucun des bruits qu'on répand. Le président du Conseil n'a pas songé un instant à donner sa démission, étant parfaitement uni avec l'Assemblée nationale et profondément dévoué à ses devoirs quelque difficiles qu'ils soient.

Quant à une conspiration contre la Républi-

que qui tendrait à la renverser, démentez ce bruit absurde et perfide; il n'y a de conspiration contre la République que de la part des insurgés de Paris, mais on prépare contre eux des moyens irrésistibles et qu'on ne cherche à rendre tels que dans le désir et l'espérance d'épargner l'effusion du sang.

Que les bons citoyens, sincères dans leurs alarmes, se rassurent: il ne surviendra pas un seul événement sans qu'on le leur fasse connaître, et il n'y en a aucun de funeste à prévoir ni à craindre.

Signé : A THIERS.

Pour copie conforme :

Le préfet de Lot-et-Garonne,

A. AUDOY.

Marseille, 11 avril.

La tranquillité est absolue.

Montbéliard, 5 avril (retardée).

L'avant-garde du corps de Werder revient dans nos contrées. Montbéliard vient d'être réoccupé par les Prussiens, ainsi que Clerval, Audincourt, Héricourt, l'Isle-sur-Doubs, etc. Les Prussiens traitent pour fournitures de pain et de viande pendant un mois.

Madrid, 10 avril.

Le Journal de Valladolid dit qu'il a été tiré des coups de fusil sur le train qui portait le ministre Zorrilla (chemin de fer du Nord).

Personne n'aurait été atteint.

AUX MEMBRES RÉPUBLICAINS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

CITOYENS REPRÉSENTANTS,

La guerre civile a éclaté; Lyon, Marseille, Toulouse, Saint-Etienne, Limoges, Narbonne, d'autres villes encore ont pris les armes; et la répression seule a étouffé des mouvements qui, loin d'être isolés, pourraient se généraliser dans les autres centres départementaux, si l'équivoque se continuait sur le régime gouvernemental du pays.

Paris, enfin, est debout, ne voulant pas plus être pris par des royalistes que par des Prussiens.

Paris a des griefs légitimes.

Paris, héroïque durant cinq mois de siège, a été froissé d'une capitulation qui tenait pour suspecte la valeur, aujourd'hui, hélas! incontestable, de ses soldats citoyens.

Paris, capitale séculaire, n'a pas entendu parler sans frémissement des projets d'une fausse décentralisation, qui le faisait déchoir d'un rang que ne lui dispute aucune de nos cités.

Paris, républicain, a vu dans ces projets une provocation monarchique.

Paris, l'immense ville, en appelant alors au principe de vraie décentralisation, a revendiqué le droit dont jouit la plus humble bourgade: son indépendance communale.

Ainsi, nous sommes avec Paris, c'est-à-dire avec ses maires et ses députés, qui ont dignement réclamé en faveur de ses droits et de ses franchises. Mais nous n'admettons pas que sa représentation municipale, sortant des attributions administratives, empiétant sur les fonctions publiques, tende à la fédération d'un certain nombre de communes, ce qui scinderait la France et contredirait le programme de la République, une et indivisible.

Nous faisons nos réserves vis-à-vis de la Commune de Paris, mais nous protestons surtout contre les tendances de la majorité de l'Assemblée de Versailles.

Le chef du pouvoir exécutif oublie lui-même la parole donnée; le gouvernement ne tient pas la balance égale entre les partis, quand il adhère aux articles d'une loi municipale qui met en suspicion tout ce qui a été fait administrativement depuis le 4 septembre.

Pour ne pas citer d'autres errements, qu'auront à dire les ministres qui demandent pardon à Dieu à la France d'avoir réclamé des armes pour la garde nationale de Paris, si les enrôlés, Vendéens et Bretons, de MM. de Charette et de Cathelineau, travaillent à une restauration bourbonnienne et crient: Vive le roi! On évoque une terreur rouge et on va au-devant d'une terreur blanche.

Représentants républicains, c'est à vous de prononcer le seul mot qui puisse mettre un terme aux horreurs de la guerre civile. — La République s'imposerait à présent par intérêt

social, quand même, au point de vue logique, elle ne serait pas l'unique régime compatible avec le suffrage universel. Que la Commune de Paris reconnaisse qu'elle n'est pas la France; que l'Assemblée de Versailles ne se prétende pas au-dessus de la République: là est la vérité de la situation.

Nous aurions aimé que, dès les premiers jours, la gauche républicaine se fut transportée tout entière à Paris, et y eût convoqué le reste de l'Assemblée nationale; le Tiers-Etat de 1789 n'agit pas autrement en face de la noblesse et du clergé, et sa ferme initiative triompha des résistances. — Ce ne sera pas vous, dans tous les cas, qui voudrez entrer dans la ville sacrée, après le siège de chaque rue et l'assaut de chaque barricade.

Présentez-vous donc aux uns et aux autres, en qualité d'arbitres généreux. Cette Assemblée doit se dire qu'elle ne porte pas en elle, l'âme de la patrie. Avec nous, au contraire, sont toutes les villes de France; et si nos campagnes, mal éclairées, peuvent vous faire encore opposition par leur vote, soyez sûrs que, quoi qu'il advienne, elles ne se lèveront pas pour vous désavouer.

VIVE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE!

Agen, le 10 avril 1871.

Le Comité central démocratique républicain de Lot-et-Garonne,

(Suivent les signataires.)

JOURNÉE DU 10.

Ce matin encore les grosses pièces d'artillerie se faisaient entendre aux environs de Neuilly et des Ternes. Plusieurs personnes ont, même été atteintes vers le haut des Champs Élysées.

Mais à partir de dix heures, il règne un calme relatif qui permet aux curieux de s'aventurer jusqu'au rond point. Quelques témoins arrivent tout près de l'Arc-de-Triomphe; mais ils ne sont pas nombreux. Le factionnaire placé au bas du monument les invite prudemment à ne pas séjourner en cet endroit.

Ce n'est point sans raisons que cet avertissement leur est donné, puisque, à quelques pas de là, au coin de l'avenue d'Eylau, on remarque

« Salut et fraternité.

« Nadaud,

« Représentant du peuple.

« Londres, 1er mars 1852. »

A titre de nouveau témoignage de la part que les conspirateurs de Strasbourg et de Boulogne ont eu dans les affaires de juin 1848, nous rappelons que M. Kléber, capitaine d'infanterie condamné à la détention perpétuelle pour avoir refusé à cette époque de prendre part à la répression, vient d'être complètement gracié. Cette remise de peine n'est qu'un acte de reconnaissance encore trop tardif. M. Kléber, attaché à la fortune de celui qu'il croit le neveu de l'empereur, avait sacrifié sa carrière pour obéir à ses convictions politiques.

Voici une autre lettre digne de fixer l'attention des hommes avides de savoir la vérité sur toutes choses. Ce que dit le signataire, notre honorable collègue M. Mathé, mérite d'autant plus de confiance qu'il a déclaré devant les conseils de guerre de la réaction ce qu'il répète aujourd'hui :

FEUILLETON DU RÉVEIL.

LES CRIMES

DU

DEUX DÉCEMBRE.

PAR

VICTOR SCHOELCHER

ANCIEN REPRÉSENTANT DU PEUPLE.

(Voir tous les numéros à partir du 3 décembre.)

Avant de laisser la parole à M. Nadaud, nous ajouterons deux mots: c'est qu'il est incapable; d'un mensonge; c'est que sa véracité n'est contestée par personne; pas même par ses ennemis politiques.

« J'ai connu Lahr, qui fut condamné à mort

dans l'affaire dite du général Bréa, en 1848. C'était un excellent ouvrier qui, à force de travail, d'économie, de sobriété, était parvenu à amasser une somme de 4,000 fr., qu'il avait employée, en 1847, à l'achat d'un fond de logeur et de marchand de vin, situé barrière des Deux-Moulins.

« Jusqu'à la révolution de Février, il n'avait pris aucune part à la politique. On sait qu'à cette époque les travaux cessèrent dans un grand nombre d'ateliers.

« Beaucoup de ceux qui logeaient chez Lahr, privés de travail, ne purent lui rembourser les avances que l'on est obligé de faire dans les maisons de ce genre.

« C'est à partir de ce moment, c'est-à-dire vers la fin d'avril, qu'il se mit en relation avec les « agents » les plus actifs de M. Bonaparte.

« Ses frères, qui travaillaient avec moi, me disaient tous les jours que un ou plusieurs messieurs se renlaient dans son cabaret (principal rendez-vous des Allemands), et que toutes les conversations concernaient Louis-Napoléon.

« Il finit par être tellement exalté pour le neveu de l'empereur, comme ils disaient tous; qu'un

jour il vint débaucher ses trois frères qui travaillaient avec moi à la mairie du 12^e arrondissement de Paris; je fus les chercher chez le marchand de vin qui fait l'angle de la rue Saint-Jacques et de la rue Soufflot. Aussitôt qu'ils m'aperçurent, ils m'offrirent un verre de vin, et, en choquant le verre, sur un signe de Lahr, ils crièrent par trois fois! « Vive Louis-Napoléon! Vive le petit Louis: Nous le voulons et nous l'aurons!

« J'ai su par plusieurs de mes amis, présents à la lutte de la barrière de Fontainebleau, que Lahr distribuait du vin aux combattants pour être plus utile à son prince; car, vous pouvez attester qu'il avait reçu de l'argent. Je tiens ce fait de son frère et de deux de ses meilleurs amis.

« Si ces renseignements, cher citoyen Schoelcher, peuvent servir à défendre les républicains, qui jusqu'à présent ont été injustement accusés par le vieux parti d'avoir assassiné le général Bréa, servez-vous en pour affirmer que le général fut frappé par les agents les plus zélés de M. Bonaparte.

Agen, le 12 avril 1871.

A Monsieur le Préfet
de Lot-et-Garonne,

Monsieur le Préfet,

Les bruits les plus absurdes circulent depuis quelque temps au sujet de notre ville.

Il ne s'agirait rien moins que d'une prise d'armes, de la part des républicains, pour surprendre tantôt le poste de la garde nationale et la mairie, tantôt les prisons et la préfecture. Dimanche dernier, ces bruits étaient plus persistants que jamais; le lendemain, ils se répandaient à profusion dans les campagnes environnantes; aujourd'hui nous savons qu'on les a colportés même hors du département.

Vos informations, Monsieur le Préfet, vous ont appris assurément que rien n'est ni n'était fondé dans ces imputations misérables, et nous ne nous adressons par à vous pour disculper nos coreligionnaires, mais nous tenons à protester auprès de vous et du public, contre de odieuses machinations et à en signaler les vrais auteurs.

Les républicains agénais n'ont pu tramer ce complot étrange. S'ils sont encore émus, comme tous les bons Français, des événements de Paris, et si, prenant au

LE RÉVEIL DE LOT-ET-GARONNE

JOURNAL DE LA DÉFENSE NATIONALE

Paraissant tous les jours, le Dimanche excepté

Rédacteur en chef: A. MONDENARD.

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser au Rédacteur en chef, de deux à quatre heures.

Les manuscrits ne seront pas rendus.
Les demandes d'abonnements partent des 1^{er}, 10, 20 de chaque mois et doivent être accompagnées d'un Bon sur la Poste, à l'adresse de M. Bonnet, directeur-gérant, à Agen.

Ce Journal est désigné pour les Annonces Judiciaires.

PRIX D'INSERTION:

Annonces..... 20 c. la ligne
Réclames..... 30 c. —
Faits Divers..... 40 c. —
On ne fait pas d'annonces à moins de 1 fr.

PRIX D'ABONNEMENT:
Trois Mois..... 8 fr.
Six Mois..... 15 fr.
Un an..... 29 fr.
Les abonnements se paient d'avance.

Chemin de fer du Midi. — Heures des Départs et des Arrivées. (Service d'Été).

AGEN A BORDEAUX.		BORDEAUX A AGEN.		AGEN A TOULOUSE.		TOULOUSE A AGEN.	
Départ:	Arrivée:	Départ:	Arrivée:	Départ:	Arrivée:	Départ:	Arrivée:
Omnib.. 3 10 m.	6 40 m.	Omnib.. 9 10 m.	12 20 m.	Omnib.. 12 54 m.	3 33 m.	Omnib.. 12 12 m.	2 52 m.
id.... 5 15 m.	10 14 s.	Express 8 10 m.	10 40 m.	Express 11 20 m.	1 45 s.	Express 11 15 m.	1 36 s.
Express 1 50 s.	4 45 s.	Omnib.. 1 50 s.	6 37 s.	Omnib.. 1 25 m.	3 20 s.	Omnib.. 1 35 s.	3 11 s.
Omnib.. 5 40 s.	10 20 s.	id.... 5 35 s.	10 35 s.	id.... 7 10 s.	10 40 s.	id.... 6 20 s.	10 6 s.
id.... 2 50 m.	8 19 m.	id.... 11 15 s.	4 30 m.	id.... 10 30 s.	2 35 m.	id.... 10 30 s.	2 35 m.
Prix des places: 1re 15 f. 25;		2e 11 40, 3e 8 f. 136 k.		Prix des places: 1re 13 f. 65;		2e 10 25; 3e 7 50; Dist. 121 k.	

Dép.: AGEN A AUCH. Arriv.

Omnib.. 6 30 m.	9 13 m.
id.... 11 40 m.	1 50 s.
id.... 7 10 s.	9 22 s.

Chemin d'Orléans. — Départs et Arrivées.

AGEN A PARIS PAR PÉRIGUEUX		PARIS A AGEN PAR PÉRIGUEUX	
Départ:	Arrivée:	Départ:	Arrivée:
Omnib.. 6 35 m.	3 50 m.	Omnib.. 4 40 s.	9 50 s.
Express 2 30 s.	4 39 m.	Express 7 45 s.	10 28 m.
Omnib.. 6 10 s.	2 59 s.	Omnib.. 9 40 s.	6 40 s.
Dist. d'Agen à Périgueux: 153 k.; De Périg. à Paris: 498 k.			

Avis aux Abonnés.

Nous avisons tous nos souscripteurs trimestriels, tant anciens que nouveaux, que leur abonnement sera continué, à moins d'avis contraire et préalable de leur part.

Les personnes qui désirent s'abonner au RÉVEIL, doivent nous adresser le montant de leur abonnement en même temps que leur demande.

ÉLECTIONS MUNICIPALES

(LISTE RÉPUBLICAINE).

Résultat des Elections.

- 2332 GUÉ, Auguste, négociant.
- 2173 CHAULET, père, docteur en médecine.
- 2230 FOURNEL, Henri, premier avocat général.
- 2234 LANES, Edmond, négociant.
- 2059 CABADÉ, Amédée, substitut du procureur général.
- 2221 FABRE, Joseph, avoué près le tribunal civil.
- 2208 LABADIE, Ferdinand, avoué près la cour d'appel.
- 2125 ESPENAN, Joseph, négociant.
- 2136 JOUITOU père, avocat.
- 2133 SOULÈS, Jeannin, négociant.
- 2165 LAON, Victor, négociant.
- 2050 BARSALOU, Gustave, avocat.
- 2221 LUGEOL, propriétaire, ancien négociant.
- (Anciens membres de la Commission municipale)
- 2171 ASTRESSE, négociant.
- 2072 BLANCHET, entrepreneur de charpenterie.
- 2062 BOULET, entrepreneur de charpenterie.
- 2116 COULEAU, fabricant de plâtre à Cartou, capitaine de la garde nationale.
- 2137 FAMIN, directeur de la Banque, chef du premier bataillon de la garde nationale.
- 2104 FORGUES, Firmin, négociant, chef du deuxième bataillon de la garde nation.
- 2164 LABAU, veuve, négociant.
- 2220 LACOSTE, Eugène, négociant.
- 2214 LAURENT, conducteur des ponts et chaussées.
- 2168 MIGNAC aîné, entrepreneur, capitaine des mobilisés.
- 2063 NARBONNE aîné, teinturier.
- 2127 POURTEAU, Ch., négociant, capitaine de la garde nationale.
- 2063 SENTINI, directeur de la compagnie l'Union, capitaine de la garde nationale.
- 2087 SANCIE, propriétaire, vallon de Véronne.

LISTE DES MACÉDONIENS.

- 1302 Aunac, Félix, banquier;
- 1098 Astié, Abdon, ancien juge au tribunal de commerce;
- 1090 Auvergnon aîné, entrepreneur;
- 1077 Baron aîné, ancien maître d'hôtel;
- 1232 Beaugrand, conseiller à la Cour d'appel;
- 1150 Fabre, Antoine, avoué.
- 1108 De Gaulejac, docteur en médecine;
- 1145 Gladi, avocat;
- 1174 Hugon, négociant;
- 1229 Jaille, négociant;
- 1149 Jounqua, entrepreneur;
- 1194 Labat, conseiller à la Cour d'appel;
- 1320 Labesque, Eugène, docteur en médecine;
- 1171 Laroche, Théodore, avocat;
- 1208 Laurans père, négociant,
- 1172 Leroy, négociant, ancien juge au tribunal de commerce;
- 1154 Lorde aîné, banquier, ancien juge au tribunal de commerce;

- 1223 Massias, banquier, président du tribunal de commerce;
- 1163 Meynot, capitaine du génie;
- 1119 Phiquepal-d'Arusmont, Conseiller à la Cour d'appel;
- 1160 Pichon, avoué;
- 1098 Pinère aîné, entrepreneur;
- 1140 Poujoula jeune, minotier, juge au tribunal de commerce;
- 1116 De Saint Exupéry père, propriétaire;
- 1195 Salse, docteur en médecine;
- 1072 Souèges père, avocat, ancien bâtonnier;
- 1243 Vacquery aîné, avocat, ancien bâtonnier.

AGEN, 1^{ER} MAI.

Quel langage que celui du chiffre !
C'est net, c'est clair, c'est précis :
Le chiffre dit bien, dit tout, répond à tout.
Devant lui l'injure s'efface, le sophisme disparaît, l'insinuation tombe, la diffamation devient ridicule.
Hier, vous vous êtes battu les flancs, vous avez pressuré votre cervelle, essoufflé votre imagination pour nous ruiner dans l'esprit de nos concitoyens.

Aujourd'hui, l'opinion publique, notre souverain juge, régulièrement consultée, répond par ces deux chiffres :

2,332 — 1,302

Que voulez-vous répondre à ça ?
Passons !
Ce vote a une double signification :
Une signification municipale ;
Une signification politique.
Au point de vue municipal, il est la condamnation irrévocable des hommes et du système qui régissent la cité depuis vingt ans.

Le peuple choisit de nouveaux mandataires.
C'est signe qu'à leur gré, les anciens ont mal accompli leur mandat.

Au point de vue politique, en considération des circonstances sous la loi desquelles ce vote a été émis, en considération du terrain sur lequel, d'un commun accord, l'élection avait été résolument portée, le résultat du scrutin d'hier acquiert une importance décisive :
C'est la victoire de la République sur la monarchie ;

Si, comme nous l'espérons, tous les chefs-lieux de département ont donné la majorité aux listes républicaines, c'est la République à jamais fondée en France, fondée pacifiquement, régulièrement, sans trouble, sans secousse ;

C'est l'avènement définitif du droit nouveau, sans crainte de réaction possible ; c'est 89 sans thermidor, 1830 sans « la meilleure des Républiques », 1848 sans Décembre et 1871 sans M. Thiers ;

C'est la morale régissant aussi bien le droit politique que le droit privé ; c'est l'ordre désormais à l'abri des révolutions monarchiques.

Et c'est surtout le dénouement de ce drame lugubre qui se joue là-bas, drame dans lequel, par un malentendu sinistre, des frères égorgeaient leurs frères !

En présence des horizons nouveaux que nous ouvre le vote du 30 avril, que nous importent les petites questions de coteries ? que nous font les maladroitesses injures d'hier et les

longs désappointements d'aujourd'hui ?...
qu'est-ce que nos mesquines rancunes devant la grande ère de fraternité qui commence ?...

Nous ne voulons pas amoindrir notre victoire par de faciles représailles ; nous préférons nous adresser à ces hommes honnêtes intelligents, travailleurs, commerçants, ouvriers qui ont su, enfin, se grouper autour du drapeau républicain et donner, à ceux qui doutent encore de la profonde sagesse qui existe au fond des masses, ce généreux et patriotique démenti.

La démocratie agenaise, en affirmant hier la République, s'est affirmée elle-même.

A dater du 30 avril, elle existe, elle est organisée, elle vit, elle a un programme, elle a conscience d'elle-même, elle connaît ses forces ; elle sait où elle va, elle sait qui la mène ; elle comprend les devoirs que lui impose son triomphe.

C'est à elle à veiller d'un œil jaloux sur la tranquillité et la paix de la cité ;

C'est à elle à dénoncer à l'autorité municipale les excitations et les causes de désordre que pourraient chercher à semer dans nos rues les provocateurs monarchiques ;

C'est à elle, qui est la force, à être aussi la modération ;

Qu'elle veille, qu'elle se groupe avec confiance autour des chefs qu'elle vient de se donner et qu'elle se prépare à des luttes nouvelles ;

Qu'elle n'oublie pas que ce n'est que par l'unité, l'ordre et la discipline qu'elle a pu triompher ;

Qu'elle se souvienne que les moyens qui lui ont donné la victoire sont les seuls qui la lui puissent conserver.

A. MONDENARD

L'Assemblée nationale vient d'adopter le projet de loi de M. Ducuing, relatif aux concordats amiables :

PROJET DE LA COMMISSION.

Art. 1er. Les suspensions ou cessations de paiement survenues depuis le 10 juillet 1870, ou qui surviendront jusqu'au 30 septembre 1871, bien que régies par les dispositions du livre III du code de commerce, ne recevront la qualification de faillite et n'entraîneront les incapacités attachées à la qualité de failli que dans le cas où le tribunal de commerce refuserait d'homologuer le concordat, ou, en homologuant, ne déclarerait pas le débiteur affranchi de cette qualification.

Art. 2. Le tribunal de commerce aura la faculté, si un arrangement amiable est déjà intervenu entre le débiteur et la moitié en nombre de ses créanciers représentant les trois quarts en somme, de dispenser le débiteur de l'apposition des scellés et de l'inventaire judiciaire.

Dans ce cas, le débiteur conservera l'administration de ses affaires et procédera à leur liquidation, concurremment avec les syndics régulièrement nommés et sous la surveillance d'un juge-commissaire commis par le tribunal, mais sans pouvoir créer de nouvelles dettes.

Les dispositions du code de commerce relatives à la vérification des créances, au concordat aux opérations qui les précèdent et qui les suivent, et aux conséquences de la faillite dont le débiteur n'est pas affranchi par l'art. 1er de la présente loi, continueront de recevoir leur application.

Art. 3. La présente loi est applicable à l'Algérie.

UNE DÉMISSION.

M. Dufaure a reçu la lettre suivante :

« Mayenne, 25 avril 1871.

« Monsieur le garde des sceaux,

« J'ai l'honneur de vous donner ma démission de procureur de la République. Magistrat, et, comme tel, devant rester en dehors des passions politiques, je ne puis désormais concourir à l'administration de la justice, lorsqu'en temps de guerre civile on m'ordonne de me jeter dans la lutte et de poursuivre des citoyens que ma conscience se refuse à considérer comme coupables, parce qu'ils prononcent le mot de conciliation.

« Veuillez agréer, etc.

« Louis Vacheron. »

Le Ministre de la guerre vient d'adresser aux généraux la circulaire suivante :

« En exécution d'une décision ministérielle du 24 octobre dernier, les officiers d'artillerie qui faisaient partie de l'armée de la Loire et du Nord et qui se trouvaient compris ci-après, ont dû, sans qu'il leur eût été délivré de nouvelles lettres de service, être considérés, sous le rapport des droits à l'avancement et à la solde :

« 1. Comme passés à la première classe de leur grade, à la date dudit jour.

« Les capitaines en second et les lieutenants en second dont la promotion était antérieure au 1er juillet 1870 ;

« Comme nommés au grade de lieutenant en second, à la date du jour où ils ont eu deux années de grade,

« Les sous-lieutenants d'artillerie des promotions du 1er et du 24 octobre 1868 ;

« Les sous-lieutenants du train d'artillerie de la promotion du 24 octobre de la même année.

« Mon intention est que les prescriptions de cette décision soient étendues à tous les officiers d'artillerie et du train d'artillerie (prisonniers de guerre, etc.) sans exception, savoir :

« 1. En ce qui concerne les droits à l'avancement, à tous les officiers, à la date du 24 novembre 1870 ;

« 2. En ce qui concerne les droits à la solde, à la date du 16 avril courant. »

Nous lisons dans un journal de Versailles :

« Nous avons aperçu le nouveau costume des volontaires de Cathelineau. Il ressemble à tous ceux des francs-tireurs connus jusqu'ici, avec vareuse, ceinture bleue, chapeau de feutre et plumes de coq. Sur le côté gauche de la poitrine, ils portent comme marque distinctive un petit cœur enflammé surmonté d'une croix. »

M. Thiers n'avait-il pas nié la présence d'un corps vendéen à Versailles ?

Un trait héroïque raconté par le Siècle :

Pour se faire une idée triste des horreurs de cette lutte fratricide que depuis vingt jours nous contemplons, le cœur navré, il faut assister à ces retours de champ de bataille qui ont lieu pendant l'intermittence des canonnades. Tantôt c'est un convoi de blessés qu'on ramène après leur avoir appliqué le premier pansement dans les ambulances volantes, tantôt ce sont des morts que des voisins ou amis vont reporter à leurs familles ; puis des voitures d'ambulances, des omnibus où sont étendus les cadavres de ceux dont l'identité n'a pu être constatée, et que des femmes effarées arrêtent au passage pour voir si elles n'y reconnaissent pas celui qu'elles attendent.

Or, ce qu'il y a de plus douloureux dans ce

LE RÉVEIL DE LOT-ET-GARONNE

JOURNAL DE LA DÉFENSE NATIONALE

Paraissant tous les jours, le Dimanche excepté

PRIX D'ABONNEMENT :
Trois Mois..... 8 fr.
Six Mois..... 15 fr.
Un an..... 29 fr.
Les abonnements se paient d'avance.

Rédacteur en chef : A. MONDENARD.
Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser au Rédacteur en chef, de deux à quatre heures.
Les manuscrits ne seront pas rendus.
Les grandes annonces partent des 1^{rs}, 10, 20 de chaque mois et doivent être accompagnées d'un Bon sur la Poste, à l'adresse de M. Bonnet, directeur-gérant, à Agen.
Ce Journal est désigné pour les Annonces Judiciaires.

PRIX D'INSERTION :
Annonces..... 20 c. la ligne
Réclames..... 30 c. —
Faits Divers..... 40 c. —
On ne fait pas d'annonces à moins de 1 fr.

Chemins de fer du midi. — Heures des Départs et des Arrivées. (Service d'Été).

AGEN A BORDEAUX.
Départ : Arrivée :
Omnib.. 3 10 m. 6 40 m.
id.... 5 15 m. 10 14 s.
Express 1 50 s. 4 45 s.
Omnib.. 5 40 s. 10 20 s.
id.... 9 50 m. 8 19 m.
Prix des places : 1re 15 f. 25;

BORDEAUX A AGEN.
Départ : Arrivée :
Omnib.. 9 s. 12 20 m.
Express 9 10 m. 10 40 m.
Omnib.. 1 50 s. 6 37 s.
id.... 5 35 s. 10 35 s.
id.... 11 15 s. 4 30 m.
2e 11 10; 3e 8 f. Dist. 136 k.

AGEN A TOULOUSE.
Départ : Arrivé :
Omnib.. 12 54 m. 3 33 m.
Express 11 20 m. 1 45 s.
Omnib.. 11 25 m. 3 20 s.
id.... 7 s. 10 40 s.
Prix des places : 1re 13 f. 65;

TOULOUSE A AGEN.
Départ : Arrivée :
Omnib.. 12 m. 2 52 m.
Express 11 15 m. 1 36 s.
Omnib.. 1 35 s. 3 11 s.
id.... 6 20 s. 10 6 s.
id.... 10 30 s. 2 35 m.
2e 10 25; 3e 7 50; Dist. 121 k

Dép. : AGEN A AUCH. Arriv.
Omnib.. 6 s. 9 13 m.
id.... 11 40 m. 1 50 s.
id.... 7 10 s. 9 22 s.
Dép. : AUCH A AGEN. Arriv.:
Omnib.. 6 45 m. 10 1 m.
id.... 11 15 m. 1 23 s.
id.... 4 20 s. 6 37 s.

Chemins d'Orléans. — Départs et Arrivées.

AGEN A PARIS PAR PÉRIGUEUX. PARIS A AGEN PAR PÉRIGUEUX
Départ : Arrivée :
Omnib.. 6 35 m. 3 50 m. Omnib.. 4 40 s. 9 5 s.
Express 2 s. 4 39 m. Express 7 45 s. 10 28 m.
Omnib.. 6 10 s. 2 59 s. Omnib.. 9 40 s. 6 40 s.
Dist. d'Agen à Périgueux : 153 k. De Périg. à Paris. 498 k.

Avis aux Abonnés.

Nous avisons tous nos souscripteurs trimestriels, tant anciens que nouveaux, que leur abonnement sera continué, à moins d'avis contraire et préalable de leur part.

Les personnes qui désirent s'abonner au RÉVEIL, doivent nous adresser le montant de leur abonnement en même temps que leur demande.

Dépêches Télégraphiques

Versailles, 30 avril, midi 5 m. — M. Thiers a reçu hier les deux parlementaires envoyés par la manifestation des francs maçons, lesquels ont déclaré, d'ailleurs, n'avoir aucun mandat. M. Thiers leur a fait une réponse analogue à celles qu'il avait précédemment données, disant qu'il désirait plus que personne la fin de la guerre civile; mais que la France ne pouvait pas capituler devant quelques insurgés, et que c'était à la Commune qu'on devait s'adresser pour ramener la paix troublée par elle.

Versailles, 1er mai, 8 h. matin. — Un parlementaire fut sommer hier au soir le fort d'Issy de capituler. Les insurgés répondirent qu'ils allaient en délibérer et qu'ils répondraient dans une demi-heure.

Ils demandèrent ensuite de prolonger ce délai. Le parlementaire est alors revenu. Les négociations pour la capitulation recommenceront probablement dans le matin.

Berlin, 28 avril. — Le *Kreuzzeitung* nous apprend que les envois de troupes prussiennes en France doivent recommencer dans la mesure que rend nécessaire le maintien de l'armée mobile d'occupation dans un état de constante préparation au combat.

New-York, 27 avril. — La levée du Mississippi a été percée par 45 milles au-dessus de New-Orléans. La brèche est de 1,100 pieds de large, et les dommages sont évalués à plusieurs millions de dollars; l'eau baisse et la ville n'est pas en danger.

Shanghai, 12 avril. — Une dépêche importante du gouvernement chinois aux ministres étrangers demande l'abolition des écoles de jeunes filles, ainsi que l'enseignement contre Confucius et les doctrines religieuses de la Chine.

En outre, les missionnaires, excepté ceux des ports indiqués dans les traités, seront considérés comme sujets chinois; il devrait être interdit aux femmes d'assister au service divin.

Si des massacres ultérieurs ont encore lieu, il n'y aura aucune compensation; seulement, les meurtriers actuels seront condamnés.

Les réponses des ministres n'ont pas été oubliées.

AGEN, 3 MAI.

BULLETIN.

Un revirement subit, complet, radical, définitif s'est produit dans notre département.

Six mois de liberté ont suffi pour faire évaporer toutes les calomnies entassées depuis vingt ans contre nous par un régime corrompu.

La République honnie, redoutée, méprisée

il y a six mois à peine, surgit, aujourd'hui, triomphante des luttes du suffrage universel.

Toulouse, Bordeaux, Agen, Périgueux, Nantes, Auch, Foix, toutes les grandes villes élisent des municipalités républicaines; les arrondissements eux-mêmes suivent le mouvement des grands centres: Nérac, Marmande, Villeneuve-sur-Lot donnent à la démocratie une triple victoire.

Un seul espoir pouvait demeurer au parti monarchique: les campagnes.

Mais, les campagnes aussi trompent ses espérances: les commissions républicaines qui ont fonctionné durant six mois et pendant une période hérissée de difficultés et de désastres, ont démontré ce que pouvaient être les républicains au pouvoir;

Ces hommes que l'administration impériale avait dénoncés comme des pilliards, des assassins, des hommes de désordre, prêts à bouleverser la société et à porter atteinte à tous les principes fondamentaux de la morale, ont apporté dans la gestion des affaires municipales l'intelligence et l'intégrité qu'ils mettent à gérer leurs propres affaires:

Les populations, émerveillées de tant de sagesse et de droiture, ont compris, d'un seul coup, à quel point l'empire les avait trompées sur le compte de tant de citoyens honorables, et, mues par cet instinct d'honnêteté qui git au fond de toute conscience humaine, elles se sont retournées contre nos calomnieux avec la même ardeur qu'elles avaient mis vingt ans à les suivre.

Désormais, la démonstration est faite: l'imagination de nos adversaires peut déjà se mettre à la recherche de nouvelles manœuvres et de mensonges nouveaux, moins usés que le spectre rouge, et plus ingénieux que les stupides accusations à l'aide desquelles ils ont conduit la nation du deux décembre à Sedan.

C'est en vain que quelques hauts bonapartistes cherchent à faire retomber sur les candidats qu'ils viennent de patronner la responsabilité de leur dernier échec.

C'est en vain que l'homme qui, en 1851, accepta de pervertir, à l'aide du monopole de la presse, la conscience politique de notre département, et qui, il faut lui rendre cette justice, a rempli très-habilement sa mission,

C'est en vain que cet homme, pour échapper à un mortel naufrage et surnager un dernier instant, sacrifie ses amis les plus dévoués et repousse du pied ses chers complices aux abîmes: cette suprême manœuvre, encore plus ridicule que monstrueuse, fait succéder le sourire à la pitié, et constate une fois de plus une imprudente audace.

Quant à nous qui pouvons être imparfaits dans ce débat et qui avons le droit de donner à nos adversaires une leçon qui, alors même qu'ils en profiteraient, les laisserait impuissants, nous croyons que si les hommes honnêtes du parti monarchique avaient su se soustraire à des patronnages compromettants, leur cause y aurait gagné, sinon en force du moins en dignité.

Leur drapeau, s'il avait été vaincu, n'eût pas été déshonoré.

A. MONDENARD.

Les ateliers du chemin de fer du Nord, sur l'injonction de la Commune de Paris, ont repris leur fabrication de pièces d'artillerie.

Quatorze canons, qui étaient restés inachevés depuis l'état de siège, viennent d'être finis et ont été livrés.

Une commande nouvelle a été faite.

(Gaulois)

Le conseil municipal de Saint-Etienne, imitant la commune de Lyon, avait, dans sa séance du 22 avril, remplacé les instituteurs congréganistes par des laïques et supprimé dans les écoles tout enseignement religieux. M. Jules Simon a, d'après le *Mémorial de la Loire*, écrit au préfet du département une lettre où il rappelle le conseil municipal à l'exécution de la loi.

NOUVELLES POLITIQUES.

INTÉRIEUR.

Le président du conseil,

Arrête:

La chambre de cassation criminelle siègera provisoirement à Versailles.

M. le marquis de Bouillé est nommé ambassadeur de France près de Sa Majesté le roi d'Espagne.

Sont nommés:

M. Tissot, ministre plénipotentiaire de France à Tanger.

M. de Vorges, secrétaire de première classe à Rio-Janeiro.

M. le vicomte Roger de Borelli, secrétaire de deuxième classe, à Washington.

M. de Billing, secrétaire de deuxième classe.

M. de Balloy, secrétaire de troisième classe, à Pékin.

M. le comte de Kergolay, secrétaire de troisième classe, à Lisbonne.

M. Victor de Broglie, secrétaire de troisième classe, à Londres.

Sont nommés:

Substitut du procureur général à Toulouse, M. Sarrut.

Procureur de la République à Montauban, M. Bazin.

A Gaillac, M. Pech-Palajanel.

Substitut du procureur de la République, à Saint-Gaudens, M. de Gentil-Baichis.

A Toulouse, M. Labrequère.

A Limoges, M. Chaisemartin.

Le président du conseil,

Nomme:

M. de la Rigaudie, sous-préfet de Dôle.

M. Raoul de Flers, sous-préfet de Sarlat.

Le décret relatif à la démolition de la colonne Vendôme ne recevra, dit le *Mot d'ordre*, son exécution qu'après la cessation de la lutte glorieuse actuellement soutenue par la Commune. Il serait, en effet, impossible de dresser en ce moment les appareils gigantesques nécessités par cette opération, la place étant en quelque sorte encombrée par les barricades, le matériel d'artillerie et les nombreux bataillons patriotes qui vont et viennent jour et nuit.

La colonne Vendôme a été fondue, comme on le sait, avec le bronze pris sur les armées russes et autrichiennes pendant la campagne de 1805. Il n'est pas entré moins de 1,200 pièces de canon dans la fonte du revêtement de la colonne. La totalité de ces bronzes pèse, selon Du-laure et Belin, 1,800,000 livres.

UN MAGISTRAT CONSCIENCIEUX.

L'*Avenir national* a reçu communication de la lettre suivante, adressée au garde des sceaux:

Mayenne, 25 avril 1871.

Monsieur le garde des sceaux,

J'ai l'honneur de vous donner ma démission de procureur de la République.

Magistrat et, comme tel, devant rester en dehors des passions politiques, je ne puis désormais concourir à l'administration de la justice, lorsqu'en temps de guerre civile on m'ordonne de me jeter dans la lutte, et de poursuivre des citoyens que ma conscience se refuse à considérer comme coupables, parce qu'ils prononcent le mot de conciliation.

Veillez agréer, etc.

Louis Vacheron.

Au moment où la colonne Vendôme est l'objet de tant de commentaires, il n'est pas hors de propos de rappeler qu'après la retraite de Russie — d'autres disent après l'abdication de 1814 — le quatrain suivant fut affiché sur la colonne:

Tyran juché sur cette échasse,
Si le sang que tu fis verser
Pouvait tenir en cette place,
Tu le boirais sans te baisser.

NOUVELLES DISPOSITIONS MILITAIRES

Le *Journal Officiel* de Paris publie les dispositions suivantes:

Les forces destinées à la défense de la Commune de Paris seront ainsi réparties:

La défense extérieure sera confiée aux bataillons de guerre.

Le service intérieur sera fait par la garde nationale sédentaire.

Les forces chargées de la défense extérieure seront divisées en deux grands commandements.

Le premier, s'étendant de Saint-Ouen au Point-du-Jour, sera confié au général Dombrowski.

Le deuxième, allant du Point-du-Jour à Bercy, sera confié au général Wroblewski.

Chacun de ces commandements sera subdivisé en trois.

La 1re subdivision du 4er commandement comprendra Saint-Ouen et Clichy, jusqu'à la route d'Asnières.

La 2e subdivision, Levallois-Perret et Neuilly, jusqu'à la porte Dauphine.

La 3e subdivision comprendra la Muette et s'étendra jusqu'au Point-du-Jour.

La 1re subdivision du 2e commandement comprendra les forts d'Issy et de Vanves;

La 2e subdivision comprendra les forts de Montrouge et de Bicêtre;

La 3e subdivision comprendra le fort d'Ivry et l'espace compris entre Villejuif et la Seine.

Le quartier général du 4er commandement sera au château de la Muette, et celui du 2e à Gentilly.

Toutes les communications relatives au service seront adressées au délégué à la guerre par l'entremise des généraux commandant en chef. Les communications faites directement ne seront pas prises en considération.

Les commandants en chef établiront immé-

LE RÉVEIL DE LOT-ET-GARONNE

JOURNAL DE LA DÉMOCRATIE RÉPUBLICAINE.

Paraissant tous les jours, le Dimanche excepté

Rédacteur en chef : A. HONDENARD.

PRIX D'ABONNEMENT :
Trois Mois..... 8 fr.
Six Mois..... 15 fr.
Un an..... 29 fr.
Les abonnements se paient d'avance.

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser au Rédacteur en chef, de deux à quatre heures.
Les manuscrits ne seront pas rendus.
Les demandes d'abonnements partent des 1^{er}, 10, 20 de chaque mois et doivent être accompagnées d'un Bon sur la Poste, à l'adresse de M. Bonnet, directeur-gérant, à Agen.

PRIX D'INSERTION :
Annonces..... 20 c. la ligne
Réclames..... 30 c. —
Faits Divers..... 40 c. —
On ne fait pas d'annonces à moins de 1 fr.

Ce Journal est désigné pour les Annonces Judiciaires.

Chemins de fer des départements et des Arrivées. (Service d'Été).

AGEN A BORDEAUX.		BORDEAUX A AGEN.		AGEN A TOULOUSE.		TOULOUSE A AGEN.		AGEN A AUCH.		AUCH A AGEN.		AGEN A PARIS PAR PÉRIGUEUX.		PARIS A AGEN PAR PÉRIGUEUX.	
Départ :	Arrivée :	Départ :	Arrivée :	Départ :	Arrivée :	Départ :	Arrivée :	Départ :	Arrivée :	Départ :	Arrivée :	Départ :	Arrivée :	Départ :	Arrivée :
Omnib.. 3 40 m.	8 40 m.	Omnib.. 9 30 s.	12 20 m.	Omnib.. 12 54 m.	3 33 m.	Omnib.. 12 15 m.	3 52 m.	Omnib.. 6 30 m.	9 13 m.	Omnib.. 4 40 s.	9 50 s.	Omnib.. 6 35 m.	3 50 m.	Omnib.. 4 40 s.	9 50 s.
id.... 5 15 m.	10 14 s.	Express 9 40 m.	10 40 m.	Express 11 20 m.	1 45 s.	Express 11 15 m.	1 36 s.	id.... 7 10 s.	9 22 s.	Express 9 30 s.	4 39 m.	Express 6 45 m.	10 1 m.	Express 7 45 s.	10 28 m.
Express 1 50 s.	4 45 s.	Omnib.. 1 50 s.	6 37 s.	Omnib.. 11 25 m.	3 20 s.	Omnib.. 1 35 s.	3 41 s.	Omnib.. 6 45 m.	10 1 m.	Omnib.. 6 10 s.	2 59 s.	Omnib.. 6 10 s.	2 59 s.	Omnib.. 9 40 s.	6 40 s.
Omnib.. 5 40 s.	10 20 s.	id.... 5 35 s.	10 35 s.	id.... 7 30 s.	10 40 s.	id.... 6 20 s.	10 6 s.	id.... 11 15 m.	1 23 s.	id.... 4 20 s.	6 37 s.				
id.... 2 50 m.	8 19 m.	id.... 11 15 s.	4 30 m.			id.... 10 30 s.	2 35 m.								
Prix des places : 1 ^{re} 15 f. 25; 2 ^e 11 f. 10; 3 ^e 8 f. Dist. 136 k.				Prix des places : 1 ^{re} 13 f. 65;		2 ^e 10 f. 25; 3 ^e 7 f. 50; Dist. 121 k.						Dist. d'Agen à Périgueux : 153 k.; De Périg. à Paris: 498 k.			

Avis aux Abonnés

Nous avisons tous nos Souscripteurs trimestriels ou autres, tant anciens que nouveaux, que leur abonnement sera continué, à moins d'avis contraire et préalable de leur part.

Nous les prions d'aviser de leur refus dès les premiers jours qui suivent la fin de leur abonnement. Sinon, l'abonnement du trimestre commencé serait acquis à l'Administration.

Les personnes qui désirent s'abonner au RÉVEIL DE LOT-ET-GARONNE, doivent nous adresser le montant de leur abonnement en même temps que leur demande. Le meilleur mode de paiement s'opère par un Bon sur la Poste, à l'adresse de M. le Directeur du RÉVEIL DE LOT-ET-GARONNE.

Le Comité central électoral, qui soutient la candidature de M. Faye, maire de Marmande, siège en permanence cours du Pin, 14, à Agen.

Il délivre des Bulletins et des Proclamations du Candidat, à tous les Électeurs qui en feront demander, et ce, GRATUITEMENT.

Élections Complémentaires

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Candidat Républicain :

L. FAYE,

Maire de Marmande, adhérent au Gouvernement de M. Thiers, chef du Pouvoir exécutif,

CONTRE

M. le général Baron de GONDRE-COURT, adhérent au roi HENRI V et au Gouvernement des BOURBONS.

Dépêches Télégraphiques

Bruxelles, 19 juin.

L'Etoile belge dit que les arrestations opérées la nuit dernière, à l'occasion des manifestations anti-papales, s'élèvent au nombre de soixante-huit.

Parmi les individus arrêtés se trouvent un grand nombre d'ouvriers tailleurs, affiliés à l'Internationale.

Versailles, 20 juin,

12 h. 15 m. s.

L'Officiel annonce que M. Vaucher est nommé président de chambre, en remplacement de M. Degrange-Touzain, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Le manifeste de la gauche républicaine modérée a reçu seize nouvelles adhésions.

Versailles, 20 juin soir.

A l'Assemblée, dans la discussion de l'emprunt, M. Thiers démontre que la France, malgré des malheurs sans pareils, peut supporter les charges pesant sur elle. Il dit que l'empire trompait le pays en présentant deux budgets divisés. Il reproche à l'empire de ne pas avoir empêché la guerre entre la Prusse et l'Autriche en 1866. Il dit que la politique de Napoléon fut inepte. Après la faute de Sadowa, la plus grande faute fut de vouloir la réparer sans être prêt militairement et politiquement. L'Autriche, notre seule alliée possible, avait fait dire à Napoléon : Ne comptez pas sur moi ; le résultat de la guerre fut pour la France une perte de 8 milliards ; mais, en payant sa dette, la France, dans un avenir qui est prochain, leespère, constatera sa grandeur immortelle.

M. Thiers dit l'impression profonde qui a été produite en Europe par le spectacle de l'union et de la résistance de Paris. La grande faute fut commise par Gambetta continuant la résistance sur la Loire, sans espérance de succès. Si la paix avait été faite plus tôt, notre désastre pouvait être limité à 1,500 millions pour les dépenses de la guerre ; à 2 milliards et demi d'indemnité, et probablement à une moindre perte de territoire. Le total des dépenses de la guerre atteignit ultérieurement 3 milliards.

M. Thiers dit que les entraînements de patriotisme de Gambetta seraient excusables. Malheureusement, les entraînements de parti s'y mêlèrent. L'empire est responsable de tout cela. Il est la cause de tous nos désastres.

M. Thiers expose le budget de 1870, dont le passif est de 3 milliards, 300 millions, et l'actif de 2,756 millions, y compris l'emprunt, mais en défalquant le déficit des impôts. Conséquemment, le déficit est de 645 millions.

M. Thiers calcule que le déficit de 1871 atteindra probablement 986,000,000. Donc, le déficit total, pour deux années, serait de 1,631,000,000. La Banque nous a prêté 1,330,000,000. Nous sommes donc à découvert de 301,000,000. Notre dette flottante est seulement de 650,000,000.

M. Thiers dit que la France paye ses impôts avec empressement. Il expose les dépenses à faire ; il dit qu'il faudra réparer les ruines de Paris et montrer à l'Europe qu'aucune nation ne se relève aussi vite que la France.

Nous devons payer à la Prusse 2 milliards moins 125,000,000 déjà avancés et 325,000,000 payés par la cession du chemin de fer de l'Est. La Banque peut encore nous prêter 200,000,000. Nous avons donc un total de 650,000,000 disponibles pour les dépenses imprévues.

Nous aurons à relever les ruines de Paris, à fermer la frontière ouverte par les malheurs de la guerre.

M. Thiers dit que le premier versement de l'emprunt sera de 15 p. 0/10. Il espère que beaucoup de souscripteurs payeront par anticipation. Nous pourrions ainsi nous acquitter envers les Prussiens.

La Banque possède actuellement 520 millions en or. Elle nous prêterait au besoin, sans être obligée d'augmenter la circulation des billets, qui est de 2,400 millions.

M. Thiers constate que nous aurons trois ans avant d'être obligés de recourir à un nouvel emprunt.

Notre situation financière est laborieuse, mais pas désastreuse.

Nous payons 3 p. 0/10 d'intérêt à la Banque. L'année prochaine nous donnerons 1 p. 0/10.

L'emprunt est émis en 5 p. 0/10, parce qu'il reste ainsi une marge moindre pour l'éventualité du remboursement. L'emprunt, émis à 82 ou 83, produira 6 p. 0/10. Si nous sommes sages, on pourra emprunter plus tard à 5 1/2 ou 5.

M. Thiers énumère les charges nouvelles du budget. Ces charges, comprenant l'intérêt des huit milliards résultant des dépenses de guerre ou de l'indemnité prussienne, atteignent 356 millions. Il déclare qu'il ajoutera 200 millions pour l'amortissement. Les charges totales sont donc de 556 millions. Il estime que ce chiffre pourra être réduit seulement à 426 par la réduction des dépenses, car il ne faut pas songer à diminuer les budgets de la guerre et de la marine.

M. Thiers démontre que de nouveaux impôts feront aisément face aux charges nouvelles. Un seul des nouveaux impôts a été contesté, c'est celui sur les matières premières, principalement sur les textiles. M. Thiers dit que son système commercial ne sera pas le rétablissement des prohibitions, mais seulement le relèvement de quelques tarifs. Il croit que la production de la France atteint 16 à 17 milliards. On trouvera facilement 436 millions sans nuire à la production.

M. Thiers conclut que notre situation est relativement bonne, et que nos malheurs nous profiteront. (Vifs applaudissements).

Répondant ensuite à M. Germain, M. Thiers dit qu'il n'associera jamais son nom à l'établissement d'un impôt sur le revenu.

La séance, suspendue, sera continuée à neuf heures.

Minuit et demi.

A l'Assemblée, discussion de l'emprunt. L'article fer est adopté.

La commission introduit ensuite un article portant que les déposants aux caisses d'épargne peuvent recevoir des titres d'emprunt, aux conditions stipulées, correspondant à leurs dépôts.

Cet article 2 et les autres sont adoptés. A l'occasion d'un amendement de M. Godin, M. Casimir Périer déclare que la commission des finances est décidée à toujours repousser l'émission d'un papier-monnaie.

L'ensemble du projet est adopté à l'unanimité.

La guerre de 1870, déclarée à la Prusse par Napoléon III, à la suite du Plébiscite, a coûté à la France 200,000 hommes, deux provinces et DIX MILLIARDS.

AGEN, 23 JUIN.

BULLETIN.

Les deux feuilles monarchiques qui patronnent, à Agen, le candidat henriquiquiste s'étonnent de nous voir, nous républicains, prendre, sous la République, le titre de conservateurs.

Leur étonnement nous étonne.

Est-ce que le Chef du Pouvoir exécutif n'a pas affirmé qu'il ne trahirait aucun parti et que le jour où la République serait mise en péril il descendrait du Pouvoir ?

Si les réactionnaires qui, au 8 février, ont voté pour M. Thiers, le croient capable de manquer à sa parole, c'est leur affaire ;

Quant à nous, les déclarations multipliées de M. Thiers ont fini par nous convaincre : elles nous suffisent,

Et nous continuerons à soutenir le Chef du Pouvoir exécutif tant que le Chef du Pouvoir exécutif soutiendra la République.

Que dans ce langage élevé qu'on lui connaît, le Journal de Lot-et-Garonne, dont tout le monde apprécie l'urbanité, la fixité d'opinion et les principes inébranlables, nous accuse de mettre notre drapeau dans notre poche ; qu'il apperçoive dans notre attitude une tactique, une manœuvre, une comédie et des travestissements, qu'est-ce que cela prouve sinon que depuis Sedan, depuis qu'il ne va plus chercher ses inspirations dans les préfectures, ce vieux coryphée de tous les despotismes à la vue trouble !

Si l'on appelle démagogue celui qui conduit les masses en les trompant, qui donc fut plus démagogue que vous, ô bonapartistes ! qui pendant vingt ans n'avez cessé de tendre des pièges au suffrage universel ?

Si vous entendez par socialistes les hommes qui spéculent sur les grossiers appétits de la foule, qui donc fut plus socialiste que l'Empire ?

Si communisme, centralisation et despotisme sont les trois aspects d'un même système, qui donc fut plus communiste que vous, souteneurs de la constitution de l'an VIII ?

Vous prétendez être les seuls, les vrais conservateurs ?

Qu'avez-vous conservé ?

L'ordre ?

Vous avez pillé et ruiné la France. Grâce à vous deux cent mille Français pourrissent sur les champs de bataille du Nord ; grâce à votre plébiscite, qui promettait la paix et qui a engendré la guerre, nous avons dépensé dix milliards et nous devons cinq milliards à la Prusse !

La religion ?

Vous avez fait descendre ses ministres au rôle d'agents électoraux ; vous avez compromis le sacré ministère dans les tripotages administratifs ;

La propriété ?

Vos Lebœuf, vos Faily, vos Ollivier sont cause que la France est démembrée et que nous avons cédé à la Prusse une de nos plus riches provinces.

La famille ?

C'est encore vous qui avez fait asseoir sur le trône de France une princesse du demi-monde ;

Ce sont vos maîtres qui ont transformé les Tuileries en maison de débauche ;

Ce sont les fonctionnaires du régime que vous avez soutenu, ses journalistes, ses romanciers qui ont tellement avili les mœurs et faussé la conscience publique, que notre patrie ne se relèvera peut-être jamais de l'abaissement moral dans lequel vous l'avez précipitée.

Oui, sachez-le : c'est au nom de l'ordre, au nom de la liberté de conscience, au nom de la morale et pour conjurer les ruines nouvelles dont nous menaçons les restaurations monarchiques auxquelles vous travaillez, que nous vous combattons.

Nous sommes en république :

Vous ne pouvez rétrograder vers une monarchie qu'en passant par une révolution ;

Nous ne voulons pas de révolution !

Voter pour M. de Gondrecourt c'est faire revenir Henri V ;

Faire revenir Henri V, c'est faire une nouvelle expédition de Rome et déclarer la guerre à l'Italie ;

Élections à l'Assemblée Nationale.

ÉLECTEURS,

Désigné par le choix unanime des Délégués des Comités du département pour être votre Candidat dans l'élection du 2 juillet, je viens dire à ceux d'entre-vous qui ne me connaissent pas, et c'est le plus grand nombre, quelle serait la règle invariable et inflexible de ma conduite, si vos suffrages m'appelaient à l'insigne honneur de vous représenter.

Je ne suis qu'un soldat obscur, mais dévoué et convaincu, de la démocratie. Pour moi, au milieu des désastres de la patrie, de son amoindrissement matériel, intellectuel et moral, je ne vois, je l'affirme sur ma foi d'honnête homme, d'autre espoir de salut et de régénération que dans le maintien et la consolidation de la République. C'est pourquoi je suis Républicain !....

Je l'écrivais, il y a peu de jours, et permettez-moi de vous le redire : « Seule, la République que s'impose devant les compétitions contraires des partis monarchiques comme le dernier et suprême refuge où la France puisse encore retrouver assez de force pour se réorganiser et se sauver.

« Elle seule aussi, place son principe assez haut pour accepter le concours de tous les dévouements, et pour briser au besoin les résistances hostiles. »

En un mot: la République c'est le pays libre, maître de lui-même, ayant le suffrage universel pour organe et la loi pour expression de sa volonté souveraine.

Et ne croyez pas, Electeurs, aux calomnies intéressées, aux incessants outrages dont on abreuve notre cause.

La République, ce n'est pas, comme on vous le répète à satiété, le désordre, le pillage et la ruine. — Ruse de guerre !....

La République c'est l'ordre même garanti par le concours, l'intérêt et la volonté de tous.

La République, c'est par essence, le gouvernement protecteur, le seul conservateur de la famille, de la propriété, de la liberté de conscience, de la liberté individuelle, de toutes ces *libertés nécessaires* qui font la force et la dignité des citoyens, la grandeur et la prospérité des nations.

Il faut en finir une fois pour toutes avec ses solidarités outrageantes dont on se fait depuis trop longtemps contre nous une arme déloyale; qu'on le sache bien, nous réprouvons toutes les violences, nous professons une égale horreur pour l'émeute qui est le despotisme d'en bas, et pour la réaction monarchique — sous toutes ses formes — qui est le despotisme d'en haut.

Électeurs,

La lutte que nous engageons, il ne faut pas se le dissimuler, c'est une lutte suprême. —

Les destinées de notre patrie sont attachées à sa solution encore incertaine ;

République ou monarchie, tel est le problème redoutable qui se dresse devant nous.

La République, telle que je la veux, telle que vous la voulez, je viens de vous la faire connaître.

La monarchie, laquelle? Celle du droit divin..... Mais elle est incompatible avec le suffrage universel par son principe même... C'est la résurrection d'un ordre de choses qui a pour lui une fidélité de souvenirs que je respecte, mais qui a contre lui le génie national, les aspirations égalitaires du pays et les glorieuses conquêtes civiles et politiques si chèrement achetées par nos pères. La Monarchie légitime enfin, en dépit d'une fusion qui réunit les Princes en divisant les citoyens, c'est la France en retard d'un siècle, la Révolution permanente, inévitable: la guerre civile frappant à notre porte, aujourd'hui, demain, toujours....

La monarchie constitutionnelle, laquelle encore?... Bonaparte ou d'Orléans, l'Empire ou la dynastie de Juillet ?

L'empire? Qui donc y songe encore, si ce n'est ceux qui cherchent, sous un drapeau nouveau, à faire oublier leurs anciennes affections pour un régime qui nous a dégradés par l'asservissement politique, l'invasion étrangère et la guerre civile.

Le régime de Juillet, contrefaçon de République, quelques soldats dévoués, honnêtes, courageux.... mais où donc est leur chef? Claramont et Frosdorff se sont tendus la main.

Chers Concitoyens,

Vous tous qui pensez, dans votre honnêteté et dans votre conscience, que l'heure de l'apaisement et de la conciliation est arrivée ; que la France est assez malheureuse, assez déchirée, assez meurtrie; qu'il faut, aujourd'hui, sous peine de crime de lèse-patrie, que tous efforts et tous les dévouements concourent à l'œuvre patriotique et sainte de la régénération.

Serrez-vous autour des hommes qui ont écrit, sur leur drapeau, ce mot : République.....

Ne leur demandez pas s'ils ont entre eux des nuances qui les divisent. Dites-vous : « Là est le droit, le droit légitime ! Là sera la force et le salut ! »

Pour ma part, si vous me jugez digne de tenir, dans mes mains, cet étendard glorieux, si vos suffrages m'imposent une tâche dont mon insuffisance s'effraye, mais qui n'est pas au-dessus de mon courage, j'irais résolument m'asseoir à côté de ces hommes qui ont pris pour devise: PATRIE et LIBERTÉ !

L. FAYE.

Marmande, 13 Juin 1871.

Agen, imprimerie F. Bonnet.

ELECTEURS DE LOT-ET-GARONNE

Aux élections du 8 février, vous avez donné 59,000 voix à la liste de l'Ordre que nous recommandions à vos suffrages.

Les candidats de la *Guerre à outrance* n'en obtinrent que 25,000.

M. Faye figurait parmi eux, en compagnie des noms les plus accentués de la République rouge.

Savez-vous comment, au lendemain de cet échec, il vous faisait traiter par le *Réveil* qui, alors comme aujourd'hui, lui servait d'organe ?

Ecoutez :

« *Ce sont cinquante-neuf mille Electeurs de notre département qui, avant de savoir si la victoire était impossible, se sont LACHEMENT COURBES sous la défaite !*

» *Leur COUARDISE s'est effarée, leur LACHETÉ leur a monté au cerveau, leur ÉGOÏSME leur a bouché les oreilles, la PEUR leur a donné le vertige.*

» CINQUANTE-NEUF MILLE FRANÇAIS DU DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE SE SONT PLAT VENTRÉS AUX GENOUX DE GUILLAUME. »

(Le Réveil).

Des COUARDS, des ÉGOÏSTES, des PLATS VENTRÉS, des LACHES, voilà comment vous appelait le *Réveil*, journal de M. Faye.

Voteriez-vous aujourd'hui pour lui ?

Non, non !

Traitez-le comme il vous a traités, et votez pour le général de GONDRECOURT qui, seul, est

Le candidat de l'ORDRE,

Tandis que M. Faye est le candidat des ROUGES.

E. M.

Aux Habitants des Campagnes

parce que, sachant ce que l'argent coûte de peines à gagner honnêtement, vous tenez à vos épargnes, pour en faire le patrimoine de vos fils; parce qu'enfin vous êtes inaccessibles à cette perversion qui, dans les villes, ruine les fortunes, trouble les familles et crée partout des foyers de révolution.

Voilà pourquoi ces gens-là qui s'intitulent Républicains, et qui sont l'opposé de la République; qui vous parlent de liberté, d'égalité, de fraternité et qui vous contestent vos droits politiques et voudraient en quelque sorte vous retrancher de la famille humaine, oui, voilà pourquoi les rouges vous traitent de ruraux.

Paysans, mes amis et mes frères, voilà ceux qui vous haïssent, ceux dont vous devez craindre les pièges.

Ce n'est pas le riche, ce n'est pas le noble, ni le bourgeois, pas plus que l'industriel et le commerçant, qui vous veulent du mal. Pourquoi seraient-ils vos ennemis? Est-ce que leurs intérêts ne sont pas liés aux vôtres? Est-ce que cette terre que vous trempez de vos sueurs, n'est pas la source première de la fortune publique, l'aliment nécessaire du commerce et de l'industrie?

Non, vos ennemis ne sont pas là; ils sont dans ces clubs où s'affichent les doctrines les plus subversives, où se trament les complots les plus noirs contre la société, sur ces places publiques où pullule la race malfaisante et indestructible des fainéants; dans ces estaminets où des orateurs de contrebande, qui n'ont pas le sou, décident du sort de l'humanité entre deux verres d'absinthe qu'ils ne payent pas toujours. Vos ennemis, ce sont ces piliers de café que vous avez si bien nommés des *mange-tout* — *Lous acabayrés*.

Si les théories de ces hommes étaient appliquées, si la France était assez abandonnée de Dieu pour tomber dans leurs mains, qu'arriverait-il? Vous verriez bientôt, dans toutes nos villes, et jusque dans vos plus pauvres villages, se renouveler les scènes lugubres et terribles qui, en

93, ont ensanglanté la France, et qui, en 71, ont épouvanté le monde.

Nous verrions partout :

L'incendie comme à Paris

Le vol armé comme à Paris ;

L'assassinat organisé, comme à Paris, et la fusillade remplaçant la guillotine, pour aller plus vite.

Nous verrions partout le pillage des caisses publiques où se concentre cet impôt dont chaque pistole, chaque écu, chaque sou est humide des sueurs de votre front.

Nous verrions cette multitude avide se ruer sur vos biens; vous mettre à la porte de vos maisons; vous prendre vos femmes et vos filles; car, s'ils demandent le partage des terres, ils ont aussi inventé je ne sais quelle hideuse morale qui fait un dogme de la prostitution et met les femmes en commun.

Et ces misérables osent accuser les honnêtes gens de vouloir vous prendre votre terre, cette terre que vous avez payée ou qui représente les épargnes accumulées de vos ancêtres.

Ils cherchent à vous faire croire qu'on voudrait vous ramener à la dime et au régime des seigneurs. Ils espèrent, par ces mensonges, surprendre votre bonne foi; ils spéculent sur ce qu'ils appellent « votre ignorance », pour arriver à la réalisation de leurs criminels desseins.

Ils s'imaginent qu'en haine de ces choses d'autrefois, et qui ne peuvent plus revenir dans notre société, vous allez bonnement les investir de votre confiance.

Si vous n'êtes pas des savants, au moins vous avez le bon sens, ce bon sens que Jasmin, notre poète populaire, appelle « l'ainé de l'esprit » — *l'aynat de l'esprit!* Et ce bon sens vous suffira pour distinguer qui, d'eux ou de nous, vous dit la vérité.

Non, la dime ne reviendra pas; personne n'y songe, et ce sont d'abominables calomnies que l'on répand parmi vous dans un but malhonnête. Ceux qui les débitent et les colportent ont intérêt à vous tromper, — et ils savent bien

qu'ils vous trompent. Ils se défient trop de votre honnêteté pour vous dévoiler leurs véritables projets.

Tous ces imposteurs font partie d'une vaste conspiration tramée, dans toute la France, contre ceux qui possèdent, au profit de ceux qui n'ont rien et qui ont horreur du travail. Ils ne prendraient pas la dîme, ceux là, ils prendraient tout!

Vous avez vu des rois; vous vous souvenez de Louis XVIII. de Charles X et de Louis-Philippe, avez-vous payé la dîme? Non, assurément.

Vous voyez donc bien qu'on vous trompe et que vous ne devez pas vous laisser entraîner par cette coupable propagande contre l'ordre social.

Ecoutez-vous ces entrepreneurs de désordre qui viennent de vous montrer, à Paris, où aboutissent leurs systèmes et leur prétendue sollicitude pour le travailleur?

Ils criaient aussi, là-bas, contre les riches, et ils promettaient de faire le bonheur du pauvre.

Qu'ont-ils fait?

Ils ont mené à la boucherie les malheureux assez aveugles et assez insensés pour les suivre, tandis que eux-mêmes, eux les chefs de ce mouvement, ils se mettaient à l'abri des balles, et se gorgeaient dans une orgie perpétuelle.

Pendant que les autres allaient se battre pour eux, ils envahissaient les maisons où ils savaient qu'il y aurait à prendre, forçaient les armoires, et s'emparaient de l'or, de l'argent et de tous les objets précieux qui tombaient sous leurs mains.

Lorsque cette horrible révolte, qui semblait avoir déchaîné sur Paris des milliers de forçats, a été réprimée, ou les a trouvés les poches pleines d'or et de billets de Banque.

Habitants des campagnes, attention!

La société est entourée de périls. Elle sombrerait dans un épouvantable naufrage, si ces agents de désordre parvenaient, à force d'astuce et de tromperie, à ébranler en vous ce sentiment si profond de conservation qui peut bien

HABITANTS DES CAMPAGNES.

C'est un homme du peuple qui vous parle — le fils d'un travailleur comme vous. Il a pris sa part de toutes les injures dirigées, depuis quelque temps, contre les paysans par une classe d'hommes qui se prétendent supérieurs à vous et que vous surpassez cependant par votre bon sens, et surtout par les services que vous rendez à la société.

Ces hommes, hier encore, croyaient vous flétrir par cette qualification de *Ruraux* qui fait votre honneur et votre force. Aujourd'hui ils vous caressent parce qu'ils ont besoin de vos suffrages.

Mais tenez-vous en garde contre leurs cajoleries. Les mêmes sentiments n'ont cessé de les animer.

Jaloux de votre tranquillité, plus jaloux encore du bien-être que vous savez conquérir à la sueur de votre front, eux qui voudraient arriver à la fortune sans travail, vous le voyez, en ce moment, parcourir vos campagnes, et, sous prétexte de vous instruire de vos droits, chercher à vous entraîner dans leur parti.

Ne vous laissez pas aller à leurs suggestions perfides.

Votre parti ne peut être que celui de la paix publique sans laquelle vous ne sauriez trouver pour vos produits un écoulement rémunérateur.

Ruraux! Savez-vous que, dans la bouche de ceux qui vous traitent de la sorte, ce mot est l'expression du plus profond mépris?...

On vous appelle des ignorants, des égoïstes, des avarés, des ladres.

On vous compare à un vil bétail, on vous ravale au niveau des bêtes de somme et, après avoir essayé de vous ravir vos titres de citoyens, on voudrait aller jusqu'à vous refuser votre qualité d'homme.

Savez-vous pourquoi l'on parle ainsi de vous?

Parce que vous aimez, avant tout, cette terre qui vous fait vivre, ces champs que vous fécondez; parce que vous aimez l'ordre qui protège le travail et en assure les fruits;

s'égarer quelquefois, mais qui n'en est pas moins la plus sûre sauvegarde de l'ordre social.

Pour mieux vous abuser, les partisans du désordre s'écacheront derrière des noms honorables; ils vous présenteront des hommes que vous n'auriez aucune peine à prendre pour des conservateurs, si vous ne connaissiez leurs alliances compromettantes. Gardez-vous bien de tomber dans ce piège.

Ces hommes, malgré leur honorabilité, ne pourront rien, absolument rien contre ceux avec lesquels ils s'allient. Aux jours de trouble, ils seront impuissants à dominer ou à diriger les mauvaises passions qu'ils ont la criminelle faiblesse de flatter aujourd'hui, et dont ils ne rougissent pas de se faire un appui.

Restez donc fermes; repoussez avec mépris les conseils perfides de ceux qui, après vous avoir poursuivis de leurs injures, viennent dans vos campagnes mendier votre appui et qui voudraient faire de vous les instruments de leur ambition perverse.

Habitants des campagnes! que ces deux mots soient toujours votre devise et votre cri de ralliement :

ORDRE, LIBERTÉ, TRAVAIL.

Votez pour le brave général

DE GONDRECOURT

qui est le candidat de l'ORDRE.

Repoussez M. Faye qui est le candidat des ROUGES.

EMILE MAURY.

ELECTIONS DU 2 JUILLET

Électeurs,

ON VOUS TROMPE.

- M. Faye n'est pas le candidat de l'ordre ;
- M. Faye n'est pas le candidat conservateur ;
- M. Faye n'est pas le candidat du gouvernement de M. Thiers ;
- M. Faye n'est pas le candidat de la paix.

M. Faye est le candidat des Rouges, présenté par le club des Rouges, soutenu par le journal des Rouges.

M. Faye était avec les partisans de la Commune, tant qu'elle a eu quelque chance de succès; et s'il venait maintenant la désavouer, ce désaveu ne serait qu'une manœuvre électorale.

Comment serait-il le candidat de M. Thiers, lui qui, aux élections de février a été son concurrent et son adversaire le plus acharné; lui qui l'a fait traiter, dans son journal le *Réveil*, de PRUSSIEN, de BOMBARDEUR, d'ASSASSIN DE LA RÉPUBLIQUE, lui qui a laissé accoler au nom de cet illustre citoyen l'épithète de FOUTRIQUET?

Et le même journal, organe de M. Faye, ne cesse d'accabler d'outrages l'honorable préfet de Lot-et-Garonne, représentant de M. Thiers.

N'était-il pas aussi de ceux qui demandaient la guerre à outrance, et qui, en empêchant M. Thiers de conclure la paix, voulaient faire partir jusqu'au dernier de vos fils; car ils ne se battaient pas, eux!!! Ils ne savent qu'injurier et mentir! Au lendemain du 8 février, parce que vous leur aviez refusé vos suffrages, ils vous traitaient de *rurauts*, de *couards*, de *plat-ventrés*! Ils ont dit que VOUS ETIEZ, DANS LE DEPARTEMENT, 59,000 LACHES!

Et maintenant, ils vous flattent; ils vont partout disant que le loyal et brave général de Gondrecourt veut ramener la dîme, et le régime des seigneurs, et qu'il est candidat d'Henri V. Autant de mensonges!

ÉLECTEURS, ON VOUS TROMPE.

- Le véritable candidat de l'Ordre,
- Le véritable candidat conservateur libéral,
- Le seul candidat qui pourrait se recommander du gouvernement de M. Thiers,

C'EST LE GÉNÉRAL DE GONDRECOURT.

Tous les partis honnêtes, tous les journaux de l'Ordre vous le recommandent.

M. Thiers lui-même n'a-t-il pas prouvé qu'il était digne de vos suffrages, en le nommant chef militaire du département de Lot-et-Garonne et en l'envoyant à Agen défendre l'ordre contre les amis de M. Faye, — les Rouges?

Électeurs,

Si vous voulez l'ordre dans la société et la tranquillité dans vos familles.

Votez tous pour le GÉNÉRAL DE GONDRECOURT.

Emile MAURY,
Secrétaire du Comité Electoral.

AUX ELECTEURS

du Département de Lot-et-Garonne.

Électeurs,

On me communique, à l'instant, un placard anonyme qui serait, me dit-on, affiché et répandu à profusion dans nos campagnes.

Je suis représenté, dans ce libelle infâme, comme un partisan de la guerre, comme un partisan de la Commune de Paris, que j'ai publiquement flétrie, comme un homme de désordre, un révolutionnaire, un *rouge*.

Je n'ai qu'une chose à répondre : Le misérable qui a inventé ces calomnies a *menti, sciemment menti* ; il n'a pas osé et n'osera pas les couvrir de sa signature.

Ma vie toute entière proteste contre de semblables attaques, qui ne sont dirigées contre moi, à la dernière heure, que pour surprendre votre bonne foi.

Elles sont uniquement inspirées, ces injures ridicules, *par la rage et par l'impuissance*.

Mon drapeau politique, mes adversaires le savent bien, et c'est là la seule cause de leur irritation et de leur colère, est aujourd'hui ce qu'il a toujours été : *Le drapeau de la conservation, celui de l'ordre par la liberté*.

Et c'est parce que je suis ennemi du désordre, de la guerre et des révolutions que je ne veux pas d'une restauration monarchique qui servirait de prélude à une Révolution et à des agitations nouvelles, en même temps qu'elle nous ramènerait *infailliblement* à un régime détesté dont la France ne veut plus.

L. FAYE.

Agen, le 26 Juin 1871.

(Agen, Imprimerie F. Bonnet. cours du Pin, 14.)

Aux Electeurs de la commune de Lafitte.

Chers Concitoyens,

Le 2 juillet prochain, nous sommes appelés à nommer un député en remplacement de M. Thiers.

Deux candidats sont en présence qui sollicitent nos suffrages. — L'un, M. le baron de Gondrecourt, Orléaniste sous la monarchie de Juillet, clubiste en 1848, candidat officiel du Gouvernement Impérial pendant quinze ans, comblé de faveurs par le triste héros de Sedan, partageant à Metz avec le maréchal Bazaine, de sinistre mémoire, la honte d'une capitulation qui a été la principale cause de nos désastres, arbore aujourd'hui le Drapeau blanc, qu'il admire, dit-il, dans toutes les pages de l'histoire de France.

En lui accordant vos suffrages, vous votez pour la royauté d'Henri V, pour la restauration du pouvoir temporel du Pape, dont les conséquences seraient la guerre avec l'Italie et la Prusse, l'appel de tous les hommes valides sous les drapeaux pour soutenir une guerre funeste, la ruine de l'industrie et de l'agriculture, l'amoindrissement sûr de la nationalité française et peut-être son anéantissement.

L'autre, M. Faye, avocat, maire de Marmande, un des grands propriétaires du départe-

ment, tient depuis vingt ans haut et ferme dans sa ville natale le drapeau de l'ordre et de la liberté. Démocrate convaincu, cœur loyal et généreux, il n'a jamais, lui, changé de bannière. Il veut toutes les libertés compatibles avec notre éducation et nos mœurs, mais il les veut avec l'ordre et la stabilité.

En votant pour lui, vous voterez pour la conservation de nos libertés, pour leur extension; vous affirmerez que vous ne voulez pas de révolutions, et que vous ne voulez pas plus du Drapeau blanc que du Drapeau rouge.

Electeurs,

Entre ces deux candidats votre choix sera bientôt fait. Vous ne voudrez pas être la cause d'une nouvelle guerre, qui serait encore plus désastreuse que celle dont les étapes sont : Sedan, Metz et Paris; vous ne voudrez pas que vos enfants aillent exposer leur vie pour les caprices du Comte de Chambord ou de toute autre tête couronnée, et surtout vous ne voudrez pas que les libertés que nos Pères ont conquises en 89 nous soient aujourd'hui ravies. Vous voterez pour M. FAYE, parce qu'il est l'ennemi des guerres injustes et des révolutions, et qu'il veut toutes les libertés compatibles avec l'ordre.

Lafitte, le 27 juin 1871.

GERMÉ. — BOUÉ. — CAUCAU. — FARFAL. — LALAURIE.
— CHAUDRUC. — RÉGADE. — VIGNEAUX.

LE RÉVEIL DE LOT-ET-GARONNE

JOURNAL DE LA DÉMOCRATIE RÉPUBLICAINE.

Paraissant tous les jours, le Dimanche excepté

Rédacteur en chef: A. MONDENARD.

PRIX D'ABONNEMENT:
Trois Mois... 8 fr.
Six Mois... 15 fr.
Un an... 29 fr.

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser au Rédacteur en chef, de deux à quatre heures.
Les manuscrits ne seront pas rendus.

PRIX D'INSERTION:
Annonces... 20 c. la ligne
Réclames... 30 c.
Faits Divers... 40 c.

Chemins de fer du Midi. — Heures des Départs et des Arrivées. (Service d'Été).

Table with 4 columns: AGEN & BORDEAUX, BORDEAUX & AGEN, AGEN & TOULOUSE, TOULOUSE & AGEN. Includes departure and arrival times for omnibus and express services.

Avis aux Abonnés.

Nous avisons tous nos Souscripteurs trimestriels ou autres, tant anciens que nouveaux, que leur abonnement sera continué, à moins d'avis contraire et préalable de leur part.

Nous les prions d'aviser de leur refus dès les premiers jours qui suivent la fin de leur abonnement. Sinon, l'abonnement du trimestre commencé serait acquis à l'Administration.

Les personnes qui désirent s'abonner au RÉVEIL DE LOT-ET-GARONNE, doivent nous adresser le montant de leur abonnement en même temps que leur demande. Le meilleur mode de paiement s'opère par un Bon sur la Poste, à l'adresse de M. le Directeur du RÉVEIL DE LOT-ET-GARONNE.

Dépêches Télégraphiques

Bordeaux, 4 juillet.

ÉLECTIONS COMPLÉMENTAIRES.

Résultats approximatifs connus jusqu'à 10 h. moins quelques communes.

BORDEAUX.

Table listing election results for Bordeaux: Emile Fourcand (71,698 voix), Amédée Larrieu (71,403), Simiot (69,682), Sansas (68,682).

Tous les quatre élus.

Table listing election results for Puy-de-Dôme: Rouher (25,537), Jérôme David (24,604), De Bouville (23,400), Ernest Dréolle (23,338), Général Pellé (22,957), Morange (20,370), Régis (18,925), De Sèze (18,348).

PUY-DE-DÔME.

M. Salneuve, candidat républicain, est élu à une majorité énorme.

Paris, 1er juillet.

389,775 électeurs sont inscrits à Paris.

La Liberté dit que les premières troupes partent dans la soirée pour les garnisons de province.

A la Bourse d'aujourd'hui, l'emprunt a été coté 86-40; la rente, 54-85.

Le comte de Paris a visité hier M. Thiers. Un grand dîner a lieu ce soir chez M. Thiers. Les princes d'Orléans seront parmi les convives.

Le bruit de la retraite de M. Jules Favre et de son remplacement par M. de Broglie, est démenti.

La ville de Strasbourg a souscrit à l'emprunt pour 18 millions.

Rome, 1er juillet.

Les ministres sont arrivés; ils installent leurs ministères respectifs.

Les représentants du Portugal, de la Grèce, du Brésil, de la Suisse et de la Bavière, sont arrivés; ils ont été reçus par le ministre des affaires étrangères.

Les autres représentants arriveront demain et après-demain.

Les maires de plusieurs villes, des députés et des sénateurs sont allés à Rome.

Madrid, 1er juillet.

On assure qu'Olozaga est nommé ambassadeur à Paris.

Revero le remplacera.

La croyance est que Moret triomphera.

(Havas)

Rome, 1er juillet.

La Gazette officielle publie un décret de prorogation de la chambre et du sénat.

Naples, 2 juillet.

Le roi partira dans la matinée pour Rome.

AGEN, 5 JUILLET.

BULLETIN.

AUX ÉLECTEURS DES CAMPAGNES.

I

Qui donc voudrait élever des barrières entre les villes et les campagnes?

Qui, désormais, essaierait de susciter entre l'ouvrier des champs et le travailleur des villes, de fratricides antagonismes?

La charrue n'est-elle pas un outil?

Pourquoi celui qui sème et récolte le blé haïrait-il celui qui le pétrit?

Travailleurs, ne poursuivons nous pas le même but: le développement physique, intellectuel et moral de l'humanité?

Les barrières élevées par l'empire tombent; les antagonismes suscités par la monarchie disparaissent; les haines s'apaisent; les méfiances cessent; la concorde prépare la fraternité.

C'est là le progrès immense constaté par les résultats du scrutin;

Malgré de vieilles rancunes ardemment exploitées, la population urbaine et la population rurale ont fraternellement communiqué dans cette mémorable journée du 2 juillet.

Le vote du village s'est enhardi: il a bravé la légitime terreur qu'inspira un instant la commune de Paris;

C'est vainement qu'une presse forcenée, enchérisant encore sur l'affreuse vérité, assemblait l'hideux tableau des horreurs dont la capitale vient d'être le théâtre.

C'est vainement qu'empruntant à l'empire ses grands moyens, la réaction légitimiste menaçait le tranquille et timide propriétaire de l'incendie, du pillage et de la terreur commise;

Chose étrange! ces accusations monstrueuses se retournaient contre elle et plus elle exagérait ses efforts, plus elle constatait sa faiblesse.

Que M. le général de Gondrecourt eût encore écrit deux ou trois lettres;

Que M. le comte de Mac-Carthy eût jeté dans les campagnes quelques nouvelles brochures;

Que les membres du clergé eussent débité un sermon de plus;

Que l'Union du Sud-Ouest eût servi encore quelques pages du cathéchisme poissard,

Et, chose étonnante! le parti républicain n'aurait eu qu'à se croiser les bras pour obtenir l'unanimité!

Quant aux candidats, quelle différence!

Quels immenses avantages n'avait pas sur celui que les royalistes appelaient dédaigneu-

sement « l'aigle du barreau de Marmande » M. le général baron de Gondrecourt.

N'est-il pas vrai, partout et toujours, cet évangélique proverbe, d'après lequel nul n'est prophète en son pays?

Or, M. Faye est tout vulgairement de chez nous, tandis que les origines de M. le baron général de Gondrecourt se perdent poétiquement dans les mystères de la mer des Antilles!...

Il n'est pas d'ici: quelle chance! il est créole: quel charme! il est général: quel prestige! il a vaincu à Gravelottes: quel triomphe! il est décoré du grand ture: quelle gloire! il est romancier: quel délire! il est baron: toutes les douzières tombaient en pâmoison: les castels abaissaient hospitalièrement leurs herses; les manants encombraient les chemins pour voir passer ce gentilhomme charmé d'or. On raconte même que, du côté de Tombœuf, beaucoup de vilains virent spontanément se mettre à la disposition du très haut et très-puissant seigneur de Richefont pour battre l'eau des flaques et empêcher les grenouilles de coasser et de troubler les rêves électoraux du sire de Gondrecourt!

Et, pourtant, il n'est pas prophète.

« Fange, néant, nuit noire! » comme dit l'autre.

L'« aigle du barreau de Marmande », le bourgeois, l'homme qu'à Nérac, on disait être de « son pays » l'a emporté sur le baron.

Or, sérieusement, savez-vous à quoi cela tient?

A ceci: L'homme de Marmande a été franc, loyal; il a dit, dès le premier jour: « Je suis ceci, je veux cela. » Il n'a pas tergiversé, il n'a pas louvoyé; il a carrément montré son drapeau; il n'a pas avalé sa langue.

La conscience publique a deviné, dans cet homme, un honnête homme: elle n'a pas hésité; partout elle s'est prononcée de la même manière.

A Laplume la bourgeoisie libérale l'a acclamé: à Casteljaloux le paysan landais l'a fait sien; à Fumel les gens d'ordre l'ont reconnu homme d'ordre.

Qu'on y songe! il est temps de faire de la politique en se conformant à la morale et non en caressant des intérêts ou des appétits.

La politique ne doit être que la morale appliquée à la gestion des affaires publiques.

Le temps vient où la suprême habileté consistera bêtement à être honnête.

On est las des habiles, des roués, des menteurs, des faiseurs:

Un homme qui danse sur la corde électorale avec un drapeau dans chaque main, risque de passer pour un successeur de Madame Saqui: mais, nous avons tant vu de cabriolets, que nous sommes dégoûtés des danseurs.

Que demandons nous à nos députés?

Ce qu'on demande à un mandataire ordinaire: qu'ils soient scrupuleusement intègres dans l'accomplissement de leur mandat.

Or, en quoi consiste ce mandat?

Ils ont mission de nous assurer deux biens inappréciables:

La stabilité — la liberté.

Nos amis de la campagne tiennent beaucoup à la première: ils ont raison.

Nous, gens des villes, tenons beaucoup à la seconde: nous n'avons pas tort.

Voilà pourquoi nous avons tous, d'une voix, acclamé M. Faye qui, comme

propriétaire, rassurait ceux qui veulent conserver qui, comme homme de liberté, offrait toutes garanties à ceux qui veulent acquérir.

Et nous espérons que, si une centaine d'hommes comme M. Faye entrent à la Chambre, nous aurons assez de stabilité et de liberté pour fonder la République;

Ce qui nous eut, croyons-nous, fait défaut, si l'on y avait envoyé une centaine de Gondrecourt.

A. MONDENARD.

On lit dans la Liberté:

La Société des auteurs dramatiques, réunie hier en assemblée générale, a refusé de s'associer à la proposition d'exclusion dirigée contre MM. Victor Hugo, Félix Pyat et Paul Meurice. En ce qui concerne MM. Paul Meurice et Victor Hugo, nous n'avons aucune objection à faire à cette décision. Assemblée littéraire, la Société des gens de lettres refuse de se constituer en tribunal politique: rien de mieux; mais en ce qui concerne M. Félix Pyat, il y avait peut-être une nuance.

Avant d'être auteur dramatique, M. Félix Pyat est un incendiaire. A ce titre, la Société des auteurs dramatiques aurait peut-être pu devancer le jugement par contumace qui frappera l'ex-membre de la Commune.

Il ne serait certainement venu à la pensée d'aucun homme sensé d'accuser la Société de s'être laissé entraîner sur un terrain qui n'est pas le sien.

On lit dans le Soir:

Le général Ladmirault est nommé gouverneur de Paris.

L'affiche suivante vient d'être distribuée à profusion et collée sur tous les murs de Paris: « Ajouter à tous les bulletins de vote le nom de GAMBETTA, »

« Qui n'est solidaire d'aucune liste, c'est » fonder la République par la conciliation; » c'est créer l'équilibre gouvernemental en » donnant à la République deux chefs, l'un » pour la fraction whight, l'autre pour la fraction tory: GAMBETTA ET THIERS. »

« Dès lors, toute porte est fermée aux cons- » pirations monarchiques. »

L'immense majorité des électeurs parisiens suivra ces conseils. C'est une inspiration très habile et très heureuse qui décidera le succès (Gironde) L.

M. CASTELAR.

Emilio de Castelar, le grand orateur républicain de Madrid, vient de prononcer un très remarquable discours sur la situation de l'Espagne.

« Les dernières années de ce siècle approchent, a dit Castelar, et elles peuvent être aussi grandes que les dernières du dix-huitième siècle, où éclata la Révolution française. Et continue le grand orateur, l'histoire nous dit que l'idée qui naît à la fin d'un siècle se réalise à la fin du siècle suivant. »

Ayons donc foi en la République, elle doit profiter à tous les peuples, surtout à nos voisins; que la France, donc, ce centre de la liberté, par un vote intelligent, proclame à jamais la République, et nous ne tarderons pas à la voir acclamée par tous les peuples nos voisins.

LE RÉVEIL

DE LOT-ET-GARONNE JOURNAL DE LA DÉMOCRATIE RÉPUBLICAINE

PRIX D'ABONNEMENT :
Trois Mois..... 8 fr.
Six Mois..... 15 fr.
Un an..... 29 fr.
Les abonnements se paient d'avance.

PRIX D'INSERTION :
Annonces..... 20 c. la ligne
Réclames..... 30 c. —
Faits Divers..... 40 c. —
On ne fait pas d'annonces à moins de 1 fr.

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

Rédacteur en chef: A. MONDENARD

Rédaction et Administration, Cours du Pin, 14.

RÉCAPITULATION DES 2 TOURS DE SCRUTIN

Conseil Général de Lot-et-Garonne

Arrondissement d'Agen

RÉPUBLICAINS :

- Premier canton d'Agen
E. Magen.
- Deuxième canton d'Agen
Edmond Lanes.
- Canton d'Astafort
G. de Laffitte-Lajoannet.
- Canton de Laplume
Désalos.
- Canton de Prayssas
Lacoste.
- Canton de Port-Sainte-Marie
Charbouneau.
- Canton de Beauville
Marqués.

MONARCHISTES :

- Canton de Laroque-Timbaud
De Châteaurenard.
- Canton de Puymirol
Bellos.

RÉPUBLICAINS 7. — MONARCHISTES 2.

Arrondissement de Nérac

- Canton de Nérac
Fallières.
- Canton de Mézin
Dat.
- Canton de Lavardac
Docteur Monthus.
- Canton de Francescas
F. Monthuz.
- Canton de Casteljalous
Martin.
- Canton de Damazan
Dupuy.

- Canton de Homéillés
Dollfus.

RÉPUBLICAINS 6. — MONARCHISTES 4.

Arrondissement de Villeneuve

- Canton de Villeneuve
Soulhiol.
- Canton de Ste-Livrade
Chable.
- Canton de Monclar
Pons.
- Canton de Tournon
Carrère.
- Canton de Penne
Laporte.

- Canton de Fumel
Fournier-Gorre.
- Canton de Castillonès
De Baillet.
- Canton de Monflanquin
Sarrette.
- Canton de Cancon
Lafaurie.
- Canton de Villerséal
Besse.

RÉPUBLICAINS 5. — MONARCHISTES 5.

Arrondissement de Marmande

- Canton de Marmande
Faye.
- Canton de Castelmoron
Boudet.
- Canton de Tunneins
Pomarède.
- Canton du Mas d'Agénais
Tréjaut.

- Canton de Bouglon
De Bastard.
- Canton de Lauzun
Manin.
- Canton de Meilhan
Lawton.
- Canton de Seyches
De Richemont.
- Canton de Duras
Bellaud.

RÉPUBLICAINS 4. — MONARCHISTES 5.

Le Conseil Général se trouvera composé de
22 républicains et 13 monarchistes

Avis aux Abonnés.

Nous avisons tous nos souscripteurs trimestriels ou autres, tant anciens que nouveaux, que leur abonnement sera continué, à moins d'avis contraire et préalable de leur part.

Nous les prions d'aviser de leur refus dès les premiers jours qui suivent la fin de leur abonnement, sinon l'abonnement du trimestre commencé serait acquis à l'Administration.

Les personnes qui désirent s'abonner au *RÉVEIL DE LOT-ET-GARONNE*, doivent nous adresser le montant de leur abonnement en même temps que leur demande.

Le meilleur mode de paiement s'opère par un Bon sur la Poste, à l'adresse de M. le Directeur du *RÉVEIL DE LOT-ET-GARONNE*.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 17 octobre.

La reine Victoria est encore souffrante, mais un mieux sensible s'est manifesté.

La liste de souscription ouverte par le lord-maire de Londres pour les incendiés de Chicago, s'élève déjà à 500,000 fr.

Le général américain Burnside part demain pour New-York.

Le comité des travailleurs a fait paraître une adresse signée Howel, Quill et Georges Potter, demandant la séparation de l'Eglise et de l'Etat dans le reste du Royaume-Uni, comme en Irlande.

« La Chambre des communes actuelle, dit ce manifeste, ne représente pas complètement les aspirations du pays. »

Le manifeste annonce, en outre, que des comités seront formés et que des meetings seront tenus pour arriver à connaître l'opinion des ouvriers sur ce sujet.

M. Léon Say, préfet de la Seine, et M. Vautrain, président du Conseil municipal, sont attendus demain.

Pendant leur séjour à Londres, ils seront les hôtes du lord-maire.

Madrid, 16 octobre.

La Gazette publie les décrets acceptant la démission de divers gouverneurs civils de provinces, et leur donnant des successeurs.

La Junte directrice du parti de M. Zorrilla a approuvé hier soir le manifeste qui lui a été présenté.

Aujourd'hui, à trois heures, les républicains fédéraux tiennent une grande réunion.

Il y a eu lieu une réunion des ouvriers du quartier Inclusa à Madrid.

On y a adopté l'idée de nommer des ouvriers comme membres de la municipalité et des Cortès.

AGEN, 19 OCTOBRE

LE COMPTE-RENDU DE M. CHAUDORDY.

Un de nos députés de février a cru de son devoir, au moment des vacances parlementaires, de rendre compte de ses votes aux électeurs : de ses votes, car M. Chaudordy peut très bien rédiger des pièces diplomatiques (sa profession de foi et sa circulaire le prouvent), mais il ne peut que garder un prudent silence sur les occasions où son patriotisme lui aurait fait prendre la parole. Il a l'air de dire, lui, l'écrivain de cabinet, que les discussions oratoires sont des jeux passablement frivoles ; il n'a même parlé dans les bureaux qu'avec modération, de manière à ménager le temps de ses collègues.

S'il s'était un peu plus adressé à l'Assemblée nationale, il aurait eu moins de peine à expliquer ce qu'il a fait et ce qu'il n'a pas fait comme représentant : ses électeurs auraient été tenus par ses dis-

cours au courant des intentions de leur mandataire, et l'instruction de tous n'y eût rien perdu.

Tout ne sera pas dit aujourd'hui, parce que M. Chaudordy, s'emparant de l'idée excellente de se mettre en rapport avec les électeurs, traitera sur une simple feuille de papier des actes politiques qu'il a mis huit mois à accomplir. Les relations doivent être plus suivies et aussi plus directes. Et c'est une étrange manière de représenter le peuple, que de voter toujours en silence, sauf à s'entendre avec lui par l'intermédiaire de l'imprimeur. Quand on s'appelle M. le comte Chaudordy, ancien délégué du ministre des affaires étrangères, quand on est ainsi en position d'exercer de l'influence sur d'autres hommes moins expérimentés, on ne fait pas tout son devoir en se bornant à un rôle muet.

D'autre part, si l'on élève à la hauteur du premier des dogmes politiques la tendance à ne point avoir de programme personnel et à suivre avec un complet désintéressement les volontés du pays, on ne veut pas seulement s'adresser au peuple par circulaire, on désire encore plus l'écouter ; on provoque de grandes réunions, on expose des vues, on recherche les débats contradictoires... M. Chaudordy n'a pas fait cela, et sa note d'ambassadeur ne saurait suffire au peuple souverain.

Voyons pourtant de quelle façon il a entendu ces vœux du pays, à la consultation duquel il a employé si peu d'efforts.

M. Thiers ayant été élu dans vingt-six départements, M. Chaudordy s'est incliné devant cette consécration populaire : il n'a pas hésité à voter pour le *Chef du Pouvoir exécutif*.

Que voulait la nation sur la question de paix ou de guerre? M. Chaudordy n'a pas osé le dire. Ils n'étaient donc pas pour lui les organes de la France, les deux journaux qui avaient fait prévaloir sa candidature et celle de ses cinq collègues par des appels à la lâcheté? Lui-même, d'ailleurs, convient, avec une naïveté singulière, de s'être moins préoccupé de l'intérêt général, que de sa propre dignité. Ayant déclaré, au nom du gouvernement de Septembre, que la France ne consentirait pas à une cession de territoire, il n'a pas cru décent d'adhérer au traité. Lequel valait mieux? Question interdite. Nommez, après cela des diplomates pour députés!

Au sujet de la capitale, M. Chaudordy s'est prononcé pour Versailles. Curieuses sont ses raisons, qu'il trouve supérieures aux appréhensions d'émeute. — Paris est la moins française de nos villes, plus humanitaire que patriote. — Il offre trop de distractions aux hommes d'Etat et de gouvernement (comme s'ils restent maintenant, et s'ils pourront jamais s'journer à Versailles au-delà de leurs heures officielles!) — Il fait perdre du temps à tous les fonctionnaires qui, travaillant d'avantage ailleurs, nécessiteraient un nombre moins considérable (belle économie à côté des dépenses occasionnées par une installation provisoire, également condamnée par nos traditions nationales et nos aspirations républicaines!) — Paris *décapitalisé*, s'administrerait enfin lui-même, tandis qu'il ne l'a pu jusqu'à pré-

sent, (argument superbe, emprunté aux lois déifiantes des régimes monarchiques.)

Parlez-moi ensuite des opinions de M. Chaudordy sur les libertés municipales! Il veut la nomination des maires par les conseils municipaux, sans distinction de villes grandes ou petites? Très bien? Mais savez-vous principalement pourquoi? Parce que le gouvernement, obligé de compter avec le principe électif, prendra tout de même le maire dans la majorité du conseil, sous peine de créer un conflit dangereux.

M. Chaudordy n'a pas voté le traité définitif de paix. Il trouve qu'on s'est trop pressé; il eût voulu attendre la défaite de la Commune. — Attitude admirable de la part d'un homme envoyé à la chambre par un parti affolé de négociations pacifiques, d'un homme silencieux au cours de toute la discussion et qui critique avec sérénité, quand tout est fini, un gouvernement sur lequel retombaient les embarras d'une double guerre.

M. Chaudordy a voté l'abrogation des lois d'exil, « peine injuste, lorsque ceux qui y sont condamnés n'ont commis aucun acte contraire aux lois du pays. » D'accord pour le fond, mais ces habitudes de la diplomatie vous ont, pour dire les choses, un langage où il est toujours loisible de mettre des points d'interrogation. Exemple: Que pense M. Chaudordy du manifeste d'Henri V et n'y a-t-il là rien de « contraire aux lois du pays? » — Quant à la validation des élections des d'Orléans, M. Chaudordy a passé par-dessus la question légale pour « laisser au suffrage universel toute la plénitude de son droit ». Approuvé, mais il s'agit de princes; pour ce qui regarde les simples citoyens, M. Chaudordy s'est-il inquiété des droits imprescriptibles du suffrage universel (entre autres celui de réunion), contre lesquels on relève la législation bonapartista? Que répondrait-il à des préfets de notre connaissance, très-forts en textes, et toujours prêts à objecter que « la loi est la loi »?

Dans la loi sur les conseils généraux, M. Chaudordy passe habilement sur les points litigieux où la réaction s'est donnée libre carrière (durée du conseil, indemnité des conseillers, etc.), pour ne montrer que la question la plus importante, celle de la *commission*.

Et voici ce qui a surtout dirigé son vote :

Les préfets changent trop souvent (hélas! oui et non, suivant qu'on s'appelle Audoy ou Lauras!). Auprès des *préfets sans expérience*, ayons une commission permanente capable de faire contre-poids.

Cela encore est assez juste; — mais ne semble-t-il pas que, dans ce cas comme dans les autres, M. Chaudordy prend la question par un petit bout, et que le grand sujet de la décentralisation est fort mal traité, quand on le réduit à quelques objections sur les changements de préfets et leurs attributions trop politiques?

M. Chaudordy a voté dans le sens le plus favorable à la presse — (cautionnement et transports de journaux), — de quoi nous lui donnons acte. Voilà enfin un homme qui sait par expérience que, si un carré de papier peut allumer la guerre, il peut aussi servir au pansement des plaies d'une nation.

V

DE L' ORDRE MORAL
AU 16 MAI

47 - Protestations contre des pressions électorales

A.D. Série M : Recueil des délibérations du Conseil Général, séance du 17 avril 1872

Les élections sont longtemps très agitées dans le canton du Mas d'Agenais. L'élection de M. Tréjaut aux cantonales d'octobre 1871 est annulée et M. de Luppé s'impose finalement du 19 novembre 1871, non sans exercer les pressions les plus vives mais aussi les plus traditionnelles sur l'électorat.

Ces méthodes perdurent jusqu'au lendemain de la première guerre mondiale dans les cantons où le métayage demeure le mode d'exploitation dominant. Le canton du Mas devient le fief du député communiste Renaud Jean qui combat les excès du métayage.

48 - La situation du département d'après un rapport préfectoral de février 1872

A.D. Série M : Rapport de police 1871

Par-delà les préjugés conservateurs, il faut souligner la pertinence de ce rapport préfectoral. Entre autres, il met l'accent sur l'unité républicaine face aux divisions des divers droites. Les renseignements de nature économique sont des plus objectifs.

49 - Le protestantisme libéral et la propagande républicaine

A.D. Série M : Cafés, cercles, spectacles 1854-1833

Bresson, Gausson et Corbières, les deux derniers surtout poursuivent l'action militante des protestants commencée sous l'Empire en faveur de la République. Souvent franc-maçons, et quelquefois vénérables de loge, ils se reconnaissent dans le mouvement du Réveil.

50 - Vanité des efforts de l'église catholique au temps de l'Ordre Moral.

A.D. Série M : Evènements politiques 1871-1883

L'Eglise, depuis la fin du XVIIIème, n'a jamais pu jouer un rôle politique décisif dans le département. Mis à part quelques cantons du villeneuvois, son influence politique reste nulle. Pendant l'Ordre Moral toutes les tentatives pour soutenir la politique conservatrice du Maréchal de Mac Mahon et combattre l'influence grandissante des républicains échouent.

51 - La politique des républicains, aux élections législatives de 1876

A.D. Série M : Elections 1877-1879

Victor de Langsdorff, candidat républicain, contre Herman Sarrette, député bonapartiste sortant, est un ancien préfet et un grand propriétaire terrien.

Echaudés par l'échec de février de 1871, les républicains et les radicaux choisissent des candidats fortunés et qui passent pour des plus modérés aux yeux des électeurs. Ils respectent ainsi la politique de modération et de sagesse défendue par Gambetta.

En 1876, sur quatre députés, trois sont franchement républicains. Seul le villeneuvois reste aux conservateurs. Georges Leygues devait le faire passer à la République en 1885.

52 - Manifeste du Maréchal de Mac Mahon

A.D. Série M : Elections de 1877-1879

"Le 16 mai en Lot-et-Garonne"

53 - Aux abstentionnistes

A.D. Série M : Elections 1877-1879

La campagne électorale de 1877 est la plus vive de tout le XIXème siècle. Le gouvernement du Maréchal applique en vain les méthodes de l'Empire autoritaire. A défaut de pouvoir convaincre les modérés, il cherche son salut dans la chasse aux abstentionnistes, sans grand résultat. (cf. document 24)

54 - Avis aux contribuables

A.D. Série M : Elections 1877-1879

Ce placard traduit bien l'antiparlementarisme essentiel des hommes du 16 mai. Les attaques contre les députés annoncent déjà le boulangisme et les campagnes nationalistes. Ces thèmes n'ont guère de succès en Lot-et-Garonne.

55 - La candidature officielle

A.D. Série M : Elections 1877-1879

Camille Dollfus, gendre de Haussman et ancien député sous l'Empire, est le type même de ces vieux notables bonapartistes qui cherchent en vain à retrouver une audience départementale à l'occasion du 16 mai.

Cette affiche montre bien le retour à la candidature officielle.

56 - Décret de révocation d'un maire

A.D. Série M : Nomination et révocation de maires: évènement du 16 mai 1877

Presque tous les maires républicains sont révoqués au lendemain du 16 mai. Si on ajoute à ces révocations, les poursuites contre les cabaretiers et les limonadiers, le nombre des victimes de la répression s'élève à plus de 700 personnes.

57 - Placard électoral en faveur de Fallières

A.D. Série M : Elections 1877-1879

Les républicains se font une arme des révocations. Elles prouvent à l'envie que ce sont bien eux qui respectent l'ordre établi et la légalité. La République, c'est l'ordre dans la liberté. Il suffit de faire appel aux nouveaux notables et aux couches nouvelles pour s'assurer la confiance des électeurs.

Fallières entraîne derrière lui tous les candidats républicains auxquels il garantit la victoire. Déjà révoqué en 1873, lors de la disgrâce de Thiers, de nouveau révoqué après le 16 mai, il passe pour le martyr de la République. Il commence alors une brillante carrière politique qui le conduit à la présidence de la République en 1906.

61 « Dans la commune de Samazan, il y a également une protestation, à la date du 10 décembre 1871, signée de plusieurs électeurs.

« Je vais, Messieurs, vous en donner lecture :

*A Messieurs les Membres du Conseil général
de Lot-et-Garonne.*

« Messieurs,

« Les soussignés, électeurs de la commune de Samazan, déclarent protester contre les élections auxquelles il a été procédé, le 19 novembre courant, pour l'élection d'un conseiller général parce que lesdites élections ont été le produit des manœuvres les plus déloyales, ainsi que cela résulte des faits ci-après, qu'ils sont en mesure de prouver.

« 1° Que M. le Maire de Samazan a fait distribuer les bulletins par le sieur Grégoire, dit Sigalles, cantonnier salarié par la commune, qui déclarait aux électeurs que M. le Maire, avec le concours de M. de Luppé, ferait rentrer dans leurs foyers les militaires et ferait faire des routes aux électeurs pour arriver chez eux.

« 2° Que M. le Maire a fait convoquer, a plusieurs reprises, par le même cantonnier, un grand nombre d'électeurs chez lui et leur a tenu le même langage, et a ajouté que si M. de Luppé n'était pas élu, il considérerait cela comme un vote contre lui et donnerait sa démission de Maire.

62

SÉANCE DU 17 AVRIL 1872.

« 3° Que le jour de l'élection, M. le Maire quittait constamment le Bureau pour aller dans le bourg influencer les électeurs, leur remettre des bulletins et les amener avec lui à l'urne; qu'il a même remis un bulletin à Cassagneur dans la Mairie.

« 4° Qu'il a refusé, après le dépouillement et sans consulter le Bureau, de recevoir les protestations qui ont été faites.

« Le 20 et le 21 novembre, il y a eu, à Samazan, plusieurs nouveaux déclarants pour la culture du tabac; ils réclamaient, tous, le numéro de leurs déclarations, disant que M. le Maire leur faisait demander ce numéro, afin de pouvoir faire appuyer leur demande, ainsi qu'il le leur avait promis.

« 5° Que M. Doumax, percepteur, n'a cessé, pendant le jour de l'élection, de se tenir aux abords de la Mairie, d'arrêter tous les électeurs et de changer leur bulletin quand il pouvait y réussir.

« 6° Que M. de Pommyers, le matin de l'élection, a fait déjeuner chez lui tous ses métayers, leurs serviteurs, ses locataires, leur a distribué des bulletins spéciaux, écrits de sa main, les a conduits à l'urne et ne les a quittés qu'après qu'ils ont eu voté; qu'un desdits métayers, au moment d'entrer à la Mairie, ayant prétexté qu'il n'avait pas sa carte, M. de Pommyers l'a attendu à la porte de la Mairie, et à son arrivée lui a placé un bulletin à la main et l'a accompagné à l'urne jusqu'à ce qu'il y ait mis ce bulletin.

« 7° Que deux des métayers de M. de Pommyers: les sieurs Réglat père et fils, ont préféré ne pas voter, ne voulant pas se laisser ainsi conduire, et que M. de Pommyers est allé chez eux, et, ne les trouvant pas, a dit à une des filles Réglat: « Ils auront de mes nouvelles. »

« Que ces faits constituent une pression indécoute qui peut seule expliquer le revirement qui s'est opéré dans la commune depuis le 8 octobre, époque où les élections se firent en pleine liberté.

« Que ce qui a suivi l'élection n'est que la conséquence de ladite pression.

« Qu'il est constant, en effet, que les électeurs de toutes les communes ont été invités à prendre part, chez M. de Luppé, à un gigantesque banquet en récompense de leurs services.

« C'est pourquoi les soussignés supplient le Conseil général de

SÉANCE DU 17 AVRIL 1872.

63

considérer comme non venues les élections faites à Samazan, le 19 novembre, et d'annuler, par suite, l'élection de M. de Luppé.

« Samazan, le 10 décembre 1871.

Signé : P. G. SÉRÉ-LANAUZE.
J. VIGOUROUX.
PERROT, etc.

Les assertions contenues dans cette protestation sont contredites par des déclarations, soit collectives, soit individuelles, d'électeurs de la même commune, portant les dates des 28 mars et 14 avril 1872.

Je vais, Messieurs, vous donner lecture de quelques-unes de ces déclarations que je ne transcris pas ici pour éviter des longueurs.

Quelques électeurs de la commune de Villeton ont aussi protesté contre l'élection de M. Luppé; les faits mentionnés sont ceux de pression et de promesses faites au nom de M. de Luppé.

M. le Préfet des Girondes
Bordeaux.

30 g^{le} 1871.

Conférences

Confidentielle

Monsieur & cher Collègue,

M. M. Sarrus ^{et Gausson}, Pasteurs de Clairac,
Corbière, d'Agès; Bresson, de Comminges,
dont il est question dans votre lettre du
27 novembre courant, et qui se proposent
de faire des conférences publiques à
Bordeaux, appartenant au parti
protestant ^(dit) libéral. Impatients, les
trois derniers passent pour profanes
des opinions républicaines radicales.
M. M. Corbières et Gausson ont
déjà fait à Agès ^{et à Clairac} des conférences
publiques sur divers sujets, notamment
sur l'histoire de Napoléon I^{er}. Ces
conférences n'ont été signalées par
aucun désordre —

v^o 29

Kunz

DÉPARTEMENT

Lot & Garonne

COMMISSARIAT

DE POLICE

D'AGEN

N°

Agen le 5 Mars 1874
10 heures Du soir.

Monsieur le Préfet

Je m'empresse de porter à votre connaissance un fait bien regrettable et qui peut avoir le caractère d'un délit.

Ce soir à la Cathédrale, le Prévôt de l'Ordre des jésuites, étant en chaire a attaqué la question politique; après avoir fait l'éloge de nos troupes, il est arrivé à parler des individus qui chantent la Marseillaise, qui promènent le drapeau rouge, qui vaudraient arriver à un second 93, il a parlé de Danton. Et enfin, il est allé beaucoup trop loin, c'est au point qu'on la siffle dans l'église même, et qu'à sa sortie il a été tué.

Demain je vais faire une enquête et j'aurai l'honneur de vous venir pour vous rendre un compte exacte.

Croyez,

Monsieur le Préfet,

Avec l'assurance de mon profond respect
Le Commissaire de police
Baudouin

A Monsieur le Préfet de Lot et Garonne Agen

APPEL DU COMMERCE

51

AU BON SENS DES CULTIVATEURS.

HABITANTS DES CAMPAGNES,

Ne vous laissez pas tromper !

D'autres se disent conservateurs quand nous seuls aujourd'hui pouvons nous réclamer de ce titre.

Non, ils ne sont pas conservateurs ceux qui appellent de tous leurs vœux l'année 1880, cette date si rapprochée, pour détruire la Constitution qui est l'œuvre d'hommes vraiment sages, et pour jeter ainsi le pays dans les aventures.

Ceux-là seuls sont réellement les conservateurs qui veulent donner tout leur appui au Gouvernement légalement établi, parce qu'ils savent que là seulement est la sécurité dans le présent et dans l'avenir.

Reconnaître que ce Gouvernement peut être perfectionné, mais non détruit, voilà ce qui s'appelle vouloir « conserver » ; travailler à le consolider, voilà ce qui s'appelle faire œuvre de « conservateur. »

Ralliez-vous donc à nous sur le nom d'un homme qui vous offre toutes ces garanties, et votez pour Monsieur DE LANGSDORFF !

Habitants des Campagnes,

Vous êtes tout ; car tout nous vient de la terre par votre travail. Vous êtes, à dire vrai, les créateurs de la richesse publique ; mais cette richesse n'existe réellement qu'à la condition que les produits du sol passent par le commerce pour être répandus dans le monde entier.

Auriez-vous de bonnes récoltes, vous n'en pourriez tirer parti si le commerce était arrêté.

Et que faut-il pour l'arrêter ? — Qu'on ne soit pas sûr du lendemain.

Nous ne sommes pas des politiques. Nous sommes des gens d'affaires. Nous avons, vous cultivateurs, et nous commerçants, les mêmes intérêts. La prospérité de l'agriculture fait la prospérité du commerce, et réciproquement.

Les révolutions et les guerres entraînent toujours après elles d'irréparables malheurs. Les changements de gouvernement nous effraient.

Nous avons eu dix-huit années d'Empire, nous avons eu dix-huit années de guerre ; six années de République ont été six années de paix.

Nous ne sommes jamais entrés, comme commerçants, dans les luttes politiques. Nous entrons aujourd'hui dans la lutte électorale parce que nous voulons avant tout assurer la stabilité dans le gouvernement.

Nous voulons l'ordre, et nous le voulons énergiquement ; mais l'ordre ne nous suffit pas, il nous faut la sécurité.

Si nous avons les uns et les autres les mêmes besoins de tranquillité, il faut en vouloir les moyens.

Pas de division entre nous !

Canton de Villeneuve.

DAVY-CASTAGNÉ, nég.^t.
PAUL CARLES fils de l'ainé.
MAROT, (de la maison Carles & C^{ie}).
DORDÉ, (de la maison Gras et Dordé).
EUGÈNE BIAU, banquier.
RIEUCROS, négociant.
BENOIT LAFARGUE, nég.
POUJOULA AINÉ, négoc.
POUJOULA JEUNE, négoc.
P. BALET, juge au tribunal de commerce.
PHILIPPE JUSTIN, ag. d'aff.
DOUMERGUE, j. au t. de c.
H. CARLES, juge au t. de c.
MARIOL & C^{ie}, négociants.
C. LEYGUES, juge au t. de c.

Canton de Fumel.

MAZAC, négociant.
PHILIPOT, négociant.
ROUFFIÉ COURNAT, nég.^t.
RIGAL & FILS, négociants.
LAURAS, minotier à Libos.

Canton de Sainte-Livrade.

F. DESPLAT, négociant.
H. PELLEGRINI, négociant.
FONTÈS FILS, négociant.
MARCADIER, négociant.
MENAUD FILS, négociant.
JONQUIÈRE FILS, nég.^t.
ROQUES, négociant.
CRÉTÉ FILS, négociant.

Canton de Cancon.

DUPON FILS AINÉ, négoc.

On parle de ressusciter l'empire. Vous rendez-vous compte de ce qu'il coûterait encore s'il pouvait être rétabli ?

On vient de dresser un tableau de ce qu'il a coûté.

Les chiffres en sont effrayants à voir. Ils s'alignent à perte de vue. Ce sont des millions et des milliards, et encore des milliards !!

Savez-vous ce que touchait par an l'Empereur ?

Vingt-cinq Millions !

Soit par jour : *Soixante-dix mille francs.*

Sans compter toutes les dotations aux princes et princesses, cousins et cousines.

Savez-vous ce que touche par an le Maréchal de Mac-Mahon, Président de la République ?

Six cents mille francs !

Soit par jour : *Seize cents francs environ.*

Différence : *Vingt-quatre millions quatre cent mille francs* que recevait chaque année l'Empereur de plus que le Président de la République.

Cette énorme somme aurait été bien mieux employée à l'achèvement de nos chemins vicinaux, à la construction des écoles qui nous manquent encore, et au dégrèvement des impôts.

Les Sénateurs de l'Empire recevaient *trente mille francs* par an.

Les Sénateurs de la République n'ont que *neuf mille francs*.

Et ainsi de tout.

Le gouvernement de la République n'est-il pas un gouvernement à meilleur marché ?

Vous devez donc le soutenir.

Vous ne serez pas seuls à le soutenir. Les élections pour le Sénat ont donné la majorité au gouvernement de la République, et n'y ont envoyé que 36 bonapartistes sur 300 Sénateurs.

Voudriez-vous compromettre le gouvernement du Maréchal de Mac-Mahon par une révolution faite au profit d'un enfant à qui vous ne confieriez ni l'administration de vos biens, ni la direction de vos intérêts particuliers ?

Nous voterons donc ensemble pour l'homme qui a été choisi comme représentant les véritables idées conservatrices, pour l'homme qui veut soutenir le gouvernement établi, qui veut prêter son ferme et loyal concours au Maréchal de Mac-Mahon, Président de la République.

Vous voterez avec nous pour M. DE LANGSDORFF, ancien Préfet sous M. Thiers et grand Propriétaire à Fumel.

Canton de Tournon.

DAVEZAC LUCIEN, nég.^t.
AUGUSTE RIVIÈRE, nég.^t.
DORDÉ, Conseiller munic.
ROUX, docteur-médecin.
BARBE, minotier à St-Vite.
DALCHÉ ÉTIENNE, propr.
DUMAS, entrepreneur.
JARNOLE, pr. à Montayral.
MARTINET PROSPER, pr.
PLANARD FILS, proprié.^r
CAPOULUN FILS, propr.

Canton de Castillonès.

CHARBONNEL AINÉ, nég.^t.
PUJOLS, négociant.
DULHOM, m^d de biens.
MATHELON FILS, nég.^t.
L. USSEL, négociant.

Canton de Monflanquin.

MOULINIÉ négociant.
H. DUFAU, négociant.
C. FAUCHÉ, négociant.
GAILLARD, négociant.

Canton de Villérial.

LAVERGNE, boucher.
BOULITREAU, arpenteur.
BARTOU, pépiniériste.
BROUSSEAU, cultivateur.
FITTE, tanneur.
MIRALBAU, agent-d'aff.

Canton de Monclar.

JARRY, négociant.
ÉGAL, négociant.
VINSONNEAU, négociant.
GLAUNEZ, négociant.

LE MARÉCHAL DE MAC-MAHON

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

AU PEUPLE FRANÇAIS

FRANÇAIS !

Vous allez être appelés à nommer vos représentants à la Chambre des Députés.

Je ne prétends exercer aucune pression sur vos choix, mais je tiens à dissiper toutes les équivoques.

Il faut que vous sachiez ce que j'ai fait, ce que j'entends faire, et quelles seront les conséquences de ce que vous allez faire vous-mêmes.

Ce que j'ai fait, le voici :

Depuis quatre ans j'ai maintenu la paix, et la confiance personnelle dont m'honorent les Souverains étrangers m'a permis de rendre de jour en jour plus cordiales nos relations avec toutes les Puissances.

A l'intérieur, l'ordre n'a pas été un instant troublé.

Grâce à une politique de concorde qui appelait autour de moi tous les hommes dévoués avant tout au pays, la prospérité publique, un instant arrêtée par nos malheurs, a repris son essor. — La richesse générale s'est accrue malgré nos lourdes charges. — Le crédit national s'est affermi.

La France, paisible et confiante, a vu, en même temps, son armée, toujours digne d'elle, reconstituée sur des bases nouvelles.

Mais ces grands résultats menaçaient d'être compromis.

La Chambre des Députés, échappant chaque jour davantage à la direction des hommes modérés, et de plus en plus dominée par les chefs avoués du radicalisme, en était venue à méconnaître la part d'autorité qui m'appartient et que je ne saurais laisser amoindrir sans engager l'honneur de mon nom devant vous et devant l'histoire. Contestant en même temps l'influence légitime du Sénat, elle n'allait à rien moins qu'à substituer à l'équilibre nécessaire des pouvoirs établis par la Constitution, le despotisme d'une nouvelle convention.

L'hésitation n'était pas permise.

Usant de mon droit constitutionnel, j'ai, sur l'avis conforme du Sénat, dissous la Chambre des Députés. Maintenant c'est à vous de parler.

On vous dit que je veux renverser la République.

Vous ne le croirez pas.

La Constitution est confiée à ma garde. Je la ferai respecter.

Ce que j'attends de vous, c'est l'élection d'une Chambre qui, s'élevant au-dessus des compétitions de partis, se préoccupe avant tout des affaires du pays.

Aux dernières élections, on a abusé de mon nom. Parmi ceux qui se disaient alors mes amis, beaucoup n'ont pas cessé de me combattre. On vous parle encore aujourd'hui de dévouement à ma personne et l'on prétend n'attaquer que mes Ministres.

Vous ne serez pas dupes de cet artifice. Pour le déjouer, mon Gouvernement vous désignera parmi les candidats ceux qui, seuls, pourront s'autoriser de mon nom.

Vous peserez mûrement la portée de vos votes.

Des élections favorables à ma politique faciliteront la marche régulière du gouvernement existant. Elles affermiront le principe d'autorité sapé par la démagogie; elles assureront l'ordre et la paix.

Des élections hostiles aggraveront le conflit entre les pouvoirs publics, entraveraient le mouvement des affaires, entretiendraient l'agitation, et la France, au milieu de ces complications nouvelles, deviendrait pour l'Europe un objet de défiance.

Quant à moi, mon devoir grandirait avec le péril. Je ne saurais obéir aux sommations de la démagogie. Je ne saurais ni devenir l'instrument du radicalisme ni abandonner le poste où la Constitution m'a placé.

Je resterai pour défendre, avec l'appui du Sénat, les intérêts conservateurs et pour protéger énergiquement les fonctionnaires fidèles qui, dans un moment difficile, ne se sont pas laissés intimider par de vaines menaces.

FRANÇAIS !

J'attends, avec une entière confiance, la manifestation de vos sentiments.

Après tant d'épreuves, la France veut la stabilité, l'ordre et la paix.

Avec l'aide de Dieu, nous lui assurerons ces biens. Vous écouterez la parole d'un soldat qui ne sert aucun parti, aucune passion révolutionnaire ou rétrograde et qui n'est guidé que par l'amour de la Patrie.

Le Président de la République,

M^{ar} de MAC-MAHON, Duc de MAGENTA.

AUX ABSTENTIONNISTES

Jamais la France n'a eu à accomplir un acte aussi grand, d'une importance aussi souveraine, dans des circonstances plus difficiles, et à émettre un vote plus solennel et plus grave.

On peut le dire : jamais plus sérieux devoir ne fut imposé aux citoyens français.

Eh ! bien, on en est pourtant à craindre aujourd'hui le retour de ce fait lamentable qui se produisit aux élections dernières : il y eut *trois millions d'abstentions* ; sans ces abstentions prodigieuses, la Chambre eût été tout autre.

Ne l'avons-nous d'ailleurs pas vu en 1848 et en 1849 ? On sentit la nécessité de la lutte ; on se remua, on vota, et c'est pour cela qu'on eut ces deux grandes Assemblées, où se virent les plus illustres citoyens, les vraies lumières, la vraie force du pays, en un mot, les hommes qui ont vaincu la démagogie alors sauvé la France.

A quoi serviraient donc l'expérience et les erreurs du passé, si nous n'étions pas définitivement instruits sur ce grand devoir de voter ? quand de nos votes tant d'intérêts suprêmes dépendent ; la sécurité publique, l'harmonie entre les pouvoirs ; l'honneur, l'indépendance, le salut du pays, le sort de la société elle-même ; l'avenir de l'autorité et des libertés les plus nécessaires, liberté des âmes, liberté de l'enseignement, liberté de s'associer pour le bien ; la paix de l'Europe et la sécurité du monde, si intéressés toujours aux destinées de la France ; sans parler de ces graves questions sociales, dont le seul programme a de quoi effrayer les plus forts esprits, mais qui, une fois posées, ne permettent plus qu'on les écarte.

Devant de si hauts intérêts, et de telles questions, s'abstenir quand on a le droit de parler et le devoir d'agir, ne répondre ni oui, ni non ! ne rien dire, ne rien faire ! dans une telle crise, en présence de l'étranger, qui épie nos fautes et nos discordes, prêt à en profiter ; en face de la France trop humiliée au dehors, et si menacée au dedans ; à la vue de la religion attaquée de toutes parts : s'isoler, ne pas agir, refuser l'inaction ; ne pas même vouloir faire un pas et ouvrir la main pour déposer un bulletin dans une urne ; entraver ainsi et décourager l'énergie des hommes de bien,

— 3 —

Qu'ils s'abstiennent, ceux qui n'auraient ni convictions, ni croyances ; ni une pensée dans l'esprit, ni un principe dans le cœur, ni une espérance dans l'âme !

Mais si vous croyez à quelque chose, à la patrie, à la famille, au foyer paternel, à la Religion, à l'Eglise, à l'autorité, aux libertés légitimes, à l'honneur, qui que vous soyez, agissez en hommes, en Français, en citoyens, en chrétiens.

Mais, direz-vous peut-être, que voulez-vous que nous fassions ? que puis-je, moi, tout seul, par mon vote qui ne sera jamais qu'une impuissante unité ?

Ce que vous pouvez, cher ami ? vous pouvez beaucoup ; tout quelquefois. Car il s'agit ici d'une question de majorité, et il peut suffire de quelques voix, même d'une seule, pour faire une majorité. En février 1875, n'est-ce pas UNE SEULE VOIX qui a fait le gouvernement républicain ?

En 1848, quelle fut la majorité qui envoya à la Constituante les plus illustres défenseurs de la société et de l'Eglise ? M. de Falloux, une majorité de quatre voix ; une majorité de six voix, M. de Montalembert. Six voix, quatre voix de moins, et ni M. de Montalembert, ni M. de Falloux ne seraient entrés dans nos Assemblées.

Et les plus grands démagogues de la Convention et de la Commune de Paris ? les Pétion, les Danton, les Chaumette, les Hébert, ces hommes qui ont ensanglanté la France, à qui durent-ils leur élection et leur fatale influence ? A de très-faibles minorités. Mais ces minorités, grâce à l'inaction des honnêtes gens, devinrent des majorités toutes puissantes.

Sur 80,000 électeurs inscrits, Pétion fut nommé maire de Paris par 6,600 seulement ; sur le même nombre d'électeurs inscrits, Danton fut nommé substitut du procureur-syndic de la commune par 1,662 voix ! Hébert et Chaumette furent élus à la Commune dans leurs fonctions, l'un par 56 voix et l'autre par 53. Et la Convention elle-même ne fut nommée que par 1,500,000 votants ! Voilà ce que fit alors la défaillance, et, je dirai le vrai mot, la *désertion* des honnêtes gens terrifiés.

Une voix de moins à nos candidats, mais c'est une voix de plus à nos adversaires. De telle sorte que, même lorsque vous vous abstenes, vous agissez en sens inverse de ce que vous voudriez faire ; vous influez sur le résultat définitif contrairement à vos principes, à vos intérêts, à votre conscience ; vous contribuez positivement au triomphe de ceux-là mêmes ; que vous réprouvez.

Qu'aux prochains comices, les honnêtes gens n'agissent pas avec vigueur, et les élections seront inévitablement à la

— 2 —

en vérité, il n'y a là-dessus qu'un mot à dire : ce serait un crime et une folie.

Car enfin, peut-on se faire une illusion quelconque sur les conséquences certaines, immédiates, de la défaite des conservateurs ? Si le parti de l'ordre est vaincu aux élections prochaines, rien, humainement parlant, et l'infatuation des gens de bien trompés n'y change rien, rien n'empêchera notre pauvre France de glisser aux abîmes !

Et d'autre part, en s'abstenant, empêche-t-on les adversaires de voter ? Non, non, ce ne sont pas eux qui s'abstiennent jamais. En s'abstenant, on leur livre le scrutin, C'EST-A-DIRE LE PAYS : voilà tout !

C'est une chose douloureuse, inexplicable, que de voir cette tiédeur, cette mollesse, cet engourdissement qui trop souvent s'emparent des meilleurs citoyens et paralysent leurs forces. Non, il ne fut jamais rien de plus triste que cet état d'hésitation, d'inertie et de vaines lamentations, où s'endort parfois l'armée du bien, tandis que l'armée du mal est active, alerte, unie, serrée, marchant comme un seul homme.

Elle marchera ainsi aux prochaines élections, comme toujours ; nul doute même qu'elle n'essaie cette fois un plus puissant effort pour s'emparer définitivement du pays ; n'est-il pas temps que les gens de bien se réveillent et agissent, et arrivent enfin à l'énergie et à la virilité politique.

Que s'il en est qui pensent, par ce malheureux système d'inaction, *réserver l'avenir* comme on l'a dit quelquefois, ah ! qu'ils se détrompent ; l'avenir, à moins d'un miracle de la Providence, il sera ce que les hommes le feront. Réservez donc aussi l'avenir de vos champs, en vous abstenant d'y rien labourer, d'y rien semer ?

Aide-toi, le ciel t'aidera ! — Cet adage de la vie privée ne s'applique pas moins à la vie publique. Comment espérez-vous sérieusement vous sauver en vous croisant les bras ?

Si l'on tombe à l'eau, il n'est pas sûr, dit un vieux proverbe, qu'on se sauve en nageant, mais il est sûr qu'on se noiera en ne nageant pas. Donc, il faut nager, agir et voter.

Seriez-vous de ceux qui font ce beau raisonnement : la France ne sera sauvée que quand elle aura été aux abîmes ; laissons-la donc y tomber ! — Rien ne saurait exprimer ce qu'aurait d'horrible un tel calcul, s'il était réfléchi. Rien ne peut en dire la stupidité, s'il était inconscient.

Sachez-le, l'avenir est à ceux qui agissent, et aux causes pour lesquelles on agit. Les vérités ne se défendent pas toutes seules, elles résistent, elles vivent, elles triomphent par le grand cœur de ceux qui les aiment et les défendent.

— 4 —

merci des violents, c'est-à-dire du petit nombre, lequel s'emparera alors des destinées du pays.

Les élus, en réalité, ne représenteront pas la France ; mais ils n'en seront pas moins les maîtres. Ils n'en dicteront pas moins leurs volontés à ceux qui se seront *abstenus* de les nommer, comme à tous les autres.

Est-il donc si difficile de faire entendre à tous les électeurs, à ceux des campagnes comme à ceux des villes, qu'il y va de leurs intérêts les plus chers ; que, certes, il s'agit d'eux tous, quand il s'agit de la France ; et qu'une Assemblée qui jetterait le pays dans des voies révolutionnaires amènerait inévitablement des perturbations qui retentiraient jusqu'au sein des moindres villages et des plus humbles foyers ? Quelle est la famille, quelle est l'individu, quelle est la fortune qui n'a pas eu à souffrir de la guerre et de l'invasion ? Qui serait assez insensé pour se flatter de sauvegarder ses intérêts privés au milieu d'une ruine générale ? Qui ne sent qu'après l'anarchie une nouvelle guerre étrangère serait pour tous le comble des désastres ? Certes, personne ici ne peut dire : *Cela ne me regarde pas !* et pour le sentir, il n'est pas nécessaire de croire en Dieu ni à l'autre vie ; il suffit de croire à celle-ci, à son champ, à sa vigne, à son foyer, à sa femme et à ses enfants, à son pain quotidien, à son *pot au feu* !

Voilà la réalité des choses ; et voilà pourquoi il faut que tous les hommes de bon sens, que tous les honnêtes gens aillent au vote et usent de toute leur influence pour faire voter autour d'eux, pour décider tous les timides, dans les campagnes comme ailleurs à se rendre au scrutin. Il faut aller les trouver, ces braves gens qui hésitent encore ; il faut leur parler, les aider, les encourager, les éclairer sur les hommes et les choses : tel est le grand service que la France demande en ce moment à quiconque a l'intelligence de la situation extrême où nous sommes.

Et ces paroles s'adressent à tous les conservateurs, sans exception de partis, s'il était vrai qu'il restât encore en France parmi nous un parti qui ne fût pas la France elle-même.

Le devoir impérieux, sacré, manifeste de l'heure présente, se résume en deux mots : PAS D'ABSTENTION.

Désertier un pareil devoir ce serait trahir sa Patrie ! L'heure est décisive ; car pour la France en ce moment, devant l'Europe et devant le monde, il s'agit d'être ou de ne plus être la France !

A lire le soir en famille.

AVIS AUX CONTRIBUABLES

Ce qu'ils ont coûté

La Chambre des Députés comptait 532 membres, chacun d'eux recevait 750 fr. d'*indemnité* par mois.

La Chambre dissoute ayant vécu dix-sept mois, chaque Député a donc grevé les fonds publics d'une somme de 13,000 francs environ ; ce qui donne pour la Chambre entière **sept millions payés par les contribuables.**

Mais ce premier chiffre ne représente qu'une partie des dépenses de la Chambre dissoute.

Il faut y ajouter :

1° Les frais d'impression des innombrables discours qui ont rempli les séances de cette Assemblée de beaux parleurs.

2° Les frais d'impression des rapports *sans fin* des Commissions, des multiples et inutiles documents émanant soit des bureaux, soit de l'initiative individuelle des Députés ;

3° Les dépenses des services intérieurs et du matériel, à Versailles et à Paris (car ces Messieurs de la gauche s'étaient arrogé le droit de se réunir à leur gré au Palais de l'ancien Corps législatif, ce qui leur évitait un voyage à Versailles, mais exigeait un double personnel), etc., etc.

Ces diverses dépenses, ajoutées au chiffre du traitement des Députés, donnent, au bas mot, une somme de **vingt millions.**

Ce serait déjà un peu cher, alors même que la Chambre élue le 20 février aurait fait les affaires du pays.

Malheureusement, avec la meilleure volonté du monde, il est impossible de découvrir ce que nous ont rapporté ces Députés, quel travail utile ils ont fait pour les vingt millions qu'ils ont reçus.

Ils n'ont rien fait de profitable pour ceux qui les ont payés.

N'ont-ils pas, au contraire, par leur incapacité, fait perdre beaucoup d'argent au commerce, à l'industrie, au travail ? N'ont-ils pas arrêté le développement de tout ce qui devait ramener la prospérité dans les affaires ?

Au mois de décembre de l'an dernier, l'agitation politique qu'ils entretenaient comme à plaisir a rendu absolument nul le mouvement commercial qui se produit régulièrement à l'époque du nouvel an.

Les petits boutiquiers de Paris ont à eux seuls perdu plus de **dix millions**, et il en a été de même dans le reste de la France.

Combien la majorité n'a-t-elle pas fait perdre aux Compagnies de chemins de fer ?

Si on les avait laissé faire, **les 363** eussent tout simplement ruiné les grandes Compagnies, qui représentent une très large part de la fortune publique.

Mais ils ont réussi à mettre en faillite plusieurs petites Compagnies, et c'est par centaines de millions que se compte aujourd'hui la liquidation que leur incurie a rendue inévitable.

Si maintenant on calculait les conséquences qu'aura pour les intérêts publics l'obstination avec laquelle la majorité de cette Chambre a refusé de voter les impôts pour la seule satisfaction de faire une *niche* au gouvernement, à quel chiffre énorme n'arriverait-on pas ?

On peut donc affirmer que, pendant les dix-sept mois qu'elle a vécu, la Chambre élue le 20 février 1876 a coûté aux contribuables plus de

Quatre cents millions

Et ce n'est rien encore comparativement à ce qu'il nous en coûterait si les **363** étaient réélus !
On va s'en convaincre.

Ce qu'ils coûteraient

Si le Sénat n'avait pas été là pour *résister* aux appétits de la majorité de la Chambre dissoute et pour mettre obstacle à ses gaspillages, les pauvres contribuables auraient été bien autrement rançonnés.

Pensant d'abord à eux, les Députés de la gauche avaient songé à augmenter, par des moyens détournés, leurs propres *appointements*.

Alors que l'indemnité que chacun d'eux recevait par mois eût suffi pour faire vivre toute une année la famille entière d'un de ces ouvriers dont ils se disent les amis, les protecteurs, les avocats, ils se trouvaient encore trop maigrement indemnisés.

C'est ainsi qu'ils ont essayé d'obtenir leur transport gratuit, en première classe et par des trains spéciaux, sur la ligne de Paris à Versailles. Cela eût augmenté de près d'un million les dépenses à payer par les contribuables.

Si les **363** étaient réélus, ce serait certainement là une des premières *réformes* qu'ils voteraient. Une fois en si beau chemin et maîtres de la caisse, par la fameuse Commission du budget, ils ne s'arrêteraient certainement pas.

Après le transport gratuit sur la ligne de Versailles viendrait la circulation libre sur tous les chemins de fer.

Les bonnes raisons pour l'obtenir ne leur manqueraient pas. Ils nous diraient que les mandataires du pays ont le devoir et le droit de s'assurer par eux-mêmes de ce qui intéresse la totalité du territoire.

On n'a pas oublié les fameuses Commissions d'enquêtes qui, sous prétexte d'*invalidier* telle ou telle élection, ou bien de visiter les arsenaux, les casernes, etc., sont allées se promener aux quatre coins de la France. Elles voyageaient princièrement et vivaient grassement, toujours, bien entendu, aux frais des contribuables.

Ce que toutes ces *petites indemnités* cumulées feraient sortir d'argent de la caisse publique n'est pas chose facile à calculer, mais, avec **neuf ou dix millions**, on ne va pas loin quand on va si vite.

Après avoir songé à eux, les **363**, qui font de la générosité à même la bourse d'autrui, n'auraient garde d'oublier leurs frères et amis.

La rétribution de toutes les fonctions électives est, on ne l'ignore pas, une des réformes que les radicaux ont le plus à cœur.

Ils font de la politique un métier, un gagne-pain agréable; la République n'est pour eux, pardon du mot, qu'une **vache à lait**.

Or, sait-on ce que cette *amélioration démocratique* ajouterait aux impôts?

Le calcul est facile à faire. Voici des chiffres indiscutables.

Il y a en France : 2,996 conseillers généraux; 3,490 conseillers d'arrondissement; 428,455 conseillers municipaux.

Ne parlons que de ces *élus*, sans compter les Maires et les Adjoints.

Les **363** ne sauraient décemment offrir une *indemnité* moindre de *cinq mille francs* aux conseillers généraux; de *deux mille cinq cents* aux conseillers d'arrondissement, et de *quinze cents* aux conseillers municipaux.

Eh bien, cela donnerait :

Pour les conseillers généraux, 14,980.000 francs.

Pour les conseillers d'arrondissement, 8,725.000 francs.

Pour les conseillers municipaux, 632,682,500 francs.

En réalité, cette réforme, réclamée avant toute autre par les radicaux, grèverait le budget d'au moins:

Sept cents millions

Or, les recettes prévues au dernier budget étant de *Deux milliards six cent soixante-douze millions de francs*, la rétribution des fonctions électives augmenterait à elle seule de près d'**UN TIERS le chiffre déjà énorme des impôts**.

Si l'on y ajoute les trente ou trente-cinq millions d'augmentation qui résultent, ainsi qu'il a été dit, de l'incapacité et de l'âpreté au gain de la plupart des hommes qui formaient la *majorité* de l'ancienne Chambre, on peut avec certitude estimer à

Un Milliard par an

l'accroissement des charges qui résulterait de la réélection des **363**.

Avis aux contribuables !

République Française. — Préfecture de Lot-et-Garonne.

**ELECTIONS A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS
DU 14 OCTOBRE 1877.**

ARRONDISSEMENT DE NÉRAC

CANDIDAT DU GOUVERNEMENT

DU

MARÉCHAL DE MAC-MAHON, duc de Magenta

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

M. CAMILLE DOLLEFUS

Conseiller Général du canton de Houeillès, ancien Député,
Officier de la Légion d'Honneur

Bureau.

Enregistré

le 187 .

N°

Le Président

de la République Française,

Sur la proposition du Ministre Secrétaire
d'Etat au département de l'Intérieur,
Vu l'Article 2 de la Loi du 5 Mai 1855,

Décète :

Article 1^{er}.

M^{rs} Lamotte, maire, Rivière et Guillard, adjoints
au maire de la commune d'Astaffort (Lot et Garonne)
sont révoqués.

Article 2.

Le Ministre de l'Intérieur est chargé de
l'exécution du présent décret.

Fait à Bordeaux le 11 Septembre 1877.

signé : M^{al} de Mac.Mahon.

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'Intérieur,

signé : de Fourtoul

Pour ampliation :

Pour le Directeur du Secrétariat et de la Comptabilité,

Le Chef du 1^{er} Bureau du Cabinet,

A. Ferry

Démentirez-vous, le 14 Octobre prochain, votre vote du 20 Février 1876 ?

En investissant de la candidature officielle les partisans avérés de l'Empire et de la Monarchie, de l'Empire surtout, que prétend-on faire ?

Renverser la République ?

Est-ce que c'est possible ?

La République est le Gouvernement nécessaire : il est le seul compatible avec le Suffrage universel.

Qui donc pourrait le remplacer ?

Est-ce la Royauté d'Henri V ? — Le Pays n'en veut pas.

Est-ce l'Empire ? — Le Pays n'en veut pas davantage.

L'Empire ? Mais ce gouvernement exclusivement militaire n'est-il pas irrémisiblement condamné ?

Partisans attardés de l'Empire, que sont devenus les **Sept Millions** de voix du plébiscite de 1870 que vous n'avez obtenues qu'en nous promettant la paix ?

Combien étiez-vous au 20 Février 1876 ?

1,376,715 seulement,

alors que les républicains ralliaient : **4,316,127** Suffrages.

A qui ferez-vous croire que vous êtes encore les maîtres du Pays ?

Comptez-vous, pour le reconquérir, sur le prestige ou les pratiques détestables de la candidature officielle ?

La candidature officielle ! Oubliez-vous donc que c'est l'Empire qui l'a tuée ?

Elle est morte le jour où les Députés officiels, serviles instruments de la politique impériale, n'ont pas su défendre le Pays contre les entraînements du pouvoir personnel.

Électeurs,

En République, c'est, non pas un homme, mais le Parlement qui a le droit de déclarer la Guerre.

Voilà pourquoi la République est la paix assurée.

Elle est encore l'Ordre, le Respect de la Loi, la Sauvegarde de tous les droits comme de toutes les libertés.

La République enfin, comme l'a dit son immortel fondateur, M. TIMERS, dans son testament politique :

« La République, c'est la nécessité, car tout homme qui ne sera ni aveugle ni menteur, sera obligé de convenir que seule elle est possible après tout ce qu'on a vu en Octobre 1873, et aujourd'hui, après Mai 1877. »

Citoyens,

Allez au Scrutin la tête haute. On marche fièrement et sûrement quand on a le Pays derrière soi.

VOTEZ POUR FALLIÈRES!

Et, quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, soyez sûrs que rien ne prévaudra jamais contre ce cri poussé par la France entière :

VIVE LA RÉPUBLIQUE!

MM. MARTIN, Maire révoqué de Casteljaloux, Conseiller général.
 DUPUY, Maire révoqué de Damazan, membre du Conseil général et membre de la Commission départementale.
 D'ANDRAN, Secrétaire général du Comité agricole, Président de la Ligue de l'Enseignement, à Nérac.
 COURRENT, Négociant, Adjoint révoqué de Nérac, Conseiller d'arrondissement.
 DUCASSE, Propriétaire, Maire révoqué de Barbaste, Conseiller d'arrondissement.
 CAMICAS, Propriétaire, Conseiller d'arrondissement.
 SAUVAGE, Propriétaire, Maire révoqué de Xaintraillès.
 FAUGÈRE DUBOURG, Propriétaire, ex-Conseiller municipal de Nérac.
 PONS, Docteur-Médecin, ex-Conseiller municipal, Nérac.
 ROQUAING, Propriétaire, ex-Conseiller municipal, Nérac.
 JAVERZAC, Négociant à Pont-de-Bordes.
 LAUBENHEIMER, Brasseur à Nérac.
 PROESMILÉ, brasseur à Nérac.
 DUCASSE, Officier d'Académie, Instituteur révoqué à Moncrabeau.
 MOURLAN DESCUDÉ, Propriétaire à Nérac.
 EGISTHE BANCHAREL, Négociant en vins à Buzet.

TRÉJAUT, Officier en retraite, Chevalier de la Légion d'honneur à Buzet.
 AUDHUY, Capitaine au long-cours, Propriétaire, Adjoint révoqué de Damazan.
 A. LAGRAVE, Propriétaire à Chalès, près Poudenas.
 R. LAROZE, Banquier, Conseiller municipal, Mézin.
 G. DESCUDÉ, Négociant à Mézin.
 O. BALLETON, Négociant, Conseiller municipal, Mézin.
 St-ANDRIEU, Négociant, Conseiller municipal, Mézin.
 A. RONTIN, Docteur-Médecin, Mézin.
 LEHEURTEUR, Régisseur au château de Lisse.
 LANUSSE, Brasseur, ex-conseiller municipal de Nérac.
 M. LESPIAULT, Propriétaire, Nérac.
 GARS, Propriétaire au Casaou-du-Bosc.
 BERRETTE, Propriétaire à Nérac.
 E. LAROZE, Avocat à Nérac.
 POISSON, Propriétaire à Duranca.
 DUFILS, Propriétaire, Adjoint révoqué de Casteljaloux.
 P. FRAUCIEL, Docteur-Médecin, Adjoint révoqué de Casteljaloux.